

SOMMAIRE

1	Pré	esent	ation générale de la Tunisie	8
	1.1	Géd	ographie	8
	1.2	Eta	t de l'environnement	8
	1.3	Clin	nat et changements climatiques	11
	1.4	Pop	pulation	11
	1.5	Rég	ime politique	11
	1.6	Org	anisation administrative	12
	1.7	Eco	nomie	12
	1.8	Niv	eau de vie et profil de la Consommation en Tunisie	13
2	Effe	ets é	conomiques et sociaux de COVID-19, en Tunisie, en 2020	17
3	Pri	ncipa	ux acteurs en charge de la MCPD en Tunisie	20
	3.1	Le l	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement	20
	3.1	.1	La Direction Générale du Développement Durable, DGDD	20
	3.1	.2	La Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie, DGEQV	21
	3.1	3	L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, ANPE	21
	3.1	.4	L'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable, OTEDD	21
	3.1	5	Le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, CITET	22
	3.1	.6	L'Agence Nationale de Gestion des Déchets, ANGed	22
	3.1	7	La Banque Nationale des Gènes, BHG	22
	3.2	Le f 23	Ministère de Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale N	ИDCI,
	3.2	.1	L'institut de la Statistique,	23
	3.2	.2	L'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, ITCEQ,	23
	3.3	Le l	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines	23
	3.3	.1	L'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie, ANME	23
	3.3	.2	L'Agence de Promotion et de l'Innovation Industrielle, APII	24
	3.3	.3	L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle, INNORPI	24
	3.4	Le l	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche "MARHP"	24

	3.4.1		La Direction Générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles	. 25	
	3.5	Le N	Ainistère du Commerce et du Développement des Exportations	. 25	
	3.5.1		L'Institut National de la Consommation, INC	. 25	
	3.6	Le N	Ainistère de la Santé,	. 25	
	3.6	5.1	La Direction d'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement, DHMPE	. 25	
	3.6	5.2	L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnementale des Produits, ANCSEP	. 26	
	3.7	Le N	Ainistère du Tourisme et de l'Artisanat	. 26	
	3.7	.1	L'Office National du Tourisme Tunisien, ONTT	. 26	
	3.8	Les	Communes	. 26	
	3.9	La S	ociété Civile	. 27	
	3.9	.1	Organisation Nationale de Défense du Consommateur, ONDC	. 27	
	3.9	.2	Institut de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Tunisie, IRSET	. 27	
	3.9	.3	Les organisations professionnelles	. 27	
4	Principaux programmes, activités et initiatives liés aux MCPD en Tunisie			. 28	
	4.1	.1 Programme National de l'Economie d'Eaux en irrigation PNEE			
	4.2	Dév	eloppement de l'agriculture biologique et de l'agriculture de conservation	. 29	
	4.3	Mai	trise de l'énergie et développement des énergies propres	. 29	
	4.4	Valo	prisation des déchets et création de filières de recyclage et réutilisation	. 30	
	4.5	Pro	motion du Tourisme durable	. 32	
	4.6	Pro	motion des constructions durables	. 33	
5	Processus de mise en œuvre du programme SwitchMed en Tunisie			. 35	
	5.1	Pou	rquoi la Tunisie a adhéré à SwitchMed ?	. 35	
	5.2 Produ		nposante politique : Plan d'Action National pour les modes de Consommation et Durable "PAN-MCPD"		
	5.2	.1	Processus d'élaboration du PAN-MCPD	. 36	
	5.2	2	Priorités arrêtées	. 38	
	5.2	3	Synergie entre les parties prenantes	. 40	
	5.2	.4	Projets concrets issus des PAN-MCPD agroalimentaire et tourisme	. 41	
	5.3	Con	nposante Démonstration : MED TEST II	. 42	
	5.3	.1	Qu'est-ce que MED TEST II ?	. 42	

	5	5.3.2	Mise en œuvre de MED TEST II en Tunisie	43
	5	5.3.3	Résultats de MED TEST II en Tunisie	46
	5	5.3.4	Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de MED TEST II en Tunisie :	48
	5.4	Com	posante réseautage du programme Switch MED	48
6	9	Statut et	état des lieux du PAN-MCPD et MCP en 2020 en Tunisie	50
	6.1	Evol	ution du cadre réglementaire en rapport direct ou indirect avec les MCPD	50
	6	5.1.1	Constitution de la République Tunisienne en date du 27 janvier 2014	50
	6	5.1.2	Code des Collectivités Locales	52
	6	5.1.3	Projet du Code des Eaux	52
	6	5.1.4	Autres lois et décrets récents en relation avec les MCPD	53
	6.2	Acti	vités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD ou qui y sont liés	56
		5.2.1 sont liés	Activités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD agro-alimentaire ou c 56	yui y
	6	5.2.2	Activités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD tourisme ou qui y sont 64	t liés
	6.3	Stru	ctures de Gouvernance des PAN MCPD agroalimentaire et Tourisme	71
7	ľ	Mise en	œuvre des ODD en Tunisie	72
	7.1	Méd	canisme institutionnel pour la mise en œuvre des ODD.	72
	7.2	Disp	ositifs de suivi des ODD	73
	7	7.2.1	Elaboration des Rapports Nationaux Volontaires de la Tunisie RNV 2019 et RNV 2021	74
	7	7.2.2	Portail des ODD en Tunisie	76
	7.3	Plat	eforme des indicateurs de suivi des ODD en Tunisie	76
	7.4	Alig	nement des ODD avec le cadre de planification National de Développement	77
8	F	Politique	es, stratégies et programmes liés aux MCPD	80
	8.1	Stra	tégie Nationale de Développement Durable	80
	8	3.1.1	Processus d'élaboration de la stratégie et acteurs impliqués	80
	8	3.1.2	Principaux objectifs et axes stratégiques	81
	8	3.1.3	Principales activités	82
	8.2	Stra	tégie Nationale de l'Economie verte	84
	ç	2 2 1	Coût et impact attendu de la mise en œuvre de l'économie verte en Tunisie	26

8.2	2.2	Accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Economie Verte	. 87
8.2	2.3	Création du bureau d'appui à l'économie verte en Tunisie "Green Help Desk"	. 87
8.2	2.4	Actualisation de la SNEV	. 89
8.3	Stra	tégies et plans d'action liés aux changements climatiques	. 89
8.3	3.1	La contribution Nationale Déterminée	. 90
8.3	3.2	Le Plan National d'Adaptation	. 91
8.3	3.3	La Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente aux CC	. 92
8.4	Stra	tégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité "SPANB"	. 93
8.5	Stra	tégie Nationale de Gestion Intégrée et Durable des Déchets	. 95
8.	5.1	Cadrage de l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion intégrée des déchets	. 95
8.	5.2	Principes généraux de la gestion des déchets	. 96
8.	5.3	Vision et axes stratégiques de la stratégie	. 97
8.6	Dév	eloppement de l'économie circulaire en Tunisie	100
8.7	Stra	tégie Nationale de l'Economie Bleue	102
8.	7.1	Processus d'élaboration de la stratégie et acteurs impliqués	102
8.	7.2	Principaux objectifs et axes stratégiques	102
8.	7.3	Principales activités	103
8.	7.4	Défis et opportunités	103
Pr	incipal	es initiatives engagées liées aux MCPD et bonnes pratiques	106
9.1	Pror	notion de l'agriculture biologique en Tunisie	106
9.2	Pror	notion de l'économie d'eau dans l'agriculture en Tunisie	107
9.3 prod		forcement des capacités des agriculteurs en matière de gestion des terres pour durable dans un contexte de changement climatique.	
9.4 princ		notion d'une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés basée sur une économie circulaire	
9.5	Acti	ons anti-gaspillage alimentaire en Tunisie et digitalisation des solutions	111
9.6	Plan	d'Action National pour les Achats publics Durables	112
9.7	Prog	gramme National des Villes Durables	113
9.8 Strat		périence associative Tunisian-Smart City en partenariat avec l'Institut Tunisien des Etu	

9

	9.9	Les premiers pas vers la promotion d'un tourisme durable en Tunisie	116
	9.10	Les oasis durables	118
	9.11 parter	Projet pilote de construction d'un bâtiment à travers une procédure d'achat public durable nariat entre le CITET et le programme WES, UE	
		Développement des énergies renouvelables en Tunisie : Chauffage thermique pour les bâtimentiels	
		Evolution remarquable de l'intérêt des Entreprises envers la Responsabilité Sociétale prises ; RSE	
	9.14	Développement de la chaine de valeur des déchets de textile : Projet Switch-MED/ONUDI	123
		Le tri des déchets à l'échelle locale : Centre de Tri d'EL Guettar (Gouvernorat de Gafsa- de la Tunisie)	
10) Eta	t d'avancement des MCPD en Tunisie : Principales conclusions	126
11	Les	MCPD dans la Stratégie de Réponse POST COVID : Principales recommandations	129
12	. Bibl	liographie	132

Figures

Figure 1 : Carte géomorphologique de la Tunisie10
Figure 2 : tableau de bord de la compétitivité de l'économie tunisienne, décembre 2019 ; ITCEQ12
Figure 3 : Structuration des dépenses des ménages en pourcentage pour l'année 2015 ; Enquête nationale quinquennale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, 2015
Figure 4 : Evolution des quantités de céréales consommées en kg par tête d'habitant14
Figure 5 : Consommation et niveau de vie des ménages, 2015 ; Enquête nationale quinquennale sur le budget 15
Figure 6 : Répartition des dépenses accordées au transport par habitant en transport privé et transport public 16
Figure 7 : Composition moyenne des déchets ménagers31
Figure 8 : Structuration du programme SwitchMed35
Figure 9 : Mise en œuvre du programme SwitchMed en Tunisie
Figure 10 : Processus d'élaboration du PAN-MCPD en Tunisie38
Figure 11 : MED TEST II ; identification des options de production propre pour les entreprises sélectionnées 45
Figure 12 : Entreprises ayant bénéficié de MED TEST II. Tunisie46
Figure 13 : Bilan global du Projet MED TEST II47
Figure 14 : Mécanismes institutionnels de suivi des Objectifs de développement Durable en Tunisie ; ODD72
Figure 15 : Dispositifs de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement Durable73
Figure 16 : Priorisation des cibles de l'ODD 12 pour la Tunisie
Figure 17 : Vision, principes directeurs et axes stratégiques de l'économie verte de tunisie, 2016
Figure 18: Investissements pour l'EV en Tunisie, emplois crées et GES évités
Figure 19 : Dispositif de gouvernance de l'économie verte en Tunisie
Figure 20 : Brochure sur les meilleures initiatives pour la promotion et la création des emplois vers et décents 88
Figure 21 : Stratégies, plans d'actions et engagements de la tunisie liés aux changements climatiques90
Figure 22 : Vision et axes stratégiques de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets ménagers ;98
Figure 23 : Activités économiques maritimes en Tunisie, poids actuels et potentialités
Figure 24 : Enjeux de l'économie bleue pour la Tunisie ; extrait du diagnostic réalisé dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie d'économie bleue pour la Tunisie ; Secrétariat aux affaires maritimes, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, Banque Mondiale

Acronymes

- ANGed : Agence nationale de Gestion des Déchets
- ANME : Agence Nationale de Maitrise de l'Energie
- ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement
- BNG: Banque Nationale des Gènes
- CC: Changements Climatiques
- CITET: Centre International des technologies de l'Environnement
- CONECT : Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie
- DGDD: Direction générale du Développement Durable
- DGEQV : Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie
- DHMPE: Direction d'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement
- INC: Institut National de la Consommation
- INNORPI: Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
- INS: Institut national de la Statistique
- IRSET : Institut de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Tunisie
- ITCEQ : Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives
- MALE : Ministère des affaires locales et de l'Environnement.
- MARHP : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
- MCPD: Modes de Consommation et de Production Durables
- MDCI: Ministère de Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- ONDC : Organisation Nationale de Défense du Consommateur
- ONTT : Office National du Tourisme Tunisien
- OTEDD: Observatoire Tunisien de l'environnement et du développement Durable
- PAN-MCPD: Plan d'Action National pour les modes de Consommation et de Production Durable
- PIB: Produit Intérieur Brut
- PNUD : Programme des nations Unies pour le développement
- PRONAGDES : Programme National de Gestion des Déchets Solides
- TND: Dinars Tunisiens
- UTICA: Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- PNUE: Programme des nations Unies pour l'Environnement
- ONAS : Office national de l'Assainissement

1 Présentation générale de la Tunisie

1.1 Géographie

La Tunisie est située à l'extrémité septentrionale du continent africain. Elle donne pleinement sur la mer méditerranée avec une façade littorale dépassant les 1300 km de cote. Elle délimite avec la Sicile au Nord-Ouest le détroit siculo-sicilien, principal lieu de passage et de transition maritime entre les deux bassins de la méditerranée.

Limitée à l'Ouest par l'Algérie sur une frange de plus de 960 km, au Sud-Est par la Libye à travers une frontière commune de 460 km, la Tunisie présente une superficie d'un peu moins de 164 000 km². Il s'agit d'un pays presque plat sur sa grande partie littorale, surélevé et montagneux à l'intérieur, particulièrement dans sa partie septentrionale et occidentale à la frontière de l'Algérie.

1.2 Etat de l'environnement

Du fait de sa position géographique marquée par une aridité presque généralisée, les ressources naturelles en Tunisie et plus particulièrement les eaux, les sols et la biodiversité sont limitées et inégalement réparties sur le territoire national.

A ce titre, il y a lieu à mentionner que le tunisien dispose en moyenne de 400 m3/an d'eaux mobilisées pour l'ensemble des usages, soit en dessous du seuil de stress hydrique de 500 m3/an admis à l'échelle internationale. Au niveau des ressources en sol, la Tunisie dispose d'environ 4.5 Millions d'hectares de terres arables, soit moins d'un demi-hectare par habitant ; pour ce qui est des forêts, celles-ci couvrent un peu plus d'un million d'hectares, soit environ 1 000 m²/habitant et environ 7 % de la surface nationale. Enfin pour ce qui est des ressources halieutiques, les mers tunisiennes offrent annuellement et en moyenne autour de 150 000T de ressources exploitables, soit autour de 15 kg/hab.

Cependant et bien que ce capital naturel soit limité, il subit aujourd'hui et depuis quelques décennies une surexploitation qui s'amplifie et se généralise de plus en plus.

Les ressources en eau sont de plus en plus sollicitées avec apparition de graves phénomènes de surexploitation des nappes souterraines. Les sols subissent sur plus de 75% de la surface nationale différentes formes de désertification, hydrique, éolienne, ensablement, salinisation, urbanisation et artificialisation d'une manière générale engendrant annuellement la perte de l'équivalent de 25 000 hectares de terres arables.

Le stock halieutique, quant à lui, fait apparaitre, en Tunisie, des signes sérieux de surexploitation ; les captures se déclinent et les espèces mises sur le marché offrent souvent des dimensions inférieures à celles autorisées. Les forêts, de leur côté, subissent certaines formes de dégradation et plus particulièrement dans les zones convoitées par l'urbanisation et le tourisme ; un Million d'habitants vit dans les forêts tunisiennes, entrainant de plus en plus et particulièrement depuis la révolution de multiples formes de nuisances.

Enfin le littoral tunisien, zone considérée fragile et vulnérable, connait un phénomène de littoralisation intense, conséquence d'une concentration exagérée de la population et de la majorité des activités de développement ; plus de 70% de la population tunisienne y vit et environ les ¾ des infrastructures routières, industrielles et touristiques y sont concentrées.

Au-delà des limites du capital naturel et de son niveau de surexploitation, celui-ci se trouve encore aujourd'hui et malgré les grands efforts consentis, sous la pression de multiples formes de pollution qui contribuent à sa dégradation et par conséquent à la détérioration de la santé humaine, et ceci à travers, particulièrement les déchets et les eaux usées dont une grande partie demeure aujourd'hui mal assainie.

Malgré cet état de l'environnement relativement précaire, les modèles de développement socioéconomique mis en place en Tunisie au cours des dernières décennies, ont particulièrement privilégié la recherche de l'intérêt économique et social au détriment des impératifs de l'environnement et des limites du capital naturel.

GEOPROTECT-SAMIR MEDDEB

9

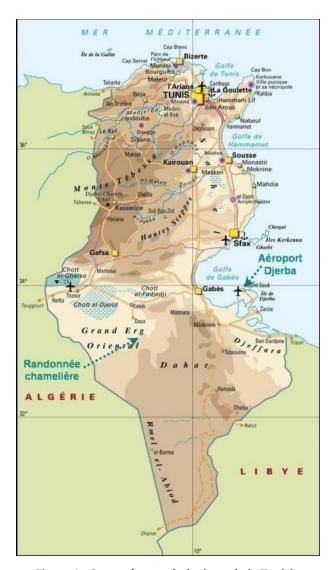


Figure 1 : Carte géomorphologique de la Tunisie

L'interconnexion entre l'environnement et le développement fait apparaître de ce fait certains décalages, ceux-ci sont matérialisés essentiellement et comme nous l'avons déjà mentionné par une surexploitation des milieux et des ressources naturelles, une pollution de plusieurs milieux continentaux et marins, une littoralisation intense du pays et une qualité de vie en milieu urbain souvent en dessous des attentes de la population.

Le coût de la dégradation de l'environnement calculé par la Banque Mondiale il y a plus de 15 ans et basé sur la mortalité et la diminution de la qualité de la vie dues à différentes pollutions, la dégradation des terres agricoles, l'envasement des barrages et la baisse des revenus touristiques à la suite de la dégradation du littoral ; a été estimé à l'époque, à environ 2.1 % du PIB, chiffre qui parait aujourd'hui très en dessous de la réalité et qui mérite correction et actualisation.

1.3 Climat et changements climatiques

Par rapport aux changements climatiques, la Tunisie est loin d'être à l'abri de ces aléas. En effet et bien qu'elle ne figure pas parmi les pays grands émetteurs de GES globalement et par habitant, son défi essentiel réside, dans sa capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques du fait qu'elle se situe au cœur de la méditerranée, considérée hotspot de changement climatique.

Les projections à l'horizon 2050 élaborées récemment (2019-2020) par l'Institut National de la Météorologie dans le cadre du projet Adapt'action (selon une descente d'échelle de 5km) prévoit une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010.

Une réduction est également prévue du volume global des précipitations sur la Tunisie variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% de la valeur moyenne sur l'ensemble du territoire tunisien à l'horizon 2050, par rapport à la période de référence.

1.4 Population

La population tunisienne est évaluée à 11 708 370 en janvier 2020, soit une densité de 72 habitants au kilomètre carré.

Durant ces deux dernières décennies, la population a suivi une croissance continue, toutefois assez irrégulière, autour de 1.25% en moyenne, l'un des plus faibles de la rive sud de la méditerranée. Après une légère augmentation de la croissance, observée en 2013, qui a atteint 1.5%, la tendance aujourd'hui est de nouveau vers la baisse avec une valeur en 2017 légèrement supérieure à 1.2%.

L'espérance de vie à la naissance a observé une croissance continue et soutenue depuis 1960 à 1995, elle est passée respectivement de 42 ans à plus de 71 ans ; depuis elle évolue plus lentement, en 2017, elle est évaluée à 75.4 ans.

La population tunisienne est de plus en plus urbanisée, elle a dépassé en 2018 le seuil de 70%. Elle est quasiment concentrée sur la frange littorale ; plus de 70% de cette population vit en effet dans les 13 gouvernorats situés sur le littoral tunisien.

1.5 Régime politique

La Tunisie dispose d'une nouvelle constitution, promulguée en 2014. Celle-ci a été conçue de manière à minimiser le risque d'abus de pouvoir et de domination d'une institution, voire d'un acteur politique, au détriment des autres. Le pouvoir exécutif se trouve ainsi partagé entre une présidence de la république, à sa tête un président élu au suffrage universel et un gouvernement qui tire sa légitimité d'un parlement élu. La constitution a favorisé également le développement d'un pouvoir local et régional qui se mettrait progressivement en place au cours de la prochaine période.

1.6 Organisation administrative

Le pays est subdivisé à l'heure actuelle en 24 gouvernorats. Le gouvernorat constitue l'unité administrative la plus grande. Chaque gouvernorat est subdivisé en délégations, lesquelles sont divisées en secteurs, qui représentent l'entité administrative la plus petite.

La nouvelle constitution de la Tunisie promulguée en 2014 a instauré et définit les nouvelles modalités d'organisation de la décentralisation du pouvoir à travers le développement d'un pouvoir local. Celui-ci est concrétisé par des collectivités locales comprenant des communes, des régions et des districts. Chacune de ces catégories couvre l'ensemble du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi. La Tunisie compte aujourd'hui 350 communes dont 86 nouvelles communes créées et 187 étendues de communes déjà existantes.

1.7 Economie

L'économie tunisienne demeure fragilisée depuis la fin de l'année 2010. Engagée dans une transition politique qui peine aujourd'hui à prendre une forme définitive et se stabiliser, l'instabilité et les évènements vécus depuis 2011 freine l'évolution des différents secteurs sur lesquels se base l'économie tunisienne. Le PIB est de l'ordre de 1.4% en 2019.

La contribution des différents secteurs au PIB est illustrée dans le graphique suivant selon les données de 2019 :

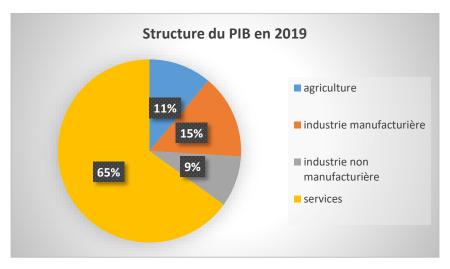


Figure 2: tableau de bord de la compétitivité de l'économie tunisienne, décembre 2019; ITCEQ.

Le secteur agricole joue un rôle stratégique dans le développement du pays, il a contribué à 11 % du PIB en 2019 (y compris la pêche) aux prix courants et à environ 11.5% de la main d'œuvre active

L'industrie manufacturière et non manufacturière a représenté 24% du PIB en 2019, elle emploie plus de 50% de la population active (données du 4ème trimestre 2019). Les secteurs industriels du pays sont principalement orientés vers l'exportation. La croissance au cours de ces dernières années a été inégale

d'un sous-secteur à l'autre. L'industrie agroalimentaire a maintenu son rythme de croissance, de même que les industries mécanique et électrique, la transformation du textile et du plastique, tandis que les industries de l'énergie, des mines et de la chimie ont connu un déclin assez rapide.

Le tourisme joue un rôle majeur dans l'économie tunisienne puisque sa contribution représente autour de 7% du PIB. La Tunisie compte parmi les grandes destinations touristiques du sud de la Méditerranée avec plus de 269 000 lits en 2019, il est essentiellement à tendance balnéaire avec plus de 90% des lits d'hôtels sur la bande littorale. Le secteur touristique est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie ; a vécu toutefois une période de régression relativement importante plusieurs années après la révolution, situation qui s'est encore aggravée à la suite de la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie Covid 19.

La part du transport dans le PIB est autour de 7%. Les équipements du transport ont vu leurs capacités s'accroître considérablement. La Tunisie possède 9 aéroports, 7 ports commerciaux et un terminal pétrolier, un réseau routier de 20 000 km, autoroutier de 370 km et ferroviaire de 2 256 km. La part du transport collectif dans les déplacements ne cesse de baisser, particulièrement dans les trois plus grandes villes (Tunis, Sousse et Sfax) où la part du transport individuel est d'environ 60 à 70%.

1.8 Niveau de vie et profil de la Consommation en Tunisie

L'Institut National de la statistique en Tunisie, INS, est l'organisme chargé de la réalisation de l'enquête nationale quinquennale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages (EBC). Elle touche trois domaines d'étude : les dépenses, la consommation alimentaire et l'accès des ménages aux services communautaires d'éducation et de santé.

D'après les résultats de la dernière enquête du genre, réalisée en 2015, le taux de pauvreté national est évalué à 15.2% avec 10.1% au niveau communal contre 26% au niveau non communal. La pauvreté extrême est évaluée à 2.1% au niveau national touchant 1.2% de la population au niveau communal et 6.6% au niveau non communal.

Les dépenses annuelles par personne s'élèvent à 3871 DT soit 1300 euros environ. Les disparités de dépenses entre les régions sont flagrantes avec une moyenne annuelle plus élevée dans les grandes villes comme Tunis (5 810 TND ; 1 950 EUR) per capita ou les gouvernorats comme Ariana (5 461 TND ; 1 832 EUR), Monastir (5 115 TND ; 1 716 EUR). Les dépenses des habitants des gouvernorats de Nabeul (3 919 TND ; 1 315 EUR) et Sousse (3 774 TND ; 1 266 EUR) avoisinent la moyenne nationale. La consommation est plus modeste dans les régions du centre et du sud du pays. A titre d'exemple dans le gouvernorat de Kairouan la moyenne des dépenses annuelle per capita est de 2 269 TND ; 760 EUR).

Les dépenses des ménages sont dominées par les dépenses allouées à l'alimentation (28.9%) ainsi que les dépenses destinées au logement (26.6%). Le graphique suivant illustre la structuration des dépenses des ménages en Tunisie en 2015 selon les résultats de l'enquête citée ci-dessus :

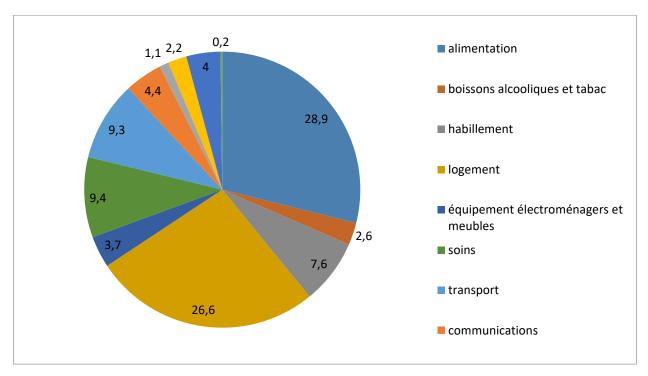


Figure 3 : Structuration des dépenses des ménages en pourcentage pour l'année 2015 ; Enquête nationale quinquennale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, 2015.

L'alimentation occupe la première place avec un taux de 28.9 % par rapport à l'ensemble des dépenses des ménages en Tunisie. Toutefois, cette alimentation à tendance à changer au fur du temps. Ce qui a été révélé par l'EBC qui renseigne dans une de ses composantes, sur les quantités d'aliments consommés par le citoyen tunisien. Nous remarquons particulièrement que :

 Les quantités de céréales consommées/tête d'habitant ont légèrement baissé entre 1985 et 2015. Toutefois, ces quantités restent quand même élevées par rapport à d'autres pays voisins. Le graphique suivant illustre l'évolution des quantités de céréales consommés/tête d'habitant :

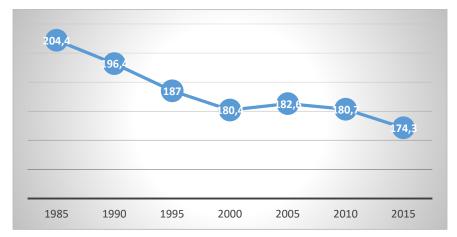


Figure 4 : Evolution des quantités de céréales consommées en kg par tête d'habitant.

- Les quantités de légumes congelés consommés ne cessent d'évoluer, elles sont estimées à 64kg/habitant en 2015 contre 46.8 kg en 1985.
- Les quantités de viandes consommées ont pratiquement doublé entre 1985 et 2015 passant de 17.8 kg/an / habitant à 32.5 kg/an / habitant.
- Le lait occupe une place de plus en plus importante dans l'alimentation du citoyen tunisien : les quantités sont passées de 37.5 kg/an /habitant en 1985 à 109.7kg/an/habitant en 2015. De même pour les dérivés du lait dont les quantités ont évolué de 14.1 kg /an /habitant en 1985 à 109.7 kg/an /habitant en 2015.
- Le nombre d'œufs consommés annuellement a remarquablement évolué, il est passé de 77 œufs en 1985 à 186.9 œufs en 2015.

Le régime alimentaire du citoyen tunisien est toujours basé sur les céréales (174,4 kg/an /habitant dont 63.8 kg de blé dur et 84.9 kg de blé tendre). Toutefois, une diversification des aliments consommés a été observée. Le tunisien d'aujourd'hui consomme des quantités importantes de viandes, de laits & dérivés, d'œufs et de légumes &fruits.

L'assiette du tunisien est aujourd'hui plus riche en produits d'origine animale et en graisses.

La diversification des produits consommés a permis au citoyen tunisien de couvrir l'ensemble de ses besoins alimentaires et de dépasser les besoins nutritionnels recommandés. Le tableau suivant, extrait de l'enquête sur le budget et la consommation des ménages en 2015, illustre ces dépassements :

	Quota/habitant	Moyenne des besoins nutritionnels par jour	Niveaux de dépassement %
Calories (kilocalories)	2381.0	2265	5.1
Protéines (grammes)	79	30.6	158.2
Calcium (milligrammes)	718.2	468.2	53.4
Fer (milligrammes)	16.1	14.6	10.9
Vitamines A (milligrammes)	1136.7	651.3	74.5
Vitamine B1 (milligrammes)	1.4	0.9	52
Vitamine B 2(Milligrammes)	1.2	1.2	-5.4
Vitamine B3 (milligrammes)	16.6	14.9	11.1
Vitamine C (milligrammes)	125.5	27.4	358.6

Figure 5 : Consommation et niveau de vie des ménages, 2015 ; Enquête nationale quinquennale sur le budget

D'après le tableau précédent, le citoyen tunisien a tendance à consommer beaucoup plus qu'il le faut pour maintenir son régime alimentaire, chose qui pourrait engendrer des maladies telles que l'obésité, l'hypertension et le diabète.

Le changement dans les habitudes alimentaires caractérise la « transition alimentaire » du tunisien. Cette transition est à la fois quantitative et qualitative. Elle s'accentue sous l'effet conjugué de

l'urbanisation et du développement socio-économique qui signent les transitions économiques et démographiques.

Le budget alloué au transport s'élève en moyenne à 9.3% du budget d'un ménage tunisien avec, toutefois un déséquilibre flagrant entre les dépenses accordées au transport privé et celles accordées au transport public ;

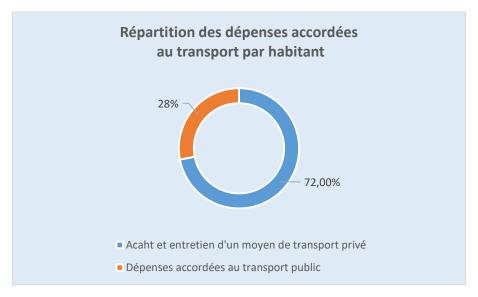


Figure 6 : Répartition des dépenses accordées au transport par habitant en transport privé et transport public.

La part du transport collectif dans les déplacements ne cesse de baisser, particulièrement dans les trois plus grandes villes (Tunis, Sousse et Sfax)

2 Effets économiques et sociaux de COVID-19, en Tunisie, en 2020

L'économie tunisienne a connu en 2020 un recul sans précédent du PIB aux prix du marché, aux prix de l'année 2010, de -8,8% (Source INS).

Globalement, Covid-19 a été, en Tunisie, un révélateur et un amplificateur puissant des maux de l'économie et de la société.

Le chômage, stabilisé depuis 2015, sur un palier haut, autour de 15,5% de la population active, est passé, sous l'effet du confinement, à 18% au titre du deuxième trimestre 2020, avant de terminer l'année à un niveau comparable de 17,4% et de replonger de nouveau en 2021. Selon un rapport du Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux de 2021, les pertes d'emplois à la suite de la pandémie, sont de 4 points plus importantes pour les femmes, pour les pertes définitives et de 8 points pour les pertes temporaires.

Avec COVID-19, le chômage frappe plus les femmes que les hommes avec un taux de 24,9%, contre 14,4% chez les hommes. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est encore plus élevé avec un taux global de 30,1%, moyenne entre 17,6% pour les hommes et 40,7% pour les femmes, au titre du troisième trimestre 2020 (derniers chiffres disponibles)¹. La vulnérabilité des travailleurs a augmenté considérablement, notamment ceux travaillant sans contrat de travail ni sécurité sociale (essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, du commerce et de l'artisanat). Les travailleurs de l'économie informelle (30 à 40% de l'économie totale) ont été fortement affectés, car privés de leur source de revenus pendant le confinement.

La pauvreté a explosé courant 2020. La Banque Mondiale annonce en décembre 2020, qu'il est « attendu que la pauvreté (sous le seuil de 5,5 dollars) passe de 14% de la population (taux enregistré avant l'avènement de la pandémie) à 21% de la population en 2020 (+50%), avec de plus importantes répercussions dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Est du pays² ». La pauvreté des enfants connait une évolution encore plus forte (+53%). Selon l'UNICEF³: « En 2020, la pauvreté des enfants, aggravée par la pandémie, est passée de 19% à 29%, ce qui représente un recul de 15 ans. » Le nombre d'enfants pauvres est ainsi passé de 688 000 avant pandémie à plus d'un million, mettant en cause la capacité de la Tunisie à atteindre le premier des ODD.

La pandémie a frappé plus fortement **les régions** les moins développées et les moins pourvues en infrastructures de santé. Un indice multirisques COVID, établi par l'Institut National des Statistiques, à partir de dix composantes organisées autour de trois dimensions : exposition au risque, vulnérabilité et (in)capacité de réponse, a permis de dresser une carte nationale de l'indice multirisque COVID par délégation. « Les zones de forte fragilité se concentrent essentiellement au sud et dans les régions

-

¹ Source: Institut National des Statistiques

² Rapport annuel de suivi de la situation économique de la Tunisie, Banque Mondiale, 22 décembre 2020

³ Communiqué UNICEF du 22 Juin 2021

intérieures. Les régions côtières présenteraient un profil plus favorable au regard du risque global ⁴ ». Cette inégalité face à la maladie s'est reproduite avec l'accès (ou le non-accès) à la vaccination.

Le transport collectif des personnes a été le maillon faible de la gestion de la pandémie. Il a constitué un cluster privilégié de propagation du virus, mettant à mal toutes les mesures d'étalement des horaires de travail ou de préconisations de distanciation sociale. La pandémie a mis à nu l'inadéquation de l'offre de transport collectif des personnes à la demande des populations. Les choix faits, dans le secteur depuis très longtemps, ont montré leurs limites. Les politiques publiques ont, depuis toujours, favorisé l'usage de la voiture particulière par les avantages accordés pour l'acquisition de la voiture dite populaire : peu taxée et (sur)financée par les Caisses Sociales, au détriment du transport collectif par rail, certes plus couteux à l'investissement, mais infiniment plus économique et plus structurant.

Sur un autre plan, la pandémie a mis en exergue le retard pris par le pays, notamment au niveau de l'administration, des services publics, des établissements d'enseignement et des services financiers, en matière de **digitalisation**. L'encombrement observé au niveau des municipalités, des recettes des finances, des bureaux de poste, des caisses sociales et autres administrations en relation avec le public n'ont pas permis de contenir la propagation du virus.

Sur le plan de **l'éducation**, la pandémie et le confinement général adopté en mars 2020 ont approfondi le gap entre les établissements d'enseignement des secteurs public et privé.

Les établissements privés ont, globalement, fait preuve de capacité d'adaptation aux nouvelles conditions sanitaires en développant l'enseignement à distance. Cela n'a pas été le cas pour les établissements publics. L'argument invoqué d'inégalité d'accès des élèves aux équipements et à la connexion à internet rapide avec ce que cela pouvait générer comme inégalité devant le droit à l'enseignement a été déterminant pour refuser l'enseignement à distance. D'après l'Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant, « l'enseignement en alternance retenu pour l'année scolaire 2020-2021 a aggravé les inégalités entre le secteur public et le secteur privé où les élèves ont continué à aller à l'école tous les jours. Cela a généré des troubles de l'apprentissage et des difficultés scolaires chez les enfants qui ont retenti sur leur santé morale. Cela est rapporté chez 50% des enfants qui consultent en pédopsychiatrie. »⁵

La pandémie a réduit fortement les rythmes scolaires portant un préjudice certain à la socialisation de cohortes entières de jeunes et à leur capacité d'acquisition des connaissances et contribuant à l'augmentation de l'abandon scolaire.

Au **niveau sectoriel**, la baisse de la valeur ajoutée est quasi générale, hormis les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires et du raffinage.

Les secteurs qui ont le plus souffert de la pandémie et du confinement qui l'a accompagnée ont été ceux de l'hôtellerie et de la restauration (-44%), du transport (-28%), des industries manufacturières (-9,2%) avec des évolutions différenciées entre le textile, habillement et Cuir (-15%), les industries mécaniques et

⁴ Indice multirisques COVID, INS

⁵ Interview de Dr. Moez Cherif, Président de l'Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant- La Presse du 17 Juillet 2021

électriques (-13%), les industries agroalimentaires (+2%). En réalité, encore une fois, la pandémie a révélé et approfondi des évolutions de long cours, en l'occurrence la désindustrialisation rampante de la Tunisie, engagée depuis plus de dix ans.

L'agriculture a affiché une croissance de 4,5%, bénéficiant de récoltes exceptionnelles pour l'huile d'olive et les dattes. Elle a bien résisté au printemps 2020 assurant l'approvisionnement du pays. Sa croissance aurait pu être plus importante n'eut été l'effondrement de la demande hôtelière et de restauration et de l'export. Il a également souffert de la déstabilisation de son approvisionnement en intrants et des services de supervision et de soutien du ministère de l'agriculture.

Face à ces difficultés majeures, les entreprises, notamment les micros, les petites et les moyennes, n'ont pas trouvé le soutien qu'elles attendaient des pouvoirs publics, à l'instar de ce qui a été fait ailleurs, dans le monde. En l'absence de mécanismes de garanties simples et efficients, les facilités de crédit mises en place par la Banque Centrale ont plus bénéficié aux grandes entreprises structurées, présentant le moins de risques pour le secteur bancaire, même quand elles n'en avaient pas besoin.

Selon une enquête⁶ menée en février 2021 sur l'impact de la crise COVID-19 sur le secteur privé formel, auprès de 2500 entreprises, couvrant tous les secteurs de l'économie tunisienne, il ressort que 11,2% des entreprises ont fermé temporairement et 10,4% définitivement. Entre 20 et 35%, seulement, de ces fermetures sont directement liées à Covid-19. En réalité les entreprises étaient déjà fragilisées de longue date, COVID en a mis plusieurs à genoux. Près des trois quarts des entreprises déclarent avoir procédé à des licenciements et seulement le quart déclare avoir bénéficié d'un soutien gouvernemental.

Le secteur informel a fortement souffert de l'interdiction faite à ses travailleurs (30 à 40% de la population active) de se déplacer pour se rendre sur leurs lieux de travail, les rejetant dans une vulnérabilité d'un type nouveau. Plus encore, il a été imposé aux institutions de microfinance l'interdiction d'opérer pendant six semaines, pendant que les banques restaient ouvertes. Les ouvriers journaliers de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires, les ouvriers des chantiers sociaux en situation de chômage obligatoire ont été les plus exposés à l'impact économique et social de la pandémie et aux risques sanitaires. Ils ont manqué de soutien et de moyens de protection, leur permettant de faire face aux conséquences de la perte d'emploi et de revenus, générant des vulnérabilités nouvelles.

⁶ Business Pulse Survey Tunisie, menée par la SFI en association avec l'UE et la Confédération Suisse

3 Principaux acteurs en charge de la MCPD en Tunisie

Depuis la mise en place des premiers pas vers les modes de Consommation et de Production Durables en Tunisie, de nombreux acteurs se sont impliqués pour instaurer la culture des MCPD et doter les intervenants dans différents domaines d'outils nécessaires pour la concrétisation des MCPD. Nous citerons principalement :

3.1 Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

A travers l'ensemble de ses départements et organismes sous-tutelle, le MALE joue un rôle majeur dans la promotion des MCPD en Tunisie.

3.1.1 La Direction Générale du Développement Durable, DGDD

Cette direction est chargée d'effectuer des études économico-environnementales et de promouvoir les moyens adéquats pour la vulgarisation du concept de développement durable et sa diffusion entre les différentes parties concernées. Elle est chargée notamment de :

- Agir en vue d'intégrer la dimension environnementale dans les secteurs économiques et dans les activités de développement et de concrétiser les principes et les approches de la durabilité du développement,
- Agir en vue d'intégrer la stratégie nationale et les programmes régionaux et locaux relatifs à l'environnement et au développement durable dans les plans de développement économique et social,
- iii. Elaborer les instruments en vue d'encourager le secteur privé à l'investissement et à la participation aux projets de réalisation et d'exploitation des établissements et des services environnementaux,
- iv. Suivre les questions environnementales planétaires et les activités des institutions internationales et régionales dans le domaine de l'environnement et du développement durable en vue d'en tenir compte au niveau national et de participer à leurs processus.

Ainsi, la DGDD œuvre depuis sa création et en concertation avec toutes les parties prenantes à formuler des stratégies transversales en rapport avec le développement durable et les modes de production et de consommation durables. Elle a ainsi élaboré la Stratégie Nationale de Développement Durable et la Stratégie Nationale de l'Economie Verte. Elle assure également le Point Focal National du Programme Switch Med.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (2015-2020), la Stratégie Nationale de l'Economie Verte ainsi que la Stratégie Nationale des Villes Durables représentent des documents stratégiques de gestion durable des ressources et écosystèmes, de développement durable des secteurs économiques et de l'espace urbain.

3.1.2 La Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie, DGEQV

Cette direction est chargée de proposer les grandes orientations de la politique nationale en matière de protection de l'environnement. La DGEQV assure les points focaux nationaux des trois conventions Onusiennes liées à la Biodiversité, la lutte contre la désertification et au Changements Climatiques. Elle met en œuvre également des projets pilotes de préservation, conservation et valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles.

3.1.3 L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, ANPE

L'ANPE a pour missions notamment de :

- i. Participer à l'élaboration de la politique générale de l'Etat en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, et à sa mise en œuvre par des actions spécifiques et sectorielles ainsi que des actions globales s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement
- ii. Proposer aux autorités compétentes toute mesure revêtant un caractère général ou particulier et destinée à assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement, et notamment les mesures tendant à assurer la préservation de l'environnement et à renforcer les mécanismes qui y conduisent, et en général à proposer les mesures de prévention des risques et des catastrophes naturelles ou industrielles
- iii. Lutter contre toutes les sources de pollution et de nuisance et contre toutes les formes de dégradation de l'environnement.

A travers les études d'impacts sur l'environnement, le contrôle des activités polluantes et l'appui technique et financier aux entreprises par le biais du Fonds de Dépollution, l'ANPE contribue à la mise à biveau environnementale des entreprises et à l'instauration de modes de production plus responsables et respectueux de l'environnement.

3.1.4 L'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable, OTEDD

Actuellement rattaché à l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement "ANPE", crée en 1997, il est considéré comme le tableau de bord pour le suivi des activités du développement durable dans le pays. Il vise à mettre en place un dispositif permanent de collecte, de production, d'analyse, de gestion et de diffusion de l'information sur l'état de l'environnement et le développement durable, et ce afin d'aider les planificateurs à prendre des décisions tenant compte des impératifs de la protection de l'environnement et du développement.

Il a œuvré depuis le début des années 2000 à simplifier les concepts liés au développement durable et à définir les orientations stratégiques de durabilité pour les principaux secteurs, ressources et écosystèmes. De nombreux guides et études ont été alors produits dans ce sens, notamment en rapport avec la durabilité des forêts, des zones humides, des systèmes oasiens, des systèmes insulaires, des ressources en eaux, de l'énergie, de la pêche, de l'agriculture, du transport, de l'Industrie ...

Le processus d'élaboration de ces guides a permis de mener un dialogue multipartite sur la durabilité, de se concerter sur les voies possibles à entreprendre pour concrétiser le développement durable et de mettre les outils nécessaires permettant d'évaluer le processus dynamique de durabilité.

3.1.5 Le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, CITET

Depuis sa création en 1996, le CITET s'est engagé à développer les compétences nationales pour une meilleure maitrise des technologies environnementales afin d'assurer un développement durable en Tunisie et dans la région arabe et méditerranéenne. Il joue un rôle fondamental dans la mise à niveau environnementale des entreprises via une panoplie de services d'assistance technique leur permettant de satisfaire aux exigences des normes nationales et internationales et d'améliorer leur compétitivité. Les principales missions et activités du CITET sont :

- i. La formation et renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la protection de l'environnement.
- ii. L'analyse et évaluation environnementale conformément aux normes nationales et internationales.
- iii. L'adaptation, transfert et innovation des écotechnologies et promotion des technologies propres.
- iv. La Collecte et diffusion de l'information environnementale à travers une large gamme d'outils.
- v. La Promotion de la coopération régionale et internationale.

Etant donné ses missions en relation avec l'accompagnement des entreprises pour l'adoption de technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement, le CITET est actuellement reconnu comme Centre National de Production Propre.

3.1.6 L'Agence Nationale de Gestion des Déchets, ANGed

Créée en 2005, l'ANged assure 4 missions principales notamment :

- i. Le développement et le renforcement d'une infrastructure adéquate en matière de gestion des déchets,
- ii. L'assistance aux communes et aux industriels,
- iii. Le lancement des filières de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets,
- iv. Le développement d'un cadre propice pour la participation du secteur privé et pour la création d'emploi.

L'ANGED, est ainsi l'organisme qui a pour rôle de promouvoir les modes de gestion intégrée des déchets et de développer le cadre adéquat pour leur recyclage et valorisation en vue de favoriser l'économie circulaire.

3.1.7 La Banque Nationale des Gènes, BNG

Créée en 2007, sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, la BNG œuvre pour la conservation active in situ et ex situ des semences locales et de la promotion de la valorisation des semences locales, sélectionnées, et qui ont confirmé leur adaptation aux conditions édaphiques et bioclimatiques de la Tunisie.

Elle incite ainsi les exploitants agricoles à adopter des modes de production agricoles durables et adéquats. Elle œuvre aussi à la promotion du savoir-faire local dans le domaine de l'agriculture et les domaines connexes (plantes ornementales, plantes médicinales...).

3.2 Le Ministère de Développement de l'Investissement et de la Coopération Internationale MDCI,

Désigné dans le gouvernement actuel par le Ministère de l'Economie, de la Finance et de l'Appui à l'Investissement "MEFAI", est chargé depuis 2015 du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable. Afin d'assurer cette mission, le Ministère a mis en place un Comité National de suivi des ODD qui se compose de représentants des différents départements concernés.

3.2.1 L'institut de la Statistique,

Sous la Tutelle du MDCI est chargé de la production et de la diffusion des statistiques en Tunisie. Il est chargé de l'enquête quinquennale sur la consommation et les dépenses des ménages. Il est également chargé de mettre en œuvre une plateforme d'indicateurs de suivi des ODD.

3.2.2 L'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, ITCEQ,

Cet organisme sous la tutelle du MDCI, a pour principales missions :

- i. Le suivi, l'analyse de la compétitivité de l'économie tunisienne et ses déterminants ainsi que la réalisation d'enquêtes sur la compétitivité de l'entreprise et le climat des affaires ;
- ii. L'élaboration d'études économiques et sociales se rapportant aux perspectives de développement et aux questions inscrites dans les plans de développement ;
- iii. La réalisation des études d'impact des politiques et des réformes économiques et sociales sur la réalisation des objectifs de développement.

3.3 Le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

Ce département a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines se rapportant à l'industrie, aux industries agroalimentaires, aux services connexes à l'industrie, à l'énergie et aux mines, à la coopération industrielle et à la sécurité industrielle, énergétique et minière. La direction de Sécurité, rattachée au Ministère a pour mission de contrôler les normes de sécurité au sein des entreprises industrielles.

3.3.1 L'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie, ANME

sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a pour rôle d'élaborer les stratégies et programmes liés à la maitrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables et de mettre en place tous les instruments nécessaires permettant de concrétiser les objectifs nationaux dans ce sens à travers les audits énergétiques, le développement du cadre réglementaire et législatif, les incitations financières, la sensibilisation des citoyens et l'accompagnement des entreprises ainsi que la contribution à la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de changement climatique.

Le contexte énergétique national est marqué par l'aggravation du déficit énergétique structurel, la fluctuation du marché pétrolier et l'augmentation vertigineuse de la subvention de l'Etat dans le domaine de l'énergie. L'adoption de ressources énergétiques alternatives durables ainsi que l'instauration d'une culture de maitrise de l'énergie dans tous les secteurs représentent aujourd'hui une obligation et non un choix pour la Tunisie.

3.3.2 L'Agence de Promotion et de l'Innovation Industrielle, APII

Il s'agit d'un organisme sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines ; il a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel et de l'innovation en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. Son Centre d'Innovation et de Développement Technologique a pour principale mission d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation et d'amélioration des performances, grâce à des conseils pertinents et des prestations de haute valeur.

3.3.3 L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle, INNORPI

Cet institut rattaché également au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, constitue le point d'information national sur les normes. Il certifie la conformité aux normes des produits, des services et des systèmes de management et gère les marques nationales de conformité aux normes. Il délivre les brevets d'invention, enregistre les marques de fabrique, de commerce et de services et les dessins et modèles industriels. Il reçoit et enregistre tous les actes affectant les droits de propriété industrielle.

3.4 Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche "MARHP"

C'est le ministère en charge de l'exploitation des ressources naturelles et de la production agricole. Il est de ce fait responsable de l'approvisionnement du pays en produits alimentaires locaux et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans l'ensemble des domaines connexes. Il est également chargé de promouvoir des modes de production agricole durables à travers ses différents départements techniques tels que la Direction Générale de la Production Agricole, la Direction Générale de l'Agriculture Biologique, la Direction Générale des Forêts, la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux et l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricole.

Dans un pays souffrant de stress hydrique comme la Tunisie, le secteur agricole, premier consommateur des ressources en eaux est appelé à promouvoir l'économie et la valorisation de l'eau et à adopter des techniques culturales permettant la préservation de la ressource quantitativement et qualitativement.

3.4.1 La Direction Générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles

Sous la tutelle du MARHP, cette Direction Générale est chargée du contrôle de l'utilisation des intrants (semences, pesticides, fongicides...) y compris leur certification et importation. Elle assure également le suivi de la santé végétale des produits agricoles à travers tout le pays.

3.5 Le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations

Ce département est responsable de la gestion et du suivi de deux moteurs économiques essentiels, la consommation et l'exportation, soit une contribution à hauteur de 10% dans l'effort d'investissement et autant dans le PIB. L'activité du ministère comporte également une dimension sociale, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, la maîtrise des prix et la compensation des produits.

3.5.1 L'Institut National de la Consommation, INC

Sous la Tutelle du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations, l'Institut National de la Consommation INC est amené à fournir un soutien technique et juridique aux consommateurs et à appuyer les organisations et les structures exerçant dans les domaines de la consommation et de la qualité des produits. Il contribue également à la promotion de l'information du consommateur et à l'orientation de son comportement de consommation.

3.6 Le Ministère de la Santé,

À travers ses départements techniques et ses agences sous tutelles et dans les domaines de la consommation et de la production durable, le Ministère de la Santé a pour mission le contrôle sanitaire des produits et l'évaluation des risques liés à leur consommation.

3.6.1 La Direction d'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement, DHMPE

Cette structure a pour principales attributions le contrôle sanitaire des eaux (eau de boisson, eau minérale, eau usée brute et traitée, eaux de baignade), le contrôle de l'Hygiène dans les établissements ouverts au public, le contrôle de l'Hygiène dans les établissements hospitaliers publics et privés, le contrôle et la lutte contre les insectes vecteurs de maladies, le contrôle technique à l'importation (Insecticides, Désinfectants, Aflatoxine, Amiante), la lutte contre certaines formes de pollution, atmosphérique, sonore, chimique, ionisantes, ...) ainsi que l'éducation sanitaire et la sensibilisation dans les domaines relevant de ses attributions.

3.6.2 L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnementale des Produits, ANCSEP

L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits, ANCSEP, a été créée en 1999, pour prévenir les risques liés aux produits et aux facteurs de l'environnement.

Sa mission principale est la coordination et la consolidation des activités de contrôle sanitaire et environnemental des produits exercées par les différentes structures de contrôle concernées qui relèvent des différents ministères.

3.7 Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Le département ministériel du tourisme est chargé d'entreprendre toutes études et recherches relatives au tourisme et aux loisirs touristiques, de proposer les projets de textes législatifs et réglementaires relevant de son domaine d'activité et de veiller à leur application, de définir les programmes et projets à réaliser dans le cadre du plan de développement ainsi que les mesures d'accompagnement appropriées et les soumettre à l'approbation du gouvernement, et de mettre en œuvre les décisions prises par le gouvernement relatives aux secteurs du tourisme, et des loisirs touristiques, soit directement, soit par l'intermédiaire des organismes, établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle.

3.7.1 L'Office National du Tourisme Tunisien, ONTT

L'ONTT est un organisme sous la tutelle du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, il a pour rôles de développer le secteur touristique, réglementer et contrôler l'activité touristique, promouvoir le produit et enfin assurer la formation hôtelière et touristique.

3.8 Les Communes

La Tunisie s'est dotée le 9 mai 2018 d'un code des collectivités locales. Ce Code permet d'octroyer aux communes un pouvoir local. Le développement des modes de consommation et de production durables à travers les services municipaux et non municipaux assurés par la commune est désormais possible. La gestion intégrée des déchets et leur valorisation, la valorisation des eaux usées traitées, l'utilisation des ressources énergétiques alternatives ainsi que la promotion d'un tourisme local durable entrent dans le cadre des rôles attribués aux communes à une échelle territoriale.

A titre d'exemple, les Collectivités Locales, d'après le nouveau cadre réglementaire des énergies renouvelables en Tunisie (décret du 25 février 2020) peut produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables pour des fins d'autoconsommation.

3.9 La Société Civile

La société civile est aujourd'hui considérée un acteur clé dans la promotion des modes de consommation et de production durables en Tunisie. Elle a pour rôle de sensibiliser l'ensemble des intervenants par rapport aux enjeux des MCPD, de plaider pour les MCPD dans différents domaines et secteurs, de proposer des pistes de concrétisation des MCPD et de mettre en œuvre des projets pilotes en relation avec les différents axes des MCPD.

3.9.1 Organisation Nationale de Défense du Consommateur, ONDC

L'ONDC est l'une des ONG les plus actives en Tunisie. Elle a pour rôles d'assister les consommateurs, protéger et défendre leurs intérêts à tous les niveaux et dans tous les secteurs ; les Conseiller et, les informer sur tout ce qui concerne leur sécurité et leur inculquer les principes de la bonne gestion, les représenter sur tous les plans et à tous les niveaux auprès des différentes instances et enfin œuvre de telle sorte que les orientations nationales de développement tiennent compte des intérêts du consommateur et de ses aspirations.

3.9.2 Institut de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Tunisie, IRSET

Il s'agit d'une association créée en 2013, elle vise à se positionner comme le maillon fondamental dans la chaine de promotion de la RSE en Tunisie en étant acteur fédérateur de l'information et de l'expertise en matière d'implémentation de la RSE; en jouant le rôle de trait d'union entre l'université et le monde socioéconomique et les décideurs publics en matière de RSE et en représentant une force de proposition pour les pouvoirs publics et un Vis-à-vis crédible et incontournable des initiatives internationales en matière de la RSE. Par ailleurs, l'IRSET est l'organisation hôte du Réseau Pacte Mondial des Nations Unies en Tunisie, il œuvre pour une meilleure implication du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Afin de pouvoir assurer ses missions, l'IRSET fournit un effort important en matière de sensibilisation, réseautage et accompagnement autour de la RSE.

3.9.3 Les organisations professionnelles

Jouent également un rôle important dans la promotion des MCPD. L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) a adhéré en 2019, à travers une convention signée avec l'IRSET, au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est engagée ainsi à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD. La Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONECT) a œuvré depuis 2015 en collaboration avec ses partenaires à la mise en place d'un Label RSE. Créée le 11 octobre 2019, l'Union nationale des opérateurs de la filière bio (UNI bio) œuvre pour la promotion de la filière bio en Tunisie et la coordination entre les différents intervenants.

4 Principaux programmes, activités et initiatives liés aux MCPD en Tunisie

La Tunisie est un pays connu pour la fragilité de ses écosystèmes et la modestie de ses ressources naturelles :

- La Tunisie est un pays vivant sous stress hydrique, sur 164 pays, elle est classée 30 -ème dans ce sens, la part de l'eau disponible par habitant annuellement est de 330 m3 par habitant⁷;
- La désertification touche plus de 70 % du territoire tunisien et le couvert végétal représente de l'ordre de 8.4% par rapport à l'ensemble du territoire ;
- Les ressources en énergies fossiles sont limitées d'où l'aggravation du déficit énergétique structurel en plus la fluctuation du marché pétrolier et l'augmentation vertigineuse de la subvention de l'état dans le domaine de l'énergie.
- Le littoral de plus en plus artificialisé et fragilisé par une pression humaine importante, plus des ¾ de l'activité socioéconomique est concentrée sur cette frange littorale ;
- La Tunisie est fortement exposée aux impacts des changements climatiques qui se manifestent à travers l'augmentation de la température, la baisse des précipitations, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes ainsi que la montée du niveau de la mer.

Afin de faire face à ces défis environnementaux et écologiques qui aggravent certainement la fragilité socio-économique du pays, l'Etat tunisien s'est engagée depuis les années 90 à mettre en place, progressivement, des stratégies et des programmes permettant de contribuer à la rationalisation de l'exploitation des ressources conventionnelles et au développement de ressources non conventionnelles en vue d'instaurer des modes de consommation et de production plus responsables vis à vis de l'environnement et plus rentables de point de vue économiques. Nous citerons dans ce qui suit les principales réalisations dans ce sens :

4.1 Programme National de l'Economie d'Eaux en irrigation PNEE

Depuis son démarrage en 1995, le Programme National de l'Economie de l'Eau en Irrigation a permis d'équiper à nos jours plus de 435 000 ha en équipements d'économie d'eau à la parcelle, soit 95% des Pl. Les investissements pour l'équipement en économie d'eau ont atteint depuis le démarrage du PNEE en 1995 jusqu'à 2019 le montant de 1461,8 millions de dinars dont 676,6 millions de dinars de subventions. Des applications et des outils simples ou plus élaborés sont actuellement développés pour réaliser des économies d'eau et en améliorer l'efficience telles que l'application IREY pour l'irrigation des céréales à Bous Salem (Nord-Ouest de la Tunisie). Par ailleurs, des solutions informatiques innovantes genre SMART sont de plus en plus présentées pour offrir des solutions de pilotage « intelligent » de l'irrigation, gérable à distance par application mobile.

-

⁷ Etude Eaux 2050.

4.2 Développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture de conservation

Le mode biologique est considéré parmi les modes de production les plus respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique a été lancée en Tunisie depuis 1999. Son introduction par des opérateurs sensibilisés à ce type de production et à l'exportation vers l'Union Européenne a constitué une aventure dans le passé. Toutefois le secteur s'est rapidement développé et la Tunisie est arrivée à occuper une importante place à l'échelle internationale. Actuellement, l'agriculture bio est dominée en surface emblavée par la production oléicole et phoenicicole qui sont à la tête des produits biologiques exportés. Les autres cultures telles que le maraîchage et les plantes aromatiques et médicinales restent modestes. Il en est de même pour l'élevage (apiculture, aviculture).

Afin de faire progresser le secteur, une Stratégie Nationale de l'Agriculture Biologique à l'horizon 2020 a été élaborée. Elle repose sur un pilier économique en mettant tous les outils nécessaires permettant l'amélioration du revenu de l'exploitant en mode biologique, un pilier environnemental relatif à la conservation du sol et à la préservation de la biodiversité et enfin un pilier relatif à la santé humaine vue que la consommation des produits biologiques limite les menaces sur la santé liées principalement aux OGM et produits chimiques utilisés dans l'agriculture conventionnelle.

Grâce à cette politique volontariste, les indicateurs relatifs au secteur de l'agriculture biologique ne cessent de s'améliorer d'une année à une autre. La Tunisie compte aujourd'hui environ 320000 ha de superficies biologiques, 7218 intervenants, et 85500 tonnes de produits biologiques exportés.

L'agriculture de conservation, quant à elle, évolue timidement en Tunisie. Son introduction dans quelques régions, principalement du Nord-Ouest se fait dans le cadre de projets pilotes ou d'initiatives ponctuelles et individuelles. Elle repose sur un ensemble de techniques culturales permettant de maintenir le potentiel agronomique des sols et la préservation des terres arables. La réduction du travail du sol (principalement à travers le semis direct) et la diversification des espèces végétales cultivées (à travers la pratique de l'assolement) sont les principales techniques pratiquées en Tunisie.

4.3 Maitrise de l'énergie et développement des énergies propres

L'Etat tunisien a opté pour la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables depuis les années 2000. A travers son Agence Nationale de Maitrise de l'Energie, ANME, le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines a mis en place un bon nombre d'outils et d'instruments en faveur de l'efficacité énergétique, tel que l'audit énergétique, l'isolation thermique des bâtiments, et le contrôle des appareils et machines consommateurs d'énergie.

D'un autre côté, un cadre institutionnel et réglementaire a été développé pour la promotion des énergies renouvelables, des initiatives et des projets ont alors vu le jour depuis le milieu des années 2000 tel que l'installation de parcs de production d'énergie éolienne et le développement de l'énergie photovoltaïque...

Toutefois les réalisations sont restées timides et le secteur énergétique tunisien fait face à des défis multiples : stratégiques, économiques, sociaux et environnementaux. D'ailleurs, l'approvisionnement énergétique, notamment pour le secteur électrique, dépend essentiellement du gaz naturel (97% de l'énergie électrique produite), dont plus de la moitié provient de l'Algérie compte tenu des ressources nationales limitées. De plus, la demande d'électricité n'a cessé de croitre. Ainsi, le déficit de la balance d'énergie primaire n'a cessé de s'aggraver depuis une quinzaine d'années, il a atteint 5.8Mtep en 2020. Pour faire face à cette situation, la Tunisie a adopté une stratégie de transition énergétique qui repose sur deux axes dont notamment :

- L'utilisation rationnelle de l'énergie, avec l'objectif de réduire de 30% sa consommation d'énergie primaire à l'horizon 2030, et
- Une politique de diversification de son mix énergétique qui repose essentiellement sur le développement des énergies renouvelables.

Le Plan Solaire Tunisien (PST) est le programme national devant permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie de développement des énergies renouvelables. Il vise à porter la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité de 4% actuellement à 30% en 2030.

Le cadre réglementaire relatif à la production des énergies

Le Plan Solaire Tunisien est une concrétisation des modes de consommation et de production durables dans leur composante énergétique, il développe l'ensemble des outils techniques, financiers et réglementaires nécessaires pour promouvoir la production et la consommation des énergies renouvelables au niveau des différents secteurs et par différents types d'intervenants.

renouvelables s'est développé au fur du temps permettant ainsi la diversification des intervenants (public et privé) et des technologies. En effet, l'année 2015 a été marquée par la promulgation, de la loi 2015-12 relative à la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables à travers trois régimes réglementaires, à savoir : (1) Le régime d'autoconsommation (2). Le régime des autorisations via des appels à projets, et (3). Le régime des concessions par appels d'offres. En 2020, la loi 2015-12 a été amendée par un décret du 25 février 2020 qui stipule dans son article 8 que toute collectivité locale ou entreprise publique ou privée opérant dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou des services peut produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables à des fins d'autoconsommation. Il est également possible de constituer une société d'autoproduction conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales sous forme de société anonyme ou à responsabilité limitée dont l'objet se limite à la production et à la vente de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

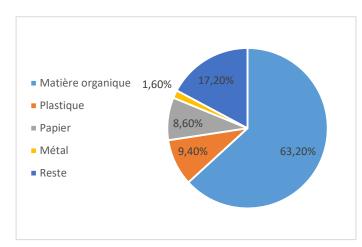
4.4 Valorisation des déchets et création de filières de recyclage et réutilisation

Durant les dernières décennies, la Tunisie a vécu un développement démographique et socioéconomique assez soutenu tout en étant variable et mitigé. Ce développement a entraîné surtout une forte croissance urbaine et une transformation importante du niveau de vie de la population. Le changement des modes de consommation qui a suivi s'est traduit par une augmentation de la quantité des déchets produits et une diversification des qualités correspondantes.

Les déchets municipaux et particulièrement ceux qualifiés de ménagers et assimilés occupent sans aucun doute la place plus importante des déchets produits en Tunisie. En 2018 et pour une population de 11 582 075 habitants la production de déchets ménagers et assimilés a été estimée à 2 686 420 Tonnes dont presque 2 Millions en provenance des 10 gouvernorats littoraux du Nord-Est et de l'Est de la Tunisie, de Bizerte à Sfax, soit autour de 75% de la production totale.

La production par habitant et par jour, moyenne est estimée autour de 0.6Kg/hab./jour avec des disparités importantes entre le milieu urbain où le taux dépasse parfois le 1 Kg et le milieu rural où le taux descend jusqu'à 0.15 Kg/hab./jour.

Pour ce qui est de la composition des déchets et avec une nette croissante du caractère urbain en Tunisie, nous assistons à des modifications significatives dans la proportion de certaines fractions par rapport à d'autres, traduisant ainsi les changements observés dans les modes de vie de certaines franges de la population tunisienne. Cette modification se traduit particulièrement et d'une manière générale au niveau d'une nette régression de la proportion biodégradable des déchets au profit d'une part de plus en plus grande de matériaux synthétiques et de plastiques.



Toutefois et malgré la régression de la composante organique, cette dernière constitue encore la part la plus importante des déchets produits en Tunisie, elle oscille entre 63 et 70%, avec une tendance, certes, vérifiée de plus en plus vers une baisse substantielle. Le plastique quant à lui qui était estimé à 7% au début des années 90 a grimpé pour atteindre les 11% et apparemment rechuté de quelques points au cours de ces deux dernières années pour se positionner actuellement autour de 9.4%,

Figure 7 : Composition moyenne des déchets ménagers

Un Programme National de Gestion des Déchets Solides, PRONAGDES, a été élaboré au début des années 90 par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, il se basait sur trois principes essentiels I) Pollueur payeur, II) Producteur récupérateur, III) Réduction à la source de la production des déchets solides.

Ce programme prévoyait notamment, I) La réhabilitation ou la fermeture des décharges sauvages, II) La réalisation de décharges contrôlées dans les villes chefs-lieux de gouvernorat et les communes touristiques, II) La construction d'unités de compostage pour déchets ménagers et IV) La construction d'unités de traitement et de stockage des déchets toxiques.

Le Programme National de Gestion des Déchets avait pour objectifs de concrétiser le principe des 3R de la gestion des déchets : La récupération, la réutilisation ainsi que le recyclage. De nombreuses filières ont été ainsi créées afin de développer des modes de consommation et de production plus durables, notamment ECOLEF (1997) pour la récupération des déchets d'emballage, ECOZIT (2002) pour la récupération des huiles lubrifiantes usagers et ECO Piles pour la récupération des piles usagées. D'autres filières comme celle de la récupération des pneumatiques usagers et des équipements électriques et électroniques DEEE ont également vu le jour.

Une stratégie de gestion des déchets est venue plus tard renforcer ce premier programme, elle a couvert la période 2006-2016 et s'est fixée quatre objectifs stratégiques majeurs; I) la réduction des quantités de déchets, II) le traitement des déchets à travers la valorisation, le recyclage et l'élimination des déchets ultimes, III) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique de la gestion des déchets et IV) l'amélioration de la communication, de la concertation, de la sensibilisation et de la maitrise des données.

La nouvelle Stratégie de Gestion intégrée des Déchets, en cours de validation par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et ses partenaires potentiels, favorisera l'économie circulaire et renforcera les filières de recyclage et de réutilisation.

Par ailleurs, d'autres types de déchets commencent à attirer l'attention des planificateurs et des investisseurs. Il s'agit notamment des déchets de démolition et de construction. Une étude lancée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et financée par l'Agence des Etats Unis pour la Coopération Internationale (USAID) a révélé que 15 millions de tonnes de déchets de construction et de démolition sont produites chaque année en Tunisie. Ces déchets issus des chantiers de construction constituent une vraie menace pour l'environnement et engendrent de graves contaminations de l'eau et du sol en plus de la pollution atmosphérique. Pour mettre fin à ces menaces, et profiter de la valeur économique de ces déchets, le gouvernement tunisien compte construire une unité de valorisation des déchets de construction et de démolition dans la ville de Gabès au Sud-Est du pays. Cette installation sera capable de valoriser 400 000 tonnes de déchets par an. Une trentaine de municipalités s'engageront pour la collecte de ces déchets dans une première phase pilote avant de généraliser le système sur l'ensemble des municipalités à partir de 2024.

4.5 Promotion du Tourisme durable

Le secteur du tourisme est un levier de croissance incontournable pour la Tunisie. Néanmoins, des efforts supplémentaires restent indispensables pour le redynamiser et lui offrir une croissance solide et durable. La diversification du produit et des destinations touristiques en dehors du tourisme balnéaire de masse semble être l'orientation la plus adéquate pour redonner de l'espoir à ce secteur. Dans ce contexte une étude stratégique sur le développement de l'écotourisme a été finalisée en 2009 et qui a identifié un potentiel relativement important pour le développement de cette filière en Tunisie. Par ailleurs, dans le cadre de la composante politique du programme Switch Med, la Tunisie a préparé, en 2016, son plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables dans le secteur du tourisme.

Les initiatives et programme ne cessent de se développer pour promouvoir le tourisme durable, citons particulièrement :

- Le projet "Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique" mis en œuvre par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et financé par le FEM (Programme MENARID du FEM), a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans trois parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumes) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.
- Le Projet Gestion Durable des Systèmes Oasiens en Tunisie qui a été réalisé en vue d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de promouvoir la diversification des moyens de subsistance dans des oasis traditionnelles ciblées.
- La composante tourisme du Programme Tounes Wajhatouna (UE-GIZ) lancée en 2019 et qui a pour objectif de contribuer à la diversification touristique de la Tunisie par le développement de nouveaux produits écotouristiques et culturels, des produits du terroir et de nouvelles destinations touristiques régionales, en favorisant les synergies entre les acteurs des filières agroalimentaires, artisanales, du patrimoine culturel et de la promotion touristique ».
- Les initiatives de la société civile telle que "Destination Dhaher" mise en œuvre par la Fédération Tourisme Authentique Dhaher et le projet Tourisme d'aventures MEDUSA mis en œuvre par WWF.

Toutes ces initiatives restent toutefois embryonnaires comparativement à la masse de tourisme balnéaire qui domine largement le marché national du moins en termes de lit d'hébergement et de nuitées passées.

Des initiatives personnelles ou familiales très encourageantes voient le jour à travers des maisons d'hôtes nouvellement installées, des fermes agrotouristiques ou même des produits de découverte et de randonnées. Tant de petits projets développés essentiellement après la révolution témoignant d'une volonté spontanée à l'écart des procédures administratives classiques, qui s'écartent des modes de planification standard développés jusqu'à maintenant en Tunisie dans le domaine du Tourisme.

4.6 Promotion des constructions durables

La Tunisie n'a pas encore élaboré et mis en œuvre une stratégie multidisciplinaire relative aux constructions durables. Toutefois, des initiatives ont été lancées depuis les années 2000 dans ce sens. Elles concernent principalement la maitrise de l'énergie dans les bâtiments, la valorisation des déchets de démolition et de construction ainsi que la promotion des technologies d'écoconstruction. Nous citerons ci-dessous les principaux mécanismes et initiatives en la matière :

L'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie "ANME" œuvre pour la maitrise de l'énergie dans les bâtiments depuis la construction jusqu'à l'exploitation. Les programmes phares dans ce secteur sont l'audit énergétique sur plan et l'audit énergétique de l'existant. Ils sont associés à des mesures réglementaires comme la réglementation thermique des bâtiments et la certification énergétique des équipements électroménagers.

L'ANME mène, également, des actions d'accompagnement des entreprises tertiaires dans l'étude et la mise en place des projets de cogénération. Elle les assiste aussi dans le processus de certification en Système de Management de l'Énergie – SME - selon la norme ISO50001 ainsi que la labellisation des bâtiments selon le Label Tunisien *EcoBâ*t. L'ANME veille en même temps à concevoir des mécanismes spécifiques afin d'offrir des solutions d'économie d'énergie aux ménages tunisiens compte tenu de leur répartition géographique.

- Le Projet de jumelage avec l'Union Européenne pour le développement de l'écoconstruction (2012-2014): Ce projet de jumelage entre la Tunisie et trois Etats membres de l'Union européenne (la France, l'Allemagne, et le Portugal) avait pour objectif d'appuyer l'administration tunisienne (Principalement le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire) sur trois axes de travail fondamentaux dans le domaine de l'écoconstruction notamment (1) Renforcer les lois et règles de construction au profit du développement durable. (2) Développer et promouvoir sur l'ensemble du territoire, et pour tous les types de bâtiments, l'écoconstruction et (3) Renforcer les expertises et le savoir-faire de la maitrise d'ouvrage publique. Une base documentaire sur l'écoconstruction a été créée par le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et l'aménagement de Territoire pour servir l'ensemble (http://www.mehat.gov.tn/fr/programmes-projets/eco-construction/base-documentaire/ecomateriaux/);
- Les initiatives du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement dont principalement l'étude de Diagnostic pour la mise en place du processus bâtiments et constructions durables (2012), l'élaboration en 2019 d'un guide HQE (Haute Qualité environnementale) vers une construction durable et enfin le projet Re-Med (lancé en 2020), de recyclage des gravats pour la construction des routes en Méditerranée, qui vise le transfert technologique pour transformer les déchets de construction et de démolition en ressources pour la construction et l'entretien des routes dans des pays méditerranéens (France, Italie, Liban et Tunisie).
- L'organisation des journées nationales de l'écoconstruction qui sont considérées comme un évènement phare de l'immobilier en Tunisie regroupant tous les acteurs étatiques (Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie) et privés (Sociétés immobilières, fournisseurs de matériaux de construction) ainsi que les organisations professionnelles (UTICA, CONECT). Il s'agit d'un espace d'échange, de partage d'expériences et réseautage en matière de technologies et de potentialités de constructions durables.

5 Processus de mise en œuvre du programme SwitchMed en Tunisie

Le programme "SwitchMed" est une initiative régionale visant à faciliter la transition vers la CPD dans les pays de la Région du Sud de la Méditerranée, et plus particulièrement à renforcer l'émergence de l'entrepreneuriat vert, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, les activités de démonstration et le réseautage.

L'initiative SwitchMed comprend ainsi trois composantes : *une composante politique, une composante de démonstration et une composante de mise en réseau.*

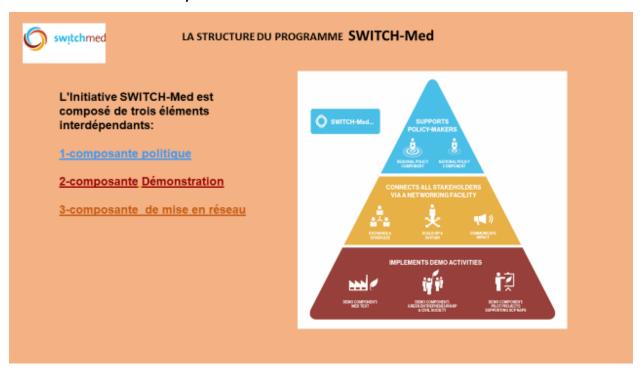


Figure 8: Structuration du programme SwitchMed

5.1 Pourquoi la Tunisie a adhéré à SwitchMed?

A l'instar de tous les pays du monde, surtout ceux en voie de développement, la Tunisie fait face à de nombreux défis économiques, sociaux et écologiques. La réduction de la pauvreté et la création de la richesse sans toutefois dégrader d'avantages les ressources et les écosystèmes naturels préoccupe de plus en plus toutes les parties prenantes œuvrant pour le processus de développement durable. La promotion des modes de consommation et de production durables s'avère alors un besoin et une réponse effective pour répondre à des enjeux économiques et sociaux sans épuiser d'avantages le capital naturel.

La Tunisie est connue pour la vulnérabilité de ses ressources et écosystèmes. Les pressions anthropiques ainsi que les impacts du changement climatique sont en train d'accélérer leur dégradation. L'adoption d'une politique en faveur d'une transition vers des modes de production et de consommation durables est une urgence pour confronter les défis actuels et futurs.

Le contexte politique national a été favorable pour que, l'Etat tunisien à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et ses partenaires potentiels, adhère au programme SwitchMed. En effet, la nouvelle constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a clairement stipulé dans son article 12 que « l'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, au développement durable, à l'équilibre entre les régions et à l'exploitation rationnelle des richesses nationales ».

De 2015 à 2020, la mise en œuvre du programme Switch Med en Tunisie a abouti à des actions touchant aux trois composantes dudit programme. Le schéma suivant illustre ses différentes actions :

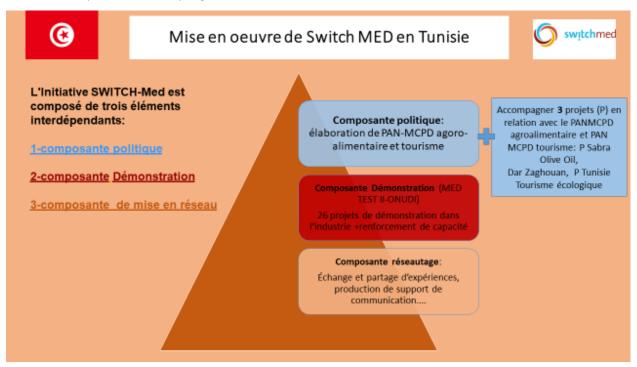


Figure 9 : Mise en œuvre du programme SwitchMed en Tunisie

5.2 Composante politique : Plan d'Action National pour les modes de Consommation et de Production Durable "PAN-MCPD"

5.2.1 Processus d'élaboration du PAN-MCPD

Le Plan d'Action National tunisien sur les Modes de Consommation et de Production durables (PAN-MCPD) est le fruit d'une collaboration entre le Ministère chargé de l'Environnement, appelé en 2016, Ministère de

l'Environnement et du Développement durable et les départements techniques concernés avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le cadre du programme Switch Med financé par l'UE.

Le plan fait partie des actions menées par la Tunisie pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030, particulièrement l'ODD 12.

Le PAN-MCPD répondant à la cible 12.1 (10YFP) n'est qu'une approche pragmatique et concrète de clarification de la vision de la Tunisie relative aux MCPD et de définition des priorités nationales en la matière.

Le processus d'élaboration du PAN-MCPD a démarré, en 2016, avec un état des lieux approfondi sur les modes de consommation et de production durables et la publication d'un rapport détaillé. Ce rapport accessible au public est composé de 6 chapitres :

- i. Aperçu des MCPD au niveau international et l'expérience de certains pays dans leurs mises en œuvre;
- ii. Cadres institutionnels, juridiques et politiques pour mettre en œuvre les MCPD en Tunisie;
- iii. Les MCPD dans les secteurs primaires à savoir l'agriculture et l'élevage, la pêche et la foresterie ;
- iv. Les MCPD dans les secteurs secondaires, à savoir l'industrie, la production et la construction ;
- v. Les MCPD dans les secteurs des transports, du tourisme et du commerce ;
- vi. Les MCPD dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'eau / assainissement.

A partir des résultats de ce rapport d'évaluation, deux plans d'action décennaux ont été développés (tourisme et agroalimentaire). Ces plans d'action ont été élaborés à la suite d'un processus de consultation approfondi impliquant un groupe important et diversifié de parties prenantes nationales en Tunisie (gouvernement, secteur privé, société civile, médias, corps académique) et ont été construits sur des stratégies et plans nationaux déjà existants et validés pour assurer cohérence, durabilité et mise en œuvre des plans.

Parmi les documents de référence figuraient la stratégie industrielle nationale tunisienne à l'horizon 2016, la stratégie nationale pour l'économie verte (2015), la stratégie nationale pour le changement climatique (2012), le guide de l'industrie durable en Tunisie.

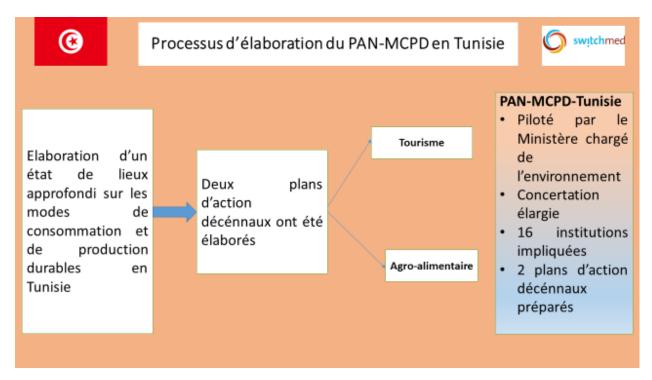


Figure 10: Processus d'élaboration du PAN-MCPD en Tunisie.

Le plan d'action qui a été élaboré en s'appuyant sur une large concertation entre tous les intervenants en Tunisie comporte un volet «études» qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes, un volet «assistance technique» destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles, un volet «formation» qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités de tous les acteurs clés, et bien évidemment un volet «communication et sensibilisation» afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent

5.2.2 Priorités arrêtées

Le Plan d'action sur les modes de production et de consommation durables a identifié les secteurs dans lesquels des changements de comportement doivent être opérés tant par les producteurs que par les consommateurs. En d'autres termes, *il s'agit de secteurs présentant un important potentiel de changement et de transition vers des modes plus responsables et plus durables*. Les secteurs prioritaires identifiés dans le cadre du PAN MCPD sont le secteur de l'agro-alimentaire et le secteur du tourisme.

L'objectif était de sensibiliser les organisations tunisiennes à l'impact de leurs actions sur la qualité de vie des générations présentes et futures. Chaque plan d'action décennal présentait des objectifs clairs, des activités clés et une liste de réalisations et impacts attendus.

5.2.2.1 Le secteur du Tourisme

Les principales parties prenantes impliquées dans les travaux d'élaboration du PAN MCPD du secteur touristique (2016-2025) étaient : le Ministère du Tourisme, la Fédération Nationale des Hôtels, l'Agence

Foncière Touristique, le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis, ainsi que l'Office National du Thermalisme et de l'Hydrothérapie.

La vision des MPCD dans le secteur du tourisme a été formulée comme suit : "Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie", et ce à travers les actions suivantes :

- Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives
- Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation
- Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale
- Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétale
- Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et biologiques
- Prendre en compte le risque de submersion et d'érosion côtière.

5.2.2.2 Le secteur de l'agro-alimentaire

L'élaboration de la stratégie et du plan d'action pour le développement du secteur agroalimentaire (2016-2025) a été fondée à partir d'une approche participative impliquant les différents acteurs du secteur entre autre le Ministère de l'Industrie de l'Energie et des Mines, le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de la Santé, l'Agence pour la Promotion de l'Industrie et l'Innovation, le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement, le Centre Technique de l'Agroalimentaire, l'Union Tunisienne pour l'Agriculture et de la Pêche ainsi que des associations.

La vision des MPCD dans l'agroalimentaire proposée consiste à "Assurer une chaine alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie des produits et des services", et ce à travers les orientations suivantes :

- Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)
- Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir-faire local
- Assurer la viabilité de l'activité agricole.

Des mesures transversales touchant aux deux secteurs ont été également proposées, il s'agit de la sensibilisation, de la communication, de la formation & renforcement de capacités et à l'appui du partenariat public-privé.

5.2.3 Synergie entre les parties prenantes

5.2.3.1 Institutions impliquées

Le processus d'élaboration du PAN MCPD a été piloté par la Direction Générale du Développement Durable, rattachée au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Un Point Focal National Switch Med a été désigné au sein de la DGDD.

Une approche participative a été adoptée afin de renforcer la concertation entre les différents intervenants et garantir l'appropriation du PAN-MCPD par les parties prenantes.

Dix ministères et seize institutions ont été mobilisés pour l'élaboration du PAN-MCPD, du PAN-MCPD agroalimentaire ainsi que du PAN-MCPD tourisme. :

Ministères impliqués :

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (actuellement Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement) et l'ensemble de ses organismes sous-tutelle
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
- Ministère de l'Industrie
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Ministère de l'Energie et des Mines
- Ministère de l'Education
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
- Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi
- Ministère de la Santé

Organismes impliqués

- Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
- Direction Générale de l'Agriculture Biologique
- Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement
- Institut National de la Consommation
- Institut National de la Statistique
- Organisation tunisienne de la Défense du Consommateur
- Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz
- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
- Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie

La synergie entre les parties prenantes ne se limitait pas au processus d'élaboration du PAN MPCD. Elle était nécessaire lors de la mise en œuvre des Plans d'Action Décennaux 2016-2025. D'ailleurs, le PAN-MCPD a insisté sur l'implication des parties prenantes, à savoir les acteurs institutionnels, le secteur privé,

les ONG, les communautés locales. Il est essentiel que la planification et la mise en place de la stratégie MPCD ne reste pas limitées à des décisions à sens unique venant du gouvernement, et qu'elles impliquent fortement l'ensemble des intervenants. Le portage politique et la contribution des différents acteurs à l'échelle centrale, et locale sont des conditions indispensables pour dynamiser le processus de MCPD. La société Civile, les organisations professionnelles ainsi que les organisations internationales ont une valeur ajoutée dans cette démarche.

5.2.3.2 Structures de gouvernance des MCPD en Tunisie

Afin d'assurer la gouvernance des PAN-MCPD des secteurs "agroalimentaire" et "tourisme" en Tunisie, un schéma de gouvernance *commun* a été proposé, il est constitué :

- **D'un organe de pilotage et de prise de décision :** il s'agit du maître d'ouvrage, il se chargera de définir les objectifs stratégiques, de superviser la mise en œuvre des actions, d'évaluer les résultats et corriger les orientations si nécessaire.
- **D'un coordinateur national MPCD**: c'est le Project Manager qui se chargera de : la coordination globale du projet, le monitoring, le suivi et évaluation et enfin la communication et la relation avec les médias
- **Des unités de gestion :** Il s'agit des Task forces qui joueront le rôle du maître d'œuvre et se chargeront de la formulation et l'exécution des projets
- Des groupes thématiques: Il s'agit de groupes composés des cadres des organismes concernés, de représentants du secteur privé, d'experts indépendants et de représentants de la société civile.
 Ces groupes se réuniront pour concevoir les projets, les suivre et conseiller l'organisme de pilotage.

Il a été également recommandé de mettre en place une structure de veille ou observatoire par secteur qui se chargera de :

- Mettre en place et suivre les indicateurs qui traduisent les MPCD du secteur
- Suivre les tendances internationales,
- Publier des newsletters régulières et des alertes pour le profit des parties prenantes

Afin de ne pas multiplier les structures, il a été recommandé que l'ONTT joue le rôle de structure de veille pour le secteur du tourisme et que l'ONAGRI et APII joue le rôle de structure de veille pour le secteur de l'agro-alimentaire.

5.2.4 Projets concrets issus des PAN-MCPD agroalimentaire et tourisme

Afin de doter cette première composante d'un aspect opérationnel et de la lier à la composante 2 (Démonstration), trois projets ont été accompagnés par le programme SWITCH MED pour renforcer leur engagement vis à vis des MCPD. Ces projets sont liés aux secteurs prioritaires arrêtés, entre autres l'agroalimentaire et le tourisme, il s'agit de :

Projets	Localisations
Projet Sabra Olive Oil pour la transformation de l'Huile d'olive	Gouvernorat de Kairouan
biologique et le développement de système de production durable	

Projet Dar Zaghouan pour le Développement du Tourisme écologique	Gouvernorat de Zaghouan
Projet Tunisie Tourisme écologique	Gouvernorat de Bizerte

Les principales interventions du programme ont été axées principalement sur :

- Offrir l'assistance aux projets pour l'obtention d'un Label reconnu au niveau international dans le domaine du tourisme écologique ;
- Elaborer un plan de communication efficace et innovant pour la promotion du tourisme écologique ;
- Offrir l'assistance technique pour la mobilisation des fonds nécessaires pour le développement d'un nouveau produit touristique innovant ami de l'environnement ;
- Offrir l'assistance technique pour l'obtention d'un Label reconnu au niveau international en matière de production de l'huile d'olive biologique tout en tenant compte des normes exigées par le Label bio tunisien.
- Assister la ferme pilote pour l'équiper par un laboratoire Qualité.

5.3 Composante Démonstration : MED TEST II

5.3.1 Qu'est-ce que MED TEST II?

Transformer les défis en opportunités est au cœur de la composante MED TEST II, une partie unique et innovante du programme Switch Med. La méthodologie de transfert de technologies écologiquement rationnelles (TEST) de l'ONUDI aborde les coûts croissants de l'énergie et des matières premières en démontrant comment les meilleures pratiques en matière de production propre et d'économies des ressources (ERPP), avec un retour sur investissement attrayant, peuvent être intégrées dans les opérations commerciales courantes.

MED TEST II a pour objectif de mettre en œuvre des actions concrètes portant sur les barrières auxquelles les acteurs-clés sont confrontés dans le cadre de la transition vers les modes de CPD.

5.3.2 Mise en œuvre de MED TEST II en Tunisie

Le programme MED TEST II, mis en œuvre en Tunisie de 2015 à 2017, aborde les défis et les obstacles que rencontrent les industries nationales pour devenir plus économes en ressources et en énergie non polluantes et pour générer des produits gérés de manière responsable tout au long de leur cycle de vie, tout en augmentant la productivité et en maintenant un accès aux marchés internationaux avec des produits de bonne qualité conformes aux normes internationales.

MED TEST II rassemble des organisations et des institutions influentes pour réaliser une application durable et une mise en œuvre de l'ERPP en Tunisie. Les acteurs ayant été impliqués dans la mise en œuvre de cette composante sont les suivants :

MED TEST II Tunisie:

- 28 mois d'exécution
- 5 Centres Techniques impliqués
- Budget, 860 mille DT soit 330 mille Euros

Mécanismes de financement :

- -Fonds de Transition Energétique (FTE)
- -Fonds de Dépollution (FODEP)
- -Fonds de Développement de la Compétitivité (FODEC)

43

Partenaires institutionnels

- Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
- Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
- Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED)
- Agence Nationale de Maitrise de l'Energie (ANME)
- Office National de l'Assainissement (ONAS)
- Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
- Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET)
- Institut de Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Partenaires de mise en œuvre

- Bureau de Mise à Niveau (BMN)
- Le Centre National du Cuir et de la Chaussure (CNCC)
- Le Centre Technique du Textile (CETTEX)
- Le Centre Technique de l'Agro-alimentaire (CTAA)
- Le Centre Technique des Industries Mécaniques et Electriques (CETIME)
- Le Centre Technique de la Chimie (CTC)

La Société civile

Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)

• Les Chambres de Commerce et de l'Industrie (CCI)

L'approche TEST de l'ONUDI porte sur l'association d'outils pour une production durable, à savoir l'Audit de Production Propre (APP), la comptabilité des coûts de flux de matières (MFCA) et les systèmes de management de l'environnement et de l'énergie (SME/SMEn). Les résultats de l'intégration et de la mise en œuvre sur mesure de ces outils et de leurs éléments incluent l'adoption de bonnes pratiques, de nouvelles compétences et une nouvelle culture de gestion, permettant à l'entreprise de s'acheminer vers la voie du progrès axée sur une production durable.

La méthodologie TEST renforce la compréhension et les capacités transversales au sein des différents domaines de gestion d'une entreprise, permettant une compréhension et un soutien holistiques de l'ERPP au sein de l'entreprise.

Le processus de mise en œuvre de MED TEST II en Tunisie pourra être récapitulé ainsi :

Station des entremises

L'approche TEST de l'ONUDI exige un travail d'équipe pluridisciplinaire et ne saurait aboutir en comptant sur les talents d'une seule personne. De ce fait, cette approche a pu Tunisie promouvoir en opportunités de partenariat entre les prestataires de services et les experts dans les secteurs de la production durable et en impliquant tous les niveaux de gestion de l'entreprise. Cette approche a permis de faire un grand pas vers la mise en réseau des partenaires potentiel, objectif de la composante III du programme Switch MED

Sélection des entreprises

- Démarchage de 200 entreprises des secteurs concernées
- Établissement d'une liste courte de 45 entreprises pour la revue initiale
- Sélection de 26 parmi les 45 entreprises, en concertation avec l'ONUDI

Identification des options de production propre

L'identification des options de production propre s'est faite sur 03 étapes : une phase initiale d'inventaire, une analyse détaillée et une identification et sélection des options. Les Détails de chaque étape sont récapitulés ci-dessous :

MED TEST II: identification des options de production propre pour les 26 entreprises sélectionnées

Phase initiale d'inventaire:

- Diagnostic approfondi en se basant sur les outils TEST de l'ONUDI (TOP 20,bilan matières, flux, analyses des benchmarking....)
- Réalisation d'une expertise spécialisée sur le process, les aspects énergétiques traitement des eaux de rejets

Analyse détaillée;

- Sélectionner les centres d'intérêt de l'entreprise base d'une sur la comptabilité analytique environnementale (MFCA)
- · Instaurer ou actualiser la politique environnementale de l'entreprise
- Effectuer un suivi des indicateurs de base à miparcours et en fin de réalisation des actions PP.

Identification et sélection des options PP:

- Identification des MTD et options PP à des introduire, évaluation technique, économique et environnementale
- Etudes de faisabilité technico-économiques en énergie suite à l'expertise énergétique

Figure 11: MED TEST II; identification des options de production propre pour les entreprises sélectionnées.

Formation

- Formation intra-entreprise de 2 jours sur l'approche TEST pour les entreprises de cuir et chaussure, textile et agroalimentaire.
- Formation de 5 jours en inter-entreprises pour les entreprises de la chimie et de l'électrique, mécanique et électronique.

Plan d'Action Test

- Description des options PP choisies (enjeux, objectifs, responsable, coût...)
- Plan de surveillance et mesurage (monitoring)

Etudes de cas

- Quantification des résultats globaux atteints (eaux, énergie...)
- Etudes de cas réalisées et validées par l'ONUDI (4 entreprises ont mis en place un SME complet certifiable selon la Norme ISO 14001 (version 2015); une entreprise est en train d'appliquer les principes de l'ACV).

390 personne-jours de formations ont été consacrés à la formation de professionnels des secteurs industriels publics et privés dont des institutions d'appui, des bureaux d'études et des entreprises ont reçu une formation sur les outils TEST durant la phase de démonstration du projet en Tunisie.

5.3.3 Résultats de MED TEST II en Tunisie

Les résultats du MED TEST II consistent en ce qui suit :

- Renforcement des capacités des prestataires de services nationaux
- Réalisation de 26 projets de démonstration dans l'industrie, via l'identification et la mise en œuvre de pratiques et de technologies de production durable. Ces projets ont ciblé les secteurs industriels prioritaires.

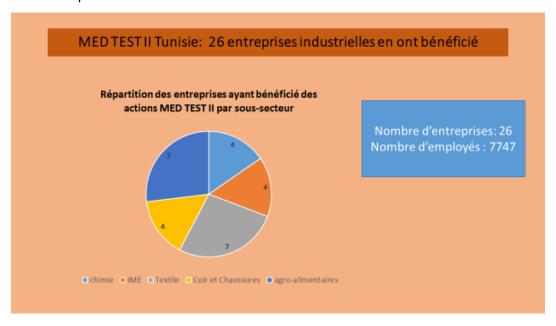


Figure 12 : Entreprises ayant bénéficié de MED TEST II. Tunisie

L'évaluation préliminaire des résultats du projet MED TEST II dans les 26 entreprises concernées en Tunisie a permis de démontrer l'existence d'un potentiel de réduction de la consommation des ressources en matières, eau et énergie estimé à des gains de 7 097 t/an de matières premières, 111.2 GWhs/ an en énergie, 448 950 m3 d'eau, ainsi qu'une réduction de la charge polluante de 19.7 T/an de DBO5 et de 29.8 T/an de DCO, 2 371 T/an de déchets solides et 35 227 T/an de CO2.

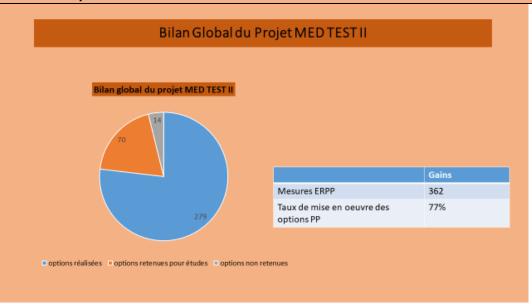


Figure 13: Bilan global du Projet MED TEST II

La méthodologie TEST a introduit l'outil innovant de comptabilité des flux matière (MFCA) qui permet de révéler à l'entreprise le coût réel des pertes de matières ou les coûts cachés qui sont des signes d'inefficacité et de gaspillage. Par le biais de cette méthode MFCA, les données quantitatives et financières sont identifiées par un travail de collaboration entre les services de « comptabilité » et de « production ». Grâce à cette méthode, les coûts des pertes sont identifiés et les pistes d'amélioration sont balisées.

5.3.4 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de MED TEST II en Tunisie :

Bien que les résultats du projet MED TEST II en Tunisie ont été encourageants, de nombreuses difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre, citons particulièrement :

- L'instabilité de l'équipe du projet au sein de l'entreprise
- Difficulté d'accès au financement (préparation de dossier bancable) nécessaire pour assurer la mise en œuvre des plans d'actions.
- Désintérêt des directions générales de certaines entreprises en cours de mise en œuvre d projet à cause des problèmes, sociaux, économiques....

La fragilité socio-économique du pays ainsi que l'instabilité politique freinent la transition vers une économie verte et des modes de production durables.

Un portage politique de haut niveau et le renforcement des mécanismes de financement nécessaires sont obligatoires pour assurer cette transition.

5.4 Composante réseautage du programme Switch MED

Les activités de réseautage de SwitchMed visent à renforcer l'internationalisation des startups et des PME dans la région sud-méditerranéenne grâce à l'amélioration de leur capacité à gérer l'innovation, l'écologisation et l'efficacité des ressources. Ces actions sont mises en œuvre par l'ONUDI dans quatre pays (Égypte, Liban, Maroc et Tunisie) en développant le partenariat commercial et industriel entre les entreprises locales et les entreprises éco-innovantes de l'UE.

En Tunisie, l'activité de réseautage a vu la réalisation de 2 événements de partenariat qui se sont déroulés le 2 décembre 2016 et le 3 novembre 2017.

Ces initiatives ont enregistré la participation de 17 porteurs européens de projets Eco-innovants qui ont réalisé 135 rencontres de partenariat avec des homologues tunisiens, qui ont abouti à la conclusion de 5 accords de transfert technologique et assistance technique.

Un troisième événement de réseautage organisé en 2018 avait ciblé le secteur du recyclage du plastique. Cet événement est organisé en partenariat avec le ministère de l'Industrie et des PMEs, le ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, l'ANGed – Agence Nationale de Gestion des Déchets, le CTC – Centre Technique de la Chimie, le PACKTEC – Centre Technique du Packaging et du Conditionnement et la CONECT – la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie.

Les activités se sont concentrées sur l'industrie du plastique et en particulier sur les produits, processus et applications qui contribuent à la fermeture de la boucle de l'économie circulaire. De ce fait, l'ONUDI promeut l'échange de savoir-faire, de meilleures pratiques et de technologies qui servent de soutien pour le développement de l'industrie du recyclage en Tunisie.

Enfin et dans un contexte sanitaire difficile causé par la Pandémie COVID 19, l'ONUDI en collaboration avec la Fédération Tunisienne du Textile et de l'Habillement FTTH a organisé le 16 juin 2021 un webinaire relatif aux perspectives de création de chaines de valeurs de déchets textiles en Tunisie. L'évènement virtuel,

auquel avait participé des représentants des institutions tunisiennes, des experts internationaux en matière de valorisation de déchets textiles et des opérateurs textiles privés, a été essentiellement marqué par la présentation des résultats de l'étude menée par l'ONUDI pour identifier le potentiel de recyclage et différents scénarios de développement d'une filière textile en Tunisie. A l'occasion de cet évènement virtuel, des projets pilotes ont été présentés et une table ronde regroupant des cheffes d'entreprises ayant développé des filières recyclage de déchets textile, a été organisée.

6 Statut et état des lieux du PAN-MCPD et MCP en 2020 en Tunisie

Le Plan D'action National des modes de consommation et de production durables, élaboré par la Tunisie, dans le cadre du programme Switch Med propose une vision globale stratégique des modes de consommation et de production durables. Il propose également un PAN MCPD pour le secteur de l'agro-alimentaire ainsi qu'un autre pour le secteur du tourisme pour la période (2016-2025).

Ainsi et dans le cadre de ce présent rapport, il est utile de relever l'état d'avancement et les principales réalisations de la Tunisie pour la mise en œuvre de ses PAN MCPD tourisme et agroalimentaire.

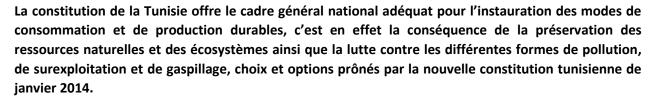
6.1 Evolution du cadre réglementaire en rapport direct ou indirect avec les MCPD

6.1.1 Constitution de la République Tunisienne en date du 27 janvier 2014

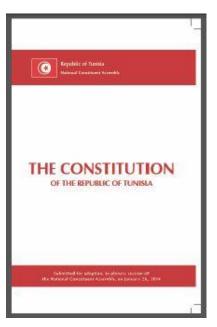
Aujourd'hui nous parlons en Tunisie de constitutionnalisation du développement durable. En effet, la nouvelle Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a intégré la protection de l'environnement d'une manière claire et globale tout en privilégiant certaines composantes de l'environnement en mettant l'accent sur les liens indissociables entre environnement et développement durable et en mettant en place certaines garanties législatives et institutionnelles.

Il en est ainsi de la mention claire de :

- La lutte contre la pollution (préambule et article 45) ;
- La sauvegarde de la sécurité du climat (préambule et article 45);
- Le droit à l'eau (article 44)
- La gestion des ressources, richesses nationales et naturelles préambules et articles 12 et 13)
- La protection du patrimoine culturel (article 42)



Le tableau suivant résume les différents aspects en relation avec l'environnement et le développement durable d'une manière générale annoncés dans la nouvelle constitution tunisienne de janvier 2014.



L'environnement et le développement durable dans la constitution tunisienne du 27 janvier 2014

1. Préambule:

- **a.** L'Etat garantit la suprématie de la loi, le respect des libertés et des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, l'équité et l'égalité en droits et devoirs entre tous les citoyens et toutes les citoyennes, et entre toutes les catégories sociales et les régions ;
- b. De l'unité nationale fondée sur la citoyenneté, la fraternité, la solidarité et la justice sociale
- c. Conscients de la nécessité de participer à la sécurité du climat et à la sauvegarde d'un environnement sain, de façon à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la continuité d'une existence paisible pour les générations futures,

2. Chapitre 1 : Principes généraux :

- a. **Article 12**: L'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive ; l'Etat œuvre également à la bonne exploitation des richesses nationales.
- b. Article 13 : Les ressources naturelles appartiennent au peuple tunisien. L'Etat exerce sa souveraineté sur ces ressources au nom du peuple. Les contrats d'investissement qui y sont relatifs sont soumis à la Commission spécialisée de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Les conventions conclues, portant sur ces ressources, sont soumises à l'Assemblée pour approbation.
- Article 14: L'Etat s'engage à renforcer la décentralisation et à l'appliquer sur l'ensemble du territoire national, dans le respect de l'unité de l'Etat.

3. Chapitre II - Les Droits et les Libertés

- a. Article 32 : L'Etat garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information.
- Article 44 : Le droit à l'eau est garanti. La préservation de l'eau et la rationalisation de son exploitation est un devoir de l'État et de la société
- c. Article 45 : L'Etat garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la protection de l'environnement. Il incombe à l'Etat de fournir les moyens nécessaires à l'éradication de la pollution de l'environnement.

4. Chapitre VI - Les Instances Constitutionnelles

a. Titre IV. L'Instance du développement durable et des droits des générations futures, Article 129 : L'Instance du développement durable et des droits des générations futures est impérativement consultée pour les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que pour les plans de développement. L'Instance peut donner son avis sur les questions qui relèvent de son domaine de compétence. L'Instance est composée de membres compétents et intègres qui exercent leurs fonctions pour un mandat unique de six ans.

5. Chapitre VII - Le pouvoir local

- a. **Article 131 :** Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des municipalités, des régions et des districts qui couvrent l'ensemble du territoire de la République conformément à un découpage déterminé par la loi.
- b. **Article 132**: Les collectivités locales jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. Elles gèrent les affaires locales conformément au principe de la libre administration.
- c. Article 139 : Les collectivités locales adoptent les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin de garantir la plus large participation des citoyens et de la société civile à la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi.

6.1.2 Code des Collectivités Locales

Le code des Collectivités Locales adopté en 2018 par le parlement tunisien (Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des Collectivités Locales) accorde au pouvoir local certaines attributions en rapport avec le développement durable et la préservation des ressources naturelles et des milieux :



Ainsi et au niveau de, l'article 106, le conseil de la collectivité locale approuve les plans de développement local et prend considération : (1) les exigences du développement durable, (2) l'encouragement des jeunes à créer des projets, (3) l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes, (3) la promotion de l'emploi, (4) le soutien des personnes porteuses d'handicaps, (5) la lutte contre la pauvreté, (6) l'équilibre entre les zones de la collectivité locale.

Le conseil municipal crée les services publics

municipaux et les gère. *L'article 240* mentionne la liste de ces services municipaux très diversifiés et touchant pratiquement à l'ensemble des services de base à l'échelle locale (routes et trottoirs, éclairage public, ordures ménagères, jardins et parcs...). Le conseil municipal soutient toutes les actions tendant à l'animation de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale au sein de la commune, soit directement par le biais des services municipaux, soit par l'intermédiaire des organisations et associations dont l'activité concerne les secteurs susvisés (*Article 241* du CCL).

Par suite de la promulgation du Code des Collectivités locales en vue d'une décentralisation du pouvoir en Tunisie, la commune sera considérée dans le futur comme locomotive du développement durable à l'échelle locale. Ceci sera concrétisé entre autres à travers des actions et des projets de consommation et de productions durables (Energies renouvelables, Eaux non conventionnelles, valorisation des Déchets, écotourisme). Pour ce faire, elle pourra compter sur ses propres ressources mais également sur la mobilisation de fonds dans le cadre de la coopération internationale ou en partenariat avec le secteur privé ou avec les composantes de la société civile (*article 40* du CCL).

6.1.3 Projet du Code des Eaux

La Commission parlementaire de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du commerce et des services annexes a adopté, le 17 juin 2021, le projet du nouveau code des eaux après un long processus de négociations et de discussions. Ce nouveau projet de Code des Eaux veillera à la préservation de la ressource en question et à l'exploitation des ressources non conventionnelles selon une approche intégrée impliquant toutes les parties prenantes et l'ensemble des consommateurs de la ressource.

A titre d'exemple, l'article 71 du projet du code en question stipule que l'Etat veillera à la maitrise de l'utilisation des ressources en eaux et leur développement à travers différents moyens (utilisation des eaux non conventionnelles, recharge artificielle des nappes, incitation à l'emploi de technologies à usage collectif ou individuel, permettant l'économie d'eau, la mobilisation des eaux de pluies à travers différents moyens...). D'un autre côté, l'article 67 du Projet du Code des Eaux stipule que les unités industrielles, touristiques et de loisir couvrent la totalité ou une partie de leur besoin en eaux par le biais des eaux non conventionnelles.

La rationalisation de l'exploitation des ressources en eaux et le développement des ressources non conventionnelles constituent un axe principal de l'instauration des modes de consommation et de production durables surtout que la Tunisie vit sous stress hydrique.

6.1.4 Autres lois et décrets récents en relation avec les MCPD

6.1.4.1 Loi de Partenariat public-privé PPP

La Tunisie a adopté **la loi n°2015-49, du 27 novembre 2015**, relative aux contrats de partenariat public privé (PPP) et qui a pour objectif de diversifier les modalités de satisfaction des commandes publiques et ses sources de financement afin de développer et de renforcer l'infrastructure, d'encourager l'investissement public en partenariat avec le secteur privé et de bénéficier du professionnalisme et de l'expérience de ce dernier. Cette loi pourra inciter les PME à élargir leurs champs d'intervention dans différents domaines tels que la valorisation des ressources en eaux usées traitées, le recyclage des déchets, la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables...

6.1.4.2 Loi des Start up

Un cadre juridique, dénommé "Startup Act" a été développé en Tunisie. Ce cadre juridique intègre 20 mesures structurées autour d'un Label de mérite et d'avantages aux entrepreneurs, aux investisseurs et aux Startups. Il est matérialisé principalement par : (i) la Loi n°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups ; (ii) le Décret n°2018-840 du 11 octobre 2018 portant fixation des conditions, des procédures et des délais d'octroi et de retrait du label startup et du bénéfice des encouragements et des avantages au titre des Startups et de l'organisation, des prérogatives et des modalités de fonctionnement du comité de labellisation ; et (iii) des Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°2019-01 et 2019-02. Les entreprises vertes et opérant dans l'économie circulaire ont déjà commencé à voir le jour, bénéficiant ainsi du cadre de promotion des Start up.

6.1.4.3 Loi de l'économie sociale et solidaire

La Tunisie a adopté sa **loi n° 2020-30 du 30 juin 2020**, relative à l'économie sociale et solidaire. Ladite loi détermine le cadre de référence de l'économie sociale et solidaire. Elle définit également son concept, ses objectifs et les modalités de son organisation, ainsi que les structures et les mécanismes à même de l'instaurer, d'assurer son suivi, de l'évaluer, de le développer et de le renforcer. Le Ministère des Affaires

Locales et de l'Environnement, à travers la Direction Générale de Développement Durable a lancé une étude pour identifier les domaines "verts" qui pourraient se développer à travers cette loi.

6.1.4.4 Loi de production de l'électricité à partir des énergies renouvelables

La Tunisie a adopté sa **loi n° 2015-12 du 11 mai 2015**, relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

La présente loi a pour objectif de définir le régime juridique relatif à la réalisation des projets de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, soit pour l'autoconsommation ou pour répondre aux besoins de la consommation locale ou en vue de l'exportation, et ce, nonobstant les dispositions du décret-loi n° 62-8 du 3 avril 1962 relatif à la création et l'organisation de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, ratifié par la loi n° 62-16 du 24 mai 1962. La présente loi a également pour objectif de définir le régime juridique régissant les installations, les équipements, les biens immeubles et les matériels nécessaires pour assurer la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et le transport de celle-ci.

Cette loi a été amendée en 2020 par le décret gouvernemental n° 2020-105 du 25 février 2020, modifiant et complétant le décret gouvernemental n° 2016-1123 du 24 août 2016, fixant les conditions et les modalités de réalisation des projets de production et de vente d'électricité à partir des énergies renouvelables. En effet toute collectivité locale ou entreprise publique ou privée opérant dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou des services peut, désormais, produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables à des fins d'autoconsommation. Il est également possible de constituer une société d'autoproduction conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales sous forme de société anonyme ou à responsabilité limitée dont l'objet se limite à la production et à la vente de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

Le nouveau cadre réglementaire de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables incitera les collectivités locales ainsi que les entreprises publiques et privées à produire de l'énergie propre et durable.

6.1.4.5 Loi de la responsabilité Sociétale des Entreprises RSE

La Tunisie a promulgué en 2018 sa loi RSE. En vertu de son article 1er, la loi **n°2018-35 du 11 juin 2018** portant sur la responsabilité sociétale des entreprises vise à consacrer la conciliation des entreprises avec leur environnement social à travers la participation au processus du développement durable et la bonne gouvernance. Cette loi renforcera entre autres l'engagement des entreprises pour l'adoption de modes de production responsables et durables.

6.1.4.6 Décret relatif à la réduction des déchets en plastiques

Afin de faire face à la pollution engendrée par les déchets plastiques, un Décret gouvernemental n° 2020-32 du 16 janvier 2020, fixant les types de sacs en plastique dont la production, l'importation, la distribution et la détention sont interdites sur le marché intérieur a été promulgué.

Est interdite la production, selon *l'article 3* du présent décret gouvernemental, l'importation, la distribution et la détention sur le marché intérieur des types suivants de sacs en plastique :

- i. Les sacs en plastique à usage unique,
- ii. Les sacs d'emballage primaire dont l'épaisseur est supérieure à 15 microns,
- iii. Les sacs en plastique oxodégradables ou oxofragmentables, ainsi que les sacs portant la mention "sac biodégradable" dont les essais et analyses montrent qu'ils ne répondent pas aux exigences de biodégradation,

L'entrée en vigueur de ce décret gouvernemental contribuera d'une manière significative à la réduction des déchets plastiques à la source et à l'adoption de nouvelles pratiques sociétales en faveur d'une consommation plus durable et plus responsable des sacs d'emballage. Le retour vers les emballages et les sacs traditionnels est en train d'être redynamisé petit à petit.

- iv. Les sacs en plastique qui comprennent dans leur composition chimique une concentration totale en métaux lourds supérieure à 100 ppm. Ce seuil peut être révisé, le cas échéant, par arrêté du ministre chargé de l'environnement,
- v. Les sacs en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires qui ne répondent pas aux exigences du décret susvisé n° 2003-1718 du 11 août 2003,
- vi. Les sacs en plastique ne portant pas le marquage mentionné à l'article 4 du présent décret gouvernemental.

6.1.4.7 Loi du Crowdfunding

La Tunisie a promulgué sa loi relative au Crowdfunding en 2020 (Loi n° 2020-37 du 6 août 2020), ladite loi a pour objectif d'organiser le « Crowdfunding » pour fournir le financement nécessaire aux projets et aux sociétés en vue de promouvoir l'investissement, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation.

On entend par « Crowdfunding » : le mode de financement qui repose sur la levée de fonds auprès du public via une plateforme internet dédiée à cet effet en vue de financer des projets ou des sociétés à travers l'investissement dans des valeurs mobilières, des prêts, des dons ou des libéralités.

La promulgation de cette loi et sa mise en application auront sûrement des retombées positives sur l'entreprenariat vert en Tunisie.

6.2 Activités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD ou qui y sont liés

6.2.1 Activités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD agro-alimentaire ou qui y sont liés

Le PAN MCPD agro-alimentaire repose sur 04 axes stratégiques, chacun des axes stratégiques est décliné en un ensemble d'objectifs opérationnels. Les Objectifs opérationnels seront concrétisés à travers des actions répartis en 4 volets, entre autres le volet "Etudes", le Volet "assistance Technique", le volet "formation" et enfin le volet "sensibilisation et communication.

La partie qui va suivre évoquera, d'une manière synthétique, les programmes, projets et initiatives liés à chacun des axes stratégiques, selon ses objectifs opérationnels, que ce soient des actions mises en place dans le cadre de ces PAN MCPD ou des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs opérationnels sans qu'elles soient forcément faites dans de le cadre de la mise en œuvre des présents PAN MCPD. De nombreux programmes et projets cités ci-dessous ont été largement décrits dans la partie III du présent rapport. D'autres feront l'objet de bonnes pratiques dans la partie IX du rapport.

• Axe 1 : Garantir une production agricole durable et adaptée à l'industrie

Objectif opérationnel 1 : Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)

- De nombreux programmes et projets en relation avec l'économie d'eau et la gestion rationnelle des ressources naturelles ont été développés en Tunisie, entre autres le Programme National d'Economie d'eau dans le secteur de l'agriculture, les Stratégies nationales de Conservation des eaux et des sols (1992-2001; 2002-2011 ...).
- La réutilisation des eaux usées traitées en agriculture demeure timide. La revue sectorielle de l'Eau pour l'année 2019 reporte qu'à peine 7.4% du volume épuré a été réutilisé en 2019, tous secteurs confondus. La réutilisation des EUT dans le domaine agricole occupe la plus grande part et continue à être le secteur le plus ciblé pour développer la réutilisation. La superficie totale aménagée est de 8 530 ha répartis sur 33 périmètres et au niveau de 17 gouvernorats alimentés par 32 stations d'épuration. Les cultures prédominantes sont l'arboriculture et les fourrages. La réutilisation des eaux épurées en irrigation se heurte principalement au problème de la qualité chimique des eaux qui demeure instable. En effet, la salinité des eaux épurées est souvent élevée, ce qui limite sa réutilisation en irrigation. Un Plan Directeur National de Réutilisation des Eaux Usées Traitées en Tunisie « Water Reuse 2050 » est en cours d'élaboration dans le cadre du programme Adapt Action, il couvrira l'ensemble des aspects réglementaires et techniques y compris ceux proposés dans le cadre du PAN-MCPD agro-alimentaire.
- La consommation directe de l'énergie dans le secteur agricole est estimée à environ 7% de la consommation énergétique totale du pays. La part de la consommation énergétique de l'irrigation s'élève à 2%. Le pompage pour l'irrigation avec des moteurs électriques constitue le principal domaine de consommation de l'énergie en irrigation. D'après l'Agence Nationale de la

Maîtrise de l'Energie, la consommation énergétique spécifique d'électricité varie de 0,260 à 0,377 Kwh/m3 d'eau selon les régions.

La consommation d'énergie pour le pompage des eaux pour l'irrigation est estimée à 0,6 tep/ha. Les facteurs principaux qui font augmenter la part de l'énergie consommée en irrigation sont :

- La multiplication des forages ;
- •L'approfondissement des puits et des forages à la suite du rabattement du niveau piézométrique des nappes surexploitées ;
- L'extension des systèmes d'économie d'eau à la parcelle ;
- La modernisation des réseaux d'irrigation avec le passage des réseaux gravitaires aux réseaux sous pression.
- L'utilisation future des énergies alternatives (éolienne, photovoltaïque) est une grande opportunité pour le secteur irrigué. L'expérience de l'énergie géothermale qui a fait ses preuves au Sud dans le réchauffement des serres agricoles mérite d'être développée. Des expériences plus ou moins réussies avec l'énergie solaire ont été mises en œuvre à petite échelle (pompage, dessalement):
 - Un premier projet a été installé en 2006 à Ksar Ghilène à l'extrême Sud-Est du gouvernorat de Kébili (180 km). Le projet a consisté à la construction d'une station de dessalement de capacité 15 m3 /j, équipée en photovoltaïque, pour alimenter une cinquantaine de familles, en électricité.
 - Le projet de réalisation de 45 stations de dessalement de capacité cumulée 200 m3 /j dans les gouvernorats de Médenine, Tataouine et Kebili a été programmé par l'Agence Nationale de Maitrise de l'Energie avec la collaboration du MARHP.
 - Un projet d'installation d'une station de dessalement des eaux saumâtres (5,7 g/l) équipée par le photovoltaïque au périmètre irrigué de 80 ha de superficie « Ben Kamla » à Mahdia est en cours d'étude par la DGGREE. La station d'une capacité de 1000 m3 /j est prévue dans le cadre du Projet PROSIM, financé par l'UE.

Objectif opérationnel 2 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir-faire local

- De nombreux projets ont été mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche pour promouvoir les pratiques agricoles Durables, citons d'une manière non exhaustive, le projet Agriculture Durable et Développement Rural mis en œuvre par la GIZ en collaboration avec le MARHP, le projet "Aide à la Décision pour l'Intégration et l'extension de la gestion durable des terres mis en œuvre par le MARHP en collaboration avec la FAO, le projet Gestion Durable des Systèmes oasiens en Tunisie, mis en œuvre par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et financé par le FEM ainsi que de nombreuses autres initiatives de promotion de l'agriculture de conservation (assolements, semis direct, agroforesteries).
- La Tunisie a été dotée de sa stratégie d'agriculture biologique 2016-2020 (voir partie Bonnes pratiques). Cette même période a connu la publication de plusieurs textes réglementaire organisant le secteur (intrants, matériel végétal, structures de contrôles accréditées, certification Qualité-Sécurité –Environnement QSE du Centre Technique de l'Agriculture Biologique" pour 03 nouvelles années...). Afin de diversifier les produits biologique, un cahier de charge ainsi qu'une ferme pilote d'élevage d'escargots en mode biologique ont été mis en place.

- L'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole, sous la Tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche est en train d'innover ses programmes de formation et de les adapter aux défis du secteur. La promotion des pratiques agricoles durables est devenue une priorité de ladite Agence. Pour ce faire, elle a développé en collaboration avec la GIZ (Projet Agriculture Durable et Développement Rural) un référentiel du développement agricole durable en Tunisie (2016), qui constitue, aujourd'hui, un document de référence pour la formation et le conseil agricole.
- Afin de promouvoir le savoir-faire local et de le valoriser, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, avec l'appui du PNUD et en collaboration avec la Société Civile a pu enregistrer, en 2020, deux sites sur la liste SIPAM (Systèmes Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial.) Il s'agit des systèmes culturaux *Ramli* dans les lagunes de Ghar El Melh (Gouvernorat de Bizerte) et *des jardins suspendus de Djebba el Olia* (Gouvernorat de Béja). La Tunisie a ainsi pu depuis l'année 2011 inscrire 03 sites SIPAM, vu qu'elle a déjà inscrit les *Oasis de Gafsa* sur cette liste de la FAO depuis 2011.

Objectif opérationnel 3 : Assurer la viabilité de l'activité agricole

- En termes d'investissement, la promulgation de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des Affaires a eu des retombées positives sur l'investissement agricole. En moyenne, 8200 déclarations d'investissement /an et 4450 opérations d'investissement / an ont été enregistrées durant la période 2016-2020. 5200 emplois ont été créés annuellement par suite de ces investissements ;
- La période 2016-2020 a enregistré la réalisation de nombreux projets agricoles intégrés permettant l'amélioration du revenu des petits agriculteurs et le développement de l'infrastructure de base dans le milieu rural; Ils ont couvert les gouvernorats de Zaghouan, Gafsa, Kairouan, Gabès, Kasserine et le Kef, Sidi Bouzid, Médenine et Sfax. Ils ont pour objectifs d'améliorer le revenu des agriculteurs, la consolidation des chaines de valeurs, la protection des ressources naturelles et l'amélioration de l'infrastructure dans les zones d'intervention; le secteur de la pêche traditionnelle a été également couvert à travers un projet de développement intégré réalisé dans le gouvernorat de Gabès au profit des pêcheurs de moules;
- Afin de résoudre le problème de l'endettement du secteur de l'agriculture et de la pêche et d'aider les petits agriculteurs et les pêcheurs, à saisir de nouveau les systèmes de financement bancaire pour poursuivre l'activité, et activer les décisions prises en 2015 concernant l'abandon des dettes liées aux emprunts financés par le budget de l'Etat et les banques et leur échéancier, une décision a été prise début 2016, par le Ministre des Finances pour fixer les formules et normes d'abandon des sommes dues au titre de ces emprunts et fixant la composition du comité régional chargé d'examiner les demandes d'abandon et l'approche à suivre.
- Afin d'aider l'agriculteur à surmonter les conséquences des conditions climatiques difficiles et maintenir la durabilité de l'activité agricole l'année 2019 a été marquée par l'annonce officielle du lancement du fonds d'indemnisation des dommages causés par les catastrophes naturelles (qui a été créée conformément à la loi n°66 du 18 décembre 2017).

- Dans le cadre de l'initiative « un seul Monde sans faim », initié par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, un programme d'innovations vertes pour le secteur agricole et agroalimentaire est lancé en Tunisie parmi 14 autres pays du monde, visant, à promouvoir les petites exploitations agricoles afin d'aider celles-ci à augmenter durablement leurs productions ainsi que les revenus;
- Le projet « innovation pour l'agriculture et l'agroalimentaire (IAAA) mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec l'APIA durant la période 2015-2021 introduit des innovations dans plusieurs filières (lait, pommes de terre...) et crée de l'emploi en appuyant les startups et les idées innovantes des jeunes diplômés.

- Axe 2 : Elaborer des produits durables utilisant des procédés écologiquement rationnels ;
- Objectif opérationnel 1 : Rationnaliser la consommation d'énergie, d'eau et des autres intrants
- La Tunisie est en train de préparer sa Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente aux Changements Climatiques SNBC&RCC comme exigé par l'Accord de Paris sur le Climat. Elle visera la Neutralité carbone d'ici 2050 avec un processus accéléré au moyen terme. L'industrie figure évidement parmi les principaux secteurs de ladite Stratégie en plus de l'Agriculture, le Transport, le Tourisme et l'Energie.
- La mise en œuvre d'un système de management de l'environnement (SME) ISO 14001 permet de réduire les coûts "environnementaux" de l'entreprise et d'améliorer ses performances. La norme ISO 14001 repose sur 3 engagements fondamentaux de la direction à déployer pour la certification ISO 14001, entre autres le respect de la réglementation; la prévention des pollutions; l'amélioration continue de la performance environnementale. En Tunisie, et d'après la Base de Données en Ligne du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie relative aux entreprises certifiées, seulement 17 entreprises industrielles agroalimentaires sont certifiées, un nombre qui demeure très limité. Les incitations et la communication devraient être renforcées pour encourager les industriels du secteur-agroalimentaire à adhérer à la certification 14001 et mettre en place toutes les mesures nécessaires.
- En ce qui concerne les outils mis en place pour le contrôle et la maîtrise de la consommation d'énergie par le secteur industriel figure l'audit énergétique. En effet, l'audit énergétique est obligatoire pour les établissements appartenant au secteur industriel et ayant une consommation totale d'énergie égale ou supérieure à 800 Tonne équivalent pétrole (tep)/an. L'audit énergétique demeure valable pendant 5 ans. Il doit être réalisé par un expert auditeur habilité tout en respectant les cahiers des charges sectorielles préparés par l'ANME. La réglementation en vigueur impose aux contrevenants des sanctions pécuniaires qui varient entre 20 mille et 50 mille dinars compte tenu du caractère obligatoire de l'audit.
- Le programme SUNREF, label de la finance verte de l'AFD, développe en Tunisie une offre de crédit innovante, pour les entreprises engagées dans des projets de maîtrise de l'énergie et de la protection de l'environnement. Il facilite ainsi le développement d'une économie verte, fait émerger des projets durables, aide les acteurs privés à saisir les opportunités de la transition écologique et à rester compétitif et contribue à la lutte contre le changement climatique. Les industries agro-alimentaires pourraient saisir cette opportunité pour financer leurs projets d'efficacité énergétique ou de maîtrise de l'énergie. Ils peuvent par ailleurs, développer leurs projets de production propre (valorisation des déchets) ou de réduction de la pollution.

- Objectif opérationnel 2 : Développer l'aspect social et sociétal au niveau de l'industrie
- La Tunisie a promulgué sa loi RSE en 2018. Un Label RSE a été également mis en place par Confédération Nationale des Entreprises Citoyennes CONECT. (Voir partie Bonnes pratiques).
 Une étude sur les perspectives de développement de la RSE dans l'industrie agro-alimentaire, comme indiquée dans le PAN MCPD demeure nécessaire.
- D'autre part, l'Union Tunisien de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) a adhéré en décembre 2019 au Pacte Mondial des NU, ce qui constitue un pas important de l'engagement de l'entreprise tunisienne envers la RSE et la contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- Objectif opérationnel 3 : Réduire et valoriser les rejets
- En vue de prévenir les rejets issus de l'ensemble des activités anthropiques, un Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur a été adopté.
- Axe 3: Promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables
- Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la distribution des produits issus de modes de production ou d'approvisionnement durables
- Les travaux du MARHP pour la mise en œuvre du plan quinquennal 2016-2020 ont porté sur la valorisation des produits locaux par l'attribution de labels de qualité, le développement de la production locale, et la poursuite de l'organisation professionnelle autour de ces labels et l'amélioration de leur qualité, rénover les activités de développement visant à les faire connaître et à les promouvoir.
- Plusieurs projets de coopération internationale ont été ainsi mis en œuvre dans ce domaine. Le projet PAMPAT (Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir), mis en œuvre par l'ONUDI en étroite collaboration avec le Ministère de l'Industrie et le Ministère de l'Agriculture de l'Agriculture et de la Pêche financé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse (SECO) dans sa phase I (2013-2019) a réalisé d'importants résultats en faveur des produits de terroir. L'approche PAMPAT 1 était axée sur le développement des chaînes de valeur agroindustrielles de l'amont à l'aval, la promotion des labels de qualité liés à l'origine ainsi que le marketing pour assurer le rayonnement des produits du terroir aussi bien sur le marché national que sur les marchés internationaux. L'évaluation finale indépendante du PAMPAT 1 a souligné le rôle pionnier que le projet a joué dans la mise en place de l'approche chaîne de valeur en Tunisie depuis l'agriculteur, en passant par les entreprises de transformation jusqu'aux marchés d'exportation. L'évaluation a également confirmé l'importance du PAMPAT 1 pour mettre sous les projecteurs le thème des produits de terroir au niveau national, aussi grâce à la préparation du premier inventaire tunisien des produits du terroir. Pendant la première phase, les activités se sont focalisées notamment sur la valorisation de *la harissa* avec *Food* Quality Label Tunisia, la figue de Djebba avec Appellation d'Origine Contrôlée et la figue de

barbarie biologique ainsi que sur la mise en place bisannuelle du Concours Tunisien des Produits du Terroir dont la première édition a eu lieu en 2017 alors que la deuxième a eu lieu en 2019. Lors de la phase II de sa mise en œuvre (2020-2025), PAMPAT II fournira de l'assistance pour l'amélioration du cadre juridique pour le développement des indications géographiques et contribuera au développement d'une stratégie nationale de promotion des produits du terroir, qui sera mise en œuvre dans deux régions pilote de la Tunisie.

- La composante "Chaines de Valeur et Exportation du Projet PAD II (Projet Agriculture Durable et Développement rural" mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (2015-2019) a de son côté soutenu le développement d'une approche régionale de financement des chaînes de valeur à travers des cellules régionales réunissant régulièrement les principaux intervenants du secteur financier agricole ainsi que les acteurs du conseil et d'appui.
- Objectif opérationnel 2 : Lutter contre les marchés parallèles
- L'année 2019 a été distinguée par l'adoption du Décret gouvernemental n° 2019-376 du 22 avril 2019, relatif à la création d'une commission nationale et de commissions régionales de suivi de l'évolution des prix, de la régularité de l'approvisionnement et de lutte contre la contrebande, la spéculation, le commerce parallèle, l'installation anarchique et la sécurité sanitaire des aliments.
- Axe 4 : Promouvoir la culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets
- Objectif opérationnel 1 : Assurer la transparence et la diffusion de l'information
- L'année 2019 a été distinguée par la promulgation de *la loi n°25 du 26 Février 2019* relative à la sécurité sanitaire des aliments et des aliments pour animaux. Cette loi a instauré un cadre juridique afin d'assurer la santé humaine et prévenir les risques sanitaires liés à la consommation des produits alimentaires. Deux structures ont été mises en place sous la tutelle du Ministère de la Santé qui contribueront à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de protection des consommateurs et de sécurité sanitaire des aliments, ces structures sont :
 - L'Autorité Nationale de Sécurité sanitaire des produits alimentaires (INSPA), qui est une autorité unique en matière de gestion et de communication des risques.
 - La migration de l'Agence nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits de sa mission actuelle de coordination des activités de gestion des risques en une agence d'évaluation des risques pour l'aide à la décision (activité 4.1.1 du PAN MCPD)
- Objectif opérationnel 2 : Ancrer la dimension environnementale dans le comportement des consommateurs et renforcer le tri
- L'institut National de la Consommation "INC" s'est lancé depuis quelque temps dans la sensibilisation du consommateur tunisien en matière de consommation éco-responsable. Dans ce sens, il a mené deux enquêtes sur "le gaspillage alimentaire" et "la consommation du pain" en Tunisie (réalisées en 2016), qui ont permis d'estimer l'ampleur du Gaspillage, Identifier les causes et proposer quelques pistes de solutions permettant de réduire le gaspillage alimentaire. À la

- suite de ces travaux, l'INC a joué son rôle fondamental dans la sensibilisation des consommateurs et des acteurs impliqués dans la réduction du gaspillage alimentaire. En plus de l'organisation des visites de la caravane nationale de l'éducation à la consommation (en partenariat avec le ministère de l'éducation, l'INNTA et l'ANCSEP), l'institut a procédé à travers de multiples actions de renforcement des capacités au profit des parties prenantes.
- L'INC mène avec le Ministère de l'Education depuis 2016 un projet s'intitulant "la caravane nationale de l'éducation à la consommation dans le milieu scolaire". Ce projet mène des activités participatives et ludiques dont les objectifs sont éducatifs, formateurs et de sensibilisation, aussi bien pour les élèves des écoles primaires que pour les instituteurs et le cadre pédagogique qui assistent aux séances.
 - Ce programme vise particulièrement à sensibiliser, et développer chez les enfants leur mode de consommation et leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour développer leur prise de conscience sur les thématiques liées à leur santé et à la qualité des produits et services offerts sur le marché, afin qu'ils puissent remplir leur rôle de consommateur responsable, averti et influent. Les thèmes sont la santé, l'alimentation, l'activité physique, la consommation durable, et le gaspillage. Le champ d'intervention couvre tous les gouvernorats selon les ressources allouées. Cinq (05) éditions ont été organisées jusqu'à aujourd'hui (2016-2017-2018-2019-2020).
- La Société Civile joue un rôle important dans la sensibilisation du consommateur à la consommation éco-responsable. Les initiatives sont multiples dans ce sens. Les plus développées sont celles en relation avec la réduction des emballages plastiques. Heinrich Boll Stitftung a par exemple produit un court métrage sur les déchets plastiques intitulé "Plastocratie". Par ailleurs, le Collectif Zéro Déchet Tunisie est un ensemble de citoyens et d'associations qui militent pour la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie, à travers la promotion du concept Zéro Déchet en Tunisie. Il incite le consommateur tunisien à réduire la consommation de plastique à la source. WWF a lancé son projet STOP Plastic Pollution qui est axé essentiellement sur la sensibilisation de toutes les catégories de consommateurs.

Objectif opérationnel 3 : Développer la consommation des produits labellisés

- Bien que les produits bio de la Tunisie soient destinés plutôt à l'exportation, le marché local est en train de se développer. La vente en ligne ainsi que la vente en magasins progressent. Des évènements, tels que la semaine de l'agriculture biologique, ont fortement contribué à la promotion des produits biologiques. D'autres pratiques comme celle organisée par la coopérative de consommation « Tunisie Coop », en collaboration avec la Direction Générale de l'Agriculture Biologique, du 5 au 16 mai 2017 pour la vente directe des produits agricoles et agroalimentaires issues de l'agriculture biologique, durable et des petits exploitants agricoles et des femmes rurales contribuent à faire connaître les produits agro-alimentaires labellisés.
- Le projet PAMPAT, cité auparavant, a largement contribué à l'instauration de cette culture, particulièrement à travers l'organisation du Concours Tunisien des Produits du Terroir qui a lieu à une fréquence biannuelle (http://www.concours-terroir.tn/).
- Le Ministère des Affaires Culturelles à travers l'organisation de l'évènement "Journée des Régions" qui a lieu tous les vendredis à la Cité de la Culture, depuis l'année 2019 (évènement suspendu à cause de la crise sanitaire) a constitué une occasion pour faire connaître les produits

locaux des 24 gouvernorats et a offert l'espace aux participants pour la commercialisation de leurs produits (Produits terroir, produits bio...).

6.2.2 Activités, projets et programmes déclenchés par le PAN MCPD tourisme ou qui y sont liés

Axe stratégique 1 : Assurer la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation au changement climatique

Objectif opérationnel 1.1. Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives

- La plupart des établissements hôteliers en Tunisie, principalement de catégories 4 * et 5 * utilisent la carte magnétique pour la fermeture des portes des chambres d'hôtels. Toutefois, les statistiques officielles ne sont pas disponibles.
- Plusieurs façons de contrôler et de minimiser les consommations en eau telles que des robinets spécialisés, des chasses d'eau divisées, la réutilisation d'eaux usées pour d'autres usages tels que l'arrosage et le recours à l'eau des pluies grâce à la bâche à eau sont pratiquées dans des établissements hôteliers en Tunisie (généralement appartenant à des groupes internationaux). Toutefois la généralisation de ces pratiques est loin d'être faite.
- La sensibilisation des clients résidents à la maitrise de la consommation des ressources (eaux, électricité) reste limitée, elle ne dépasse pas les petits autocollants collés sur les miroirs ou des brochures suspendues au poignets aux portes d'entrées des chambres d'hôtels qui ne sont pas généralement consultées par les clients résidents.
- Le secteur touristique est considéré comme un client potentiel des eaux usées traitées. L'arrosage des terrains de golf par les EUT est une pratique très courante en Tunisie. Les golfs de la Soukra, Gammarth, Hammamet, Sousse, Monastir, Djerba et Tabarka sont irrigués à partir des eaux épurées. En 2019, 10 terrains de golf sont en activité et sont alimentés à partir de 8 STEP. La surface irriguée est de 612 ha, le volume utilisé a été de 7,6 Mm3.
- Le secteur du tourisme à travers la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie, bénéficie des actions menées par le projet "AdéSoCol": Programme d'appui au développement de la filière solaire thermique collective en Tunisie, mis en œuvre par l'ANME. Ledit projet qui est financé en partie par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie 'ADEME', a pour objectif général d'appuyer le développement de la filière du solaire thermique collective à l'échelle nationale et régionale, à travers la mise en œuvre d'activités techniques et d'autres de communications et de renforcement de capacités. La première phase du projet a été réalisée durant la période 2018-2019, une deuxième phase couvrira la période 2020-2022.

Objectif opérationnel 1.2. Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation

• Le tourisme de masse, essentiellement balnéaire, pour lequel la Tunisie est connue engendre de vrais problèmes liés aux déchets (déchets organiques, déchets plastiques ou en carton) et ce à cause de la formule "All Inclusive" qui est très répandue en Tunisie.

 Malgré l'ampleur de cette problématique, de gestion durable des déchets et leur valorisation dans les établissements hôteliers, les initiatives restent très timides dans ce sens et ponctuelles.

Objectif opérationnel 1.3. Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale

• La certification environnementale des établissements touristiques n'a pas eu lieu jusqu'à l'heure actuelle. En revanche la Tunisie a adhéré à d'autres initiatives en rapport avec la qualité des plages et au tourisme balnéaire. Il s'agit notamment du **Programme Pavillon Bleu** qui consiste en un programme complet pour atteindre le développement durable en valorisant les plages et les ports de plaisance en les aménageant selon les critères du « Pavillon Bleu » qui concernent les quatre volets suivants : La qualité de l'eau, l'éducation et l'information environnementales, la gestion environnementale, la sécurité et les services. Une commission Nationale qui regroupe des représentants de tous les Ministères concernés a été établie pour examiner chaque année les dossiers de candidature des différents participants avant de les soumettre à travers l'ATPNE à la commission internationale d'attribution du Pavillon Bleu.

Objectif opérationnel 1.4. Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétal

• La RSE est récente en Tunisie. Le Label RSE de la CONECT a été mis en place en 2015 tandis que la loi RSE a été promulguée en 2018. Des efforts importants restent à faire pour sensibiliser les acteurs touristiques dans l'engagement au niveau d'une démarche RSE

Objectif opérationnel 1.5. Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et bio

L'action n'est pas encore structurée, à travers par exemple la prise en compte dans les critères de classification des hôtels et des restaurants. Toutefois, des initiatives ponctuelles ont vu le jour depuis quelques années. Des conventions entre des producteurs biologiques et des restaurants ont eu lieu. Ces restaurants offrent à leur clientèle des produits bio et les affichent d'ailleurs sur la carte de menu pour attirer une clientèle de qualité intéressée par les produits biologiques. Cette approche est très répandue pour l'huile d'olive produite en mode biologique.

Objectif opérationnel 1.6. Prendre en compte du risque de submersion et d'érosion côtière

- La Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente aux Changements Climatiques à l'horizon 2050, en cours d'élaboration prend en compte la vulnérabilité côtière de la Tunisie et considère l'adaptation du Littoral comme axe important de cette stratégie. D'ailleurs afin de tenir compte de cette vulnérabilité par le secteur du tourisme, de nombreuses mesures vont être considérées dans le cadre de cette stratégie pour une adaptation du secteur touristique dans un contexte de changement climatique.
- Un Projet pour Lutter contre les Vulnérabilités et les Risques liés aux Changements Climatiques dans les Zones Côtières Vulnérables de la Tunisie est en cours de mise en œuvre (2014-2021) par l'APAL en collaboration avec le PNUD. Le projet « Résilience Côtière » a pour objectif de

lutter contre les vulnérabilités et les risques liés aux changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de la Tunisie. Le projet s'articule autour des axes suivants :

- La mise à jour des cadres réglementaires et législatifs pour réduire les impacts des changements climatiques sur le développement côtier et rendre l'infrastructure existante plus résiliente ;
- L'application de mesures souples et innovantes de réduction des risques liés aux changements climatiques et à la gestion de l'eau en adéquation avec la Gestion Intégrée des Zones Côtières ;
- La mise à disposition d'une meilleure information sur le climat pour la surveillance des risques côtiers, le système d'alerte précoce et la planification d'un développement résilient au climat ;
- La mobilisation de fonds publics et privés pour financer des projets d'adaptation côtiers au niveau national et local ;
- L'introduction des méthodes de transfert de risque auprès des secteurs public et privé.
 Une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (SNGIZC) a été développée

Axe stratégique 2 : Développer le tourisme culturel et naturel

Objectif opérationnel 2.1. Prioriser les branches de l'écotourisme, l'agritourisme et le tourisme culturel et développer l'offre d'hébergement tout en prenant en considération la vulnérabilité et la capacité de charge des systèmes

- La diversification des types d'hébergement se développe timidement en Tunisie. Toutefois, il faut reconnaitre que le nouveau cadre d'investissement qui est entré en vigueur en 2017 a incité à la création de maisons d'hôtes et gites ruraux et autres types d'hébergement alternatif. En 2019, la commission technique des établissements de tourisme a examiné 09 dossiers de gites ruraux et 33 dossiers de chambres d'hôtes. L'année 2019 a connu la mise en exploitation de 17 chambres d'hôtes (une capacité de 187 lits) et 07 gites ruraux (une capacité de 141 lits). La Tunisie présente en 2019 une capacité des gites ruraux estimée à 244 lits et des chambres d'hôtes dont la capacité totale est de 443 lits (ONTT, 2019)
- Afin de promouvoir les hébergements touristiques de petite taille (chambres d'hôtes, hébergements de charme, gîtes ruraux et campements), une convention a été signée durant le mois d'octobre 2020 réunissant la FTH et l'association EDHIAFA qui rassemble les hébergements touristiques de petite taille. Cette convention va permettre à l'association, de pouvoir émettre des avis, des propositions et des recommandations qui permettront de promouvoir les hébergements touristiques de petite taille en Tunisie. Grâce à cette convention, l'association pourra accompagner la FTH dans les réunions techniques ayant trait à son domaine d'activité. En d'autres termes, les hébergements de petites tailles se feront représenter dans les processus de prise de décision des professionnels du secteur touristique.

Objectif opérationnel 2.2. Aménager, réhabiliter et valoriser les sites

• L'aménagement des sites, leur réhabilitation et leur valorisation revient à de nombreuses entités et institutions de l'Etat, citons particulièrement, l'Office National du Tourisme Tunisien

- "ONTT" sous la Tutelle du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de la Promotion Culturelle AMVPPC sous la tutelle du Ministère des Affaires Culturelles , la Direction Générale des Forêts "DGF" sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ainsi que le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement.
- De nombreux projets ont été mis en œuvre pour l'aménagement des sites, citons particulièrement le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique mis en œuvre par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et dont les composantes ont été réalisées par le MALE, la DGF et l'ONTT. L'objectif du projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans trois parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumes) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

Objectif opérationnel 2.3. Objectif opérationnel 2.3. Aménager les infrastructures d'accès

- L'aménagement des infrastructures d'accès se fait dans le cadre de projet de développement ruraux ou agricoles intégrés mis en œuvre par le MARHP;
- Les Pistes d'accès dans le domaine forestier est à la charge de la DGF et se fait généralement dans le cadre de Projet de Développement Forestier.

Objectif opérationnel 2.4. Améliorer la qualité de l'offre, renforcer les capacités et développer la labellisation

• La Tunisie a lancé officiellement, en septembre 2017, *un label Qualité Tourisme* Tunisie, Le projet a été mené dans le cadre d'un jumelage institutionnel entre la France, l'Autriche et la Tunisie, au bénéfice de l'ONTT et des professionnels (hôtels et hôtels de charme ; gîtes ruraux et chambres d'hôte ; restaurants touristiques ; agences de voyages. Il a pour but de repositionner la Tunisie sur les marchés internationaux. Six engagements, orientés vers la satisfaction des clients, ont été retenus : (1) réserver un accueil disponible, courtois et efficace (2) fournir des informations claires, actualisées et fiables sur les services à destination des touristes (3) offrir une prestation et une expérience uniques (4) faciliter la découverte de la destination (5) proposer les services d'équipes compétentes (6) être à l'écoute afin de satisfaire toutes les attentes.



• Wild Tunisia, soutenu par la fondation Drosos est un label mis en place en 2020 par WWF en collaboration avec ses partenaires potentiels, essentiellement la Direction Générale des Forêts et l'Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle. Il s'inscrit dans le cadre de la préservation des ressources naturelles, la promotion durable des produits et services issus des aires protégées, de leurs alentours et des zones à haute

valeur écologique par l'amélioration des conditions socio-économiques des populations de ces zones et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le label de certification *Wild*

Tunisia est un gage de qualité et un signe d'excellence pour les consommateurs des produits et services issus des aires protégées et de leurs alentours.

Les bénéficiaires du label Wild Tunisia sont les producteurs de miel, d'huiles essentielles et les fournisseurs de services de randonnée écotouristique dans les aires protégées de la Tunisie et leurs alentours ainsi que les sites naturels à haute valeur écologique. Ce label permettra de stimuler l'économie de la région tout en respectant les principes du développement durable.

• Un Label **Green Destination** est prévu par la Fédération Tourisme Authentique Dhaher "FTADD" dans le cadre du Projet "DHAHER

Objectif opérationnel 2.5. Renforcer l'approche participative, impliquer les communautés locales et développer le réseautage à travers les ONG

Les initiatives sont multiples dans ce sens. Citons d'une manière non exhaustive :

- Le **Projet WILD TUNISIA** mis en œuvre par WWF (voir ci-dessus)
- Le **projet MEDUSA**: (2019-2022) mis en œuvre par WWF et financé par l'UE, œuvre pour développer une forme de tourisme d'aventure (AT) compétitive en Méditerranée, fondée sur les valeurs de durabilité environnementale et économique et créant davantage de débouchés commerciaux et de nouveaux emplois dans les sites naturels. Il a pour objectifs de: (1) Identifier et valoriser les atouts territoriaux pour développer des produits AT (hors saison), (2) Promouvoir un engagement multipartite dans un processus de renforcement des capacités et d'échange d'expériences, qui formalisera les rôles et responsabilités pour l'intendance des destinations Tourisme d'Aventure (3) Mettre en œuvre des actions pilotes pour déployer des produits AT améliorés et nouveaux et développer des forfaits touristiques par le biais d'alliances de marketing transfrontalières.
- Le Projet "Jebel Dhaher ", réalisé dans le cadre de la coopération tuniso-suisse et qui regroupe des intervenants des gouvernorats de Tataouine, Médenine et Gabès. Son objectif est d'attirer des touristes tunisiens et étrangers intéressés par la découverte de paysages grandioses et insoupçonnés en Tunisie par la rencontre avec l'habitant, la culture et l'histoire du pays, la randonnée et la géologie...Ledit projet offre une alternative au modèle touristique tunisien encore axé sur le balnéaire et de plus en plus de masse. La Fédération Tourisme Authentique Destination Dhaher (FTADD) officiellement statuée en 2018 est chargée de la mise en œuvre du Projet, de la mise en réseau des différents intervenants du secteur du tourisme dans les gouvernorats concernés. Le projet favorisera aussi les valeurs de l'économie sociale et solidaire en offrant un cadre adéquat de coopération et de solidarité entre l'ensemble des intervenants à l'échelle locale.

Axe stratégique 3 : Mettre en place un Marketing adapté aux spécificités des régions

Objectif opérationnel 3.1. Sensibiliser les touristes du balnéaire et valoriser les initiatives des hôtels engagés

Objectif opérationnel 3.2. Faire connaître l'offre de tourisme culturel et naturel et la richesse des sites tunisiens à l'échelle nationale et internationale

- Le nouveau site Web développé par l'ONTT depuis l'année 2016 "www.discovertunisia.com" témoigne de la volonté de l'Etat tunisien de présenter un produit touristique diversifié valorisant les atouts du pays (naturels, culturels, culinaires...). Les spots promotionnels diffusés sous le Slogan "La Tunisie, le pays aux multiples voyages" tentent de dépasser l'image de la Tunisie en tant que destination balnéaire et la doter d'une nouvelle image de marque caractérisée par la diversification des produits touristiques offerts.
- Les campagnes de communication autour du tourisme tunisien se diversifient de jour en jour.
 Les opérations faites dans le cadre de salons internationaux de tourisme ou à travers les réseaux sociaux mettent en valeur aujourd'hui un produit touristique très diversifié en dehors du tourisme balnéaire. D'autres RDV internationaux, en dehors de ceux liés au secteur, peuvent

- être saisis pour faire connaître le tourisme tunisien, il s'agit de la COP sur les changements Climatiques ainsi que la COP sur la Biodiversité.
- Le renforcement des capacités des acteurs de la promotion touristique est indispensable pour rénover les outils. Une Formation en Commercialisation électronique des produits touristiques a eu lieu début 2021. Cette formation est organisée par l'OIT et éco-certifiée par la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie FTH et l'Agence de Formation des Métiers du Tourisme (AFMT).
- La FTAV et la FTH ont créé durant le premier semestre 2021 un Comité Stratégique Innovation dans chacune de leurs fédérations. Ces comités stratégiques visent à réfléchir sur l'innovation dans le secteur touristique et promouvoir des actions favorisant cette dernière.
- En effet, à l'image de ce qui se passe dans d'autres secteurs au niveau national et international, ces comités auront pour rôle d'initier un écosystème de l'innovation à travers une action collaborative entre l'Etat, les universités, les opérateurs classiques, les entreprises innovantes, les start-ups, les investisseurs, les organismes de soutien aux entrepreneurs (accélérateurs, incubateurs, etc.), les bailleurs de fonds ainsi que toutes autres parties prenantes.
- Ils se pencheront sur les best practices des plus grandes destinations touristiques en matière de technologies et d'innovation pour déterminer les approches les plus adaptées pour le secteur.
 Ils travailleront également à effectuer un mapping des entreprises innovantes et des startups existantes et à favoriser toute forme de collaborations avec des opérateurs classiques du secteur.

. Objectif opérationnel 3.3. Impliquer la population locale

• L'implication de la population locale à travers une approche participative lors de la conception et mise en œuvre de projets se fait de plus en plus actuellement en Tunisie. C'est le cas du Programme "Tunisie notre Destination" décrit ci-dessous ou le projet Dhaher mentionné dans le cadre de ce travail ou également le projet Développement de l'Ecotourisme dans les aires protégées mis en œuvre par le MALEn, les projets Wild Tunisia et MEDUSA mis en œuvre par WWF adoptent également cette approche.

Objectif Opérationnel 3.4. Développer la coopération internationale et l'échange d'expériences

- Le programme d'appui au tourisme tunisien "Tounes wijhatouna", "Tunisie notre destination" est le fruit le plus récent de la coopération internationale dans le domaine du tourisme. Il s'agit d'un projet de soutien à la diversification du tourisme, au développement de l'artisanat et à la valorisation du patrimoine culturel, mis en œuvre par la Délégation de l'union Européenne en Tunisie. Le projet qui s'étalera sur six ans jusqu'à 2024 œuvrera pour la création de réelles et profitables connexions entre les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture, pilotée par une centrale d'expertise.
- La priorité de ce programme est d'améliorer et de renforcer la qualité de l'offre touristique. En effet le développement du tourisme durable et des segments spécialisés comme l'éco-tourisme et le tourisme culturel permettra au tourisme tunisien de se positionner sur les marchés de hautes gammes, à forte valeur ajoutée, de préserver un environnement fragile et de valoriser l'image de la destination TUNISIE.

 De nombreux projets évoqués dans le cadre de ce travail ont été également développés dans le cadre de la coopération internationales et favorisent l'échange et partage d'expériences (Projet Dhaher, Projet MEDUSA...)

6.3 Structures de Gouvernance des PAN MCPD agroalimentaire et Tourisme

Afin d'assurer la gouvernance des PAN-MCPD des secteurs "agroalimentaire" et "tourisme" en Tunisie, un schéma de gouvernance *commun* a été proposé, il est constitué

- D'un organe de pilotage et de prise de décision
- D'un coordinateur national MPCD
- D'unités de gestion :
- De groupes thématiques

Il a été également recommandé de mettre en place une structure de veille ou observatoire par secteur qui se chargera de :

- Mettre en place et suivre les indicateurs qui traduisent les MPCD du secteur
- Suivre les tendances internationales,
- Publier des newsletters régulières et des alertes pour le profit des parties prenantes

Afin de ne pas multiplier les structures, il a été recommandé que l'ONTT joue le rôle de structure de veille pour le secteur du tourisme et que l'ONAGRI et l'APII joue le rôle de structure de veille pour le secteur de l'agro-alimentaire.

Les informations disponibles relatives à ce schéma de gouvernance révèlent que :

- Seul le coordinateur National MCPD a été désigné par le MALE, il est rattaché à la Direction Générale de Développement Durable.
- Les données concernant la création de ces structures de gouvernance ne sont pas disponibles.
- D'ailleurs, il faut mentionner que le document officiel du PAN MCPD agroalimentaire est disponible sur le Site WEB de l'ONAGRI. Aucune indication de celui relatif au tourisme n'est disponible sur le site WEB de l'ONTT qui devrait d'après le schéma de gouvernance assurer la structure de veille pour la mise en œuvre du PAN MCPD en question.

Ces éléments peuvent témoigner des limites d'appropriation des PAN MCPD par les secteurs concernés bien que les plans d'action préparés et validés aient été élaborés en adoptant une approche participative et en élargissant le cadre de concertation.

7 Mise en œuvre des ODD en Tunisie

7.1 Mécanisme institutionnel pour la mise en œuvre des ODD.

Depuis l'adoption d'Agenda 2030 en 2015, la Tunisie a opté pour un co-pilotage de mise en œuvre des ODD. En effet, le volet politique est confié au Ministère des Affaires Etrangères "MAE "alors que le "Volet Technique & coordination interministérielle" est confié au Ministère chargé de la Coopération Internationale aujourd'hui appelé Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement MEFAI.

Le schéma suivant illustre le montage institutionnel chargé du suivi des ODD en Tunisie :

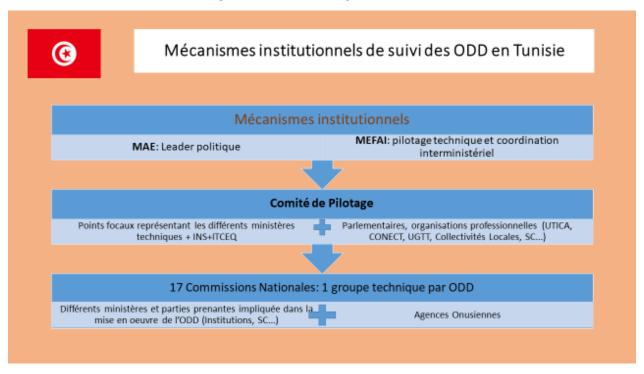


Figure 14: Mécanismes institutionnels de suivi des Objectifs de développement Durable en Tunisie; ODD

Extrait du Rapport National Volontaire : RNV 2019

Le MEFAI, s'est lancé depuis 2016 dans la communication, la sensibilisation et l'éducation autour des ODD en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale mais également à l'échelle régionale et locale. Le Processus a été initié par la consultation nationale "La Tunisie que nous voulons" qui a été conduite dans le cadre du processus global de réflexion sur les priorités de développement pour l'agenda post-2015. Avec l'appui du SNU, la consultation nationale a été menée auprès de toutes les parties et de toutes les composantes de la société civile afin d'identifier les priorités de développement en Tunisie pour la période post-2015.

Les résultats de cette consultation nationale ont démontré que les Tunisiens ont six domaines prioritaires dans lesquels ils veulent voir des améliorations dans leur pays : l'éducation, la pauvreté et l'alimentation, la santé, l'emploi, la gouvernance et les disparités régionales.

Afin de faciliter la coordination du suivi de mise en œuvre des ODD, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement a créé, en mois de mars 2019, son Comité interministérielle de suivi des ODD. Il est composé de représentants des directions techniques générales, des points focaux nationaux des trois conventions de Rio, et des organismes sous-tutelle. La Direction Générale de Développement Durable a été désignée Président dudit comité alors que l'OTEDD a été désigné Rapporteur.

7.2 Dispositifs de suivi des ODD

Trois dispositifs (03) sont prévus par la Tunisie pour le suivi de mise en œuvre de l'Agenda 2030, il s'agit de l'élaboration du Rapport National de suivi de mise en œuvre des ODD, le portail national des ODD ainsi que la plateforme des Indicateurs de suivi des ODD.

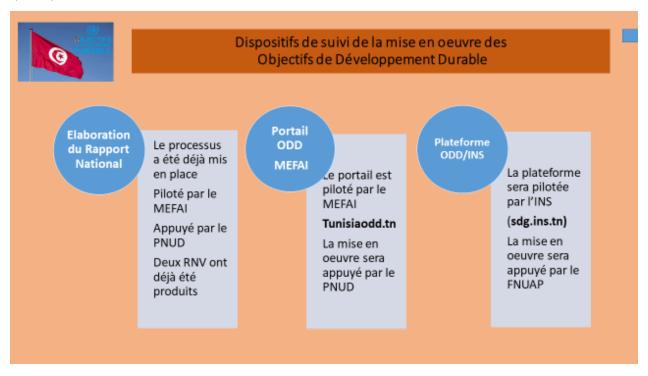


Figure 15 : Dispositifs de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement Durable.

7.2.1 Elaboration des Rapports Nationaux Volontaires de la Tunisie RNV 2019 et RNV 2021

L'objectif global de cet examen, est de présenter le processus engagé par le gouvernement Tunisien pour assurer l'intégration des ODD dans le cadre national de développement et pour favoriser leur appropriation nationale par l'implication des différents acteurs nationaux. Cet objectif intègre, également, les efforts engagés pour assurer une réelle intégration des trois dimensions du développement durable en mettant en exergue les avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, au niveau des objectifs eux-mêmes et au niveau des moyens utilisés pour les atteindre ainsi que les défis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.

Afin de préparer le premier rapport (RNV 2019), une feuille de route a été élaborée par suite d'une large concertation et un comité de pilotage national (COPIL) présidé par le MDICI a été mis en place. Ayant pour tâches le suivi du processus de préparation de l'ENV, la validation du plan du rapport et la vérification de son contenu, il regroupe les points focaux des ministères et agences nationales, les représentants de la société civile, les représentants des organisations nationales (UTAP, UGTT, UTICA), l'INS, des représentants du secteur privé et des universitaires. Le COPIL a été appuyé par le SNU et par des consultants recrutés pour la rédaction du rapport. Parallèlement des groupes de travail par ODD ont été créés au niveau des ministères concernés regroupant tous les acteurs ayant pour objectifs d'alimenter les travaux du COPIL.

La rédaction de ce rapport a été préparée conformément aux directives fournies par le FPHN des Nations Unies pour la préparation d'un examen national volontaire par pays et selon une approche participative impliquant les principales parties prenantes. Avec l'appui des experts, les 17 groupes de travail ont organisé une série de réunions pour préparer leurs contributions dans le rapport. Au terme de ce travail, un atelier national a été organisé, en Mars 2019, ayant pour objectif la restitution de l'état d'avancement des travaux de ces groupes. Le MDICI (coordinateur national des ODD), avec l'appui du système des Nations-Unies et les experts, a organisé trois ateliers régionaux afin d'assurer une meilleure implication des acteurs régionaux (citoyens et collectivités locales), les acteurs de la société civile et les élèves dans la préparation du RNV.



Ce rapport a été présenté le 18 juillet 2019 à New York, dans le cadre d'un forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé par l'ONU, du 15 au 19 juillet 2019.

En 2019, la Tunisie a occupé la deuxième place en matière de mise en œuvre des ODD à l'échelle du continent africain avec un score de 66.12 devancée par les Iles Maurice ayant obtenu un score de 66.19, selon le "Africa SDG Index" 2019.

Au titre de l'année 2020, la Tunisie a occupé la première place pour le même Index à l'échelle de l'Afrique sur 52 pays.

Le rapport précise que le taux de réalisation de la Tunisie des ODD a atteint 67.7%, devant l'Ile Maurice (66.8%), le Maroc (66.3%) et l'Algérie (65.9%).

En qui concerne l'élaboration du 2ème Rapport National Volontaire 2021, la Tunisie a renouvelé son adhésion à la revue volontaire en présentant son second RNV-2021 qui s'inscrit dans la thématique du FPHN: "Une reprise durable et résiliente de la pandémie du COVID-19 qui favorise les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable: construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable".

Les travaux relatifs à l'élaboration de cet examen ont été déclenchés lors d'un atelier virtuel durant le mois de novembre 2020. La même démarche a été suivie pour l'élaboration DU RNV 2021. Les ateliers de concertation ainsi que les réunions du Comité de Pilotage ont été organisés d'une manière virtuelle.

7.2.2 Portail des ODD en Tunisie

Ce portail accessible à l'adresse https://www.tunisiaodd.tn/ est mis en place par le MEFAI avec l'appui du PNUD. Il s'agit d'une plateforme collaborative de l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le portail offre également un espace "Jeunes" et un espace enfants "Kids zones" afin de sensibiliser la jeunesse et l'enfance aux ODD et les impliquer dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



7.3 Plateforme des indicateurs de suivi des ODD en Tunisie

Le processus a été déclenché au mois de juin 2019. Le Système des Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population UNFPA apporte son appui à l'Institut National de la Statistique pour la réalisation de cette plateforme. Il s'agit en d'autres termes d'une base de données des indicateurs de suivi des ODD. Les services Compétents de la Banque Africaine de Développement apporte leur expertise technique pour le développement de ladite plateforme.

7.4 Alignement des ODD avec le cadre de planification National de Développement

En plus de l'effort concentré sur le reporting du suivi de mise en œuvre des ODD, la Tunisie a entrepris, avec l'appui du SNU des travaux techniques ayant pour objectifs d'accélérer l'atteinte de l'agenda 2030 à travers l'intégration des ODD dans la planification nationale. Le modèle MAPS (intégration, accélération et appui aux politiques) développé par le Groupe de développement des Nations Unies pour le développement (UNDG) – par le biais de son Groupe de travail sur le développement durable (SDWG) a été adopté en Tunisie pour l'atteinte de cet objectif.

Le modèle MAPS signifie :

- L'intégration (Mainstreaming) où on vise à intégrer le Programme 2030 et ses ODD dans les plans de développement nationaux, régionaux et locaux
- L'accélération (Acceleration) qui a pour objectif de cibler et orienter les ressources nationales (et de l'ONU) sur des domaines prioritaires identifiés au cours du processus d'intégration, en accordant une attention particulière aux synergies et aux compromis intersectoriels (reflétant ainsi le caractère intégré du programme), aux goulets d'étranglement, aux financements, aux partenariats et à la mesure. Chargé de la planification, suivi &évaluation et communication au bureau des Nations Unies à Tunis.
- L'appui aux politiques (Policy Support) qui a pour but de veiller à ce que les compétences et l'expertise détenues par le SNU soient mises à disposition des pays d'une manière efficiente et rapide.

Ainsi et afin d'appliquer ce modèle au cas tunisien, d'importants travaux ont été réalisés d'une manière concertée, il s'agit notamment de :

- i. La Data Gap Analysis (DGA) et le Rapid Integrated Assessment (RIA) réalisés en 2018;
- ii. Les fiches d'alignement et d'intégration pour chaque cible, réalisées en 2019 ;
- iii. Les matrices d'intégration/accélération des cibles réalisées en 2019
- iv. La priorisation des cibles dans un contexte post Covid réalisée entre juillet et septembre 2020.

En ce qui concerne l'Intégration des ODD dans le Plan Quinquennal de Développement et les stratégies nationales, l'Analyse Rapide Intégrée (RIA) a révélé que sur les 105 cibles retenues, 84 cibles sont couvertes par les objectifs/actions du PQD dont 49 cibles sont parfaitement alignées. Malgré le nombre important et la diversité des objectifs stratégiques identifiés et retenus, de nombreuses problématiques soulevées par les cibles des ODD ne sont pas couvertes dans le PQD. Au regard de ces résultats, le gouvernement s'engage à combler les gaps constatés au niveau de l'actuel cadre de planification et d'ajuster les objectifs stratégiques du pays à l'occasion du prochain plan de développement pour qu'ils cadrent avec les cibles des ODD. Le gouvernement accordera plus d'importance à la quantification pour faciliter le suivi et la mise en œuvre des ODD.

Quant aux fiches d'alignement, elles ont été renseignées par les 17 groupes ODD crées avec l'appui d'experts nationaux mobilisés par le PNUD.

L'exercice de priorisation des cibles des ODD pour la Tunisie, a été également fait d'une manière participative et en suivant la « Grille de Priorisation des Cibles des Objectifs de Développement Durable (GPC-ODD) » développée par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD – Canada). Son principe de base consiste à considérer que « Plus une cible est jugée importante et peu performante, plus elle sera prioritaire ». Elle a été utilisée par les NU dans différents pays comme le Sénégal ou Madagascar.

L'approche a permis d'identifier les cibles de première priorité, les cibles de seconde priorité, des cibles priorité à long terme, d'autres à pérenniser en plus des cibles non prioritaires ou non pertinentes pour la Tunisie.

Les cibles de 1ère priorité ne vont pas servir uniquement à construire une vision de la Tunisie pour 2030, mais doivent faire partie du plan quinquennal de développement 2021-2025 (PQD). La participation des projets structurants dans la réalisation des cibles de 1ère priorité qui seront choisis dans le PQD, doit être indiquée.

Pour l'ODD 12 ; l'exercice de priorisation des cibles a révélé les résultats suivants :

- 4 cibles ont été classées comme première priorité
- 4 cibles ont été classées comme seconde priorité

Le tableau suivant résume les résultats de priorisation des cibles relatives à l'ODD 12 :

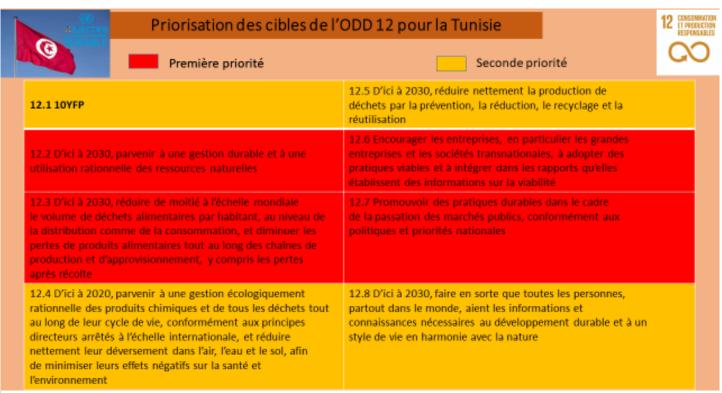


Figure 16: Priorisation des cibles de l'ODD 12 pour la Tunisie.

Les résultats de cette priorisation pour les cibles de l'ODD 12 démontrent que l'instauration des différents modes de consommation et de production durables est une priorité pour la Tunisie. Leur intégration dans les processus de planification et de développement devra être fait d'une manière explicite et systématique.

8 Politiques, stratégies et programmes liés aux MCPD

8.1 Stratégie Nationale de Développement Durable

8.1.1 Processus d'élaboration de la stratégie et acteurs impliqués

A partir de 2010 le département de l'environnement, faisant partie à cette époque d'un Ministère élargi regroupant l'agriculture et l'environnement, a engagé un processus d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable, SNDD.

Le processus d'élaboration de la stratégie, entamé à la fin de l'année 2010, au sein de la Direction Générale du Développement Durable et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), a abouti dans un premier temps à l'élaboration d'un rapport devant constituer dans une deuxième phase la base d'une concertation élargie entre les différents acteurs concernées et impliqués.

Il a été ainsi retenu par l'ensemble des intervenants et dès l'enclenchement du projet que la Stratégie Nationale de Développement Durable, SNDD, devrait constituer un processus de planification participative et récurrent, destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée des objectifs de développement qui prennent en considération en même temps et de manière équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Ce processus doit toucher en même temps tous les niveaux, du national jusqu'au local. Il s'inscrit dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

Six principes ont été retenu dès le départ, devant guider l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDD ; il s'agit de :

- i. L'équité : Une démarche centrée sur les besoins de toutes les franges de la population sans aucune discrimination,
- ii. Le long terme : Une ambition à long terme inscrite dans un calendrier précis et suscitant l'adhésion de toutes les parties prenantes,
- iii. L'analyse systémique complète et fiable de la situation et des risques prévisibles qui entraveraient la durabilité,
- iv. L'intégration : Un processus global et intégré conciliant dans la mesure du possible les impératifs économiques, sociaux et environnementaux,
- v. L'identification d'objectifs consensuels et précis de durabilité,
- vi. Le suivi et l'évaluation : Des dispositifs de suivi et d'évaluation de ces objectifs moyennant des indicateurs définis et intégrés aux stratégies de façon à permettre de conduire les processus, de mesurer les progrès et de tirer les enseignements des expériences précédentes.

En termes de démarche, le processus a été organisé en trois principales étapes ;

- Une première étape d'identification et de validation des domaines prioritaires et des défis correspondants ;
- Une deuxième étape d'identification et de validation des axes stratégiques et des objectifs opérationnels de la durabilité ;

• Une troisième étape d'identification, de validation et de quantification des indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs de la durabilité.

La stratégie de développement durable préconisée à cette époque s'inscrivait dans le long terme au niveau des principes et des orientations générales ; elle s'est donnée toutefois un horizon temporel de plus courte durée en termes d'actions et surtout d'objectifs à atteindre. Cette durée correspondait à l'horizon 2016. Cette date et sur la base des documents de planification disponibles, a été retenue comme horizon temporel de la stratégie nationale de développement durable.

Dans le cadre de ce processus et en vue d'une concertation élargie sur la stratégie proposée notamment les défis/domaines prioritaires, les indicateurs et les objectifs de développement durable en Tunisie, une conférence nationale a été organisée le 15 décembre 2011 à Tunis en présence de plus de 150 participants représentants des institutions publiques, autorités régionales, organisations professionnelles, société civile et spécialistes/experts dans le domaine du développement durable.

8.1.2 Principaux objectifs et axes stratégiques

La stratégie nationale de développement durable pour la Tunisie, s'est appuyé essentiellement dans son élaboration sur le principe de la concertation, de l'échange et de l'identification commune des axes stratégiques et des objectifs à atteindre au moins jusqu'au niveau de l'horizon temporel prédéfini de 2016.

Les éléments de cette stratégie et après un travail d'expertise ont été discutés et approuvés par la majorité des acteurs concernés. Dans ce sens, l'élément central de la stratégie a été constitué par ce qui a été appelé en ce moment les défis de la durabilité de la Tunisie, ils étaient au nombre de onze. Chacun de ces défis a été présenté et analysé de manière à définir son contexte de l'époque et les enjeux qui l'accompagnent. À la suite de cela, des choix stratégiques et des indicateurs correspondants ont été proposés pour chacun de ces défis.

L'ensemble des éléments constitutifs de la stratégie, à savoir les défis de la durabilité, les enjeux, les axes stratégiques, les indicateurs ainsi que les objectifs ont fait l'objet d'une large concertation entre l'ensemble des intervenants.

Onze domaines conditionnant la durabilité du développement en Tunisie ont été ainsi retenus tout le long du processus de concertation ; il s'agit de :

- i. Les modes de consommation et de production,
- ii. L'équité sociale et la création d'emplois,
- iii. La disponibilité en ressources naturelles et leurs modes de gestion,
- iv. Le niveau de la qualité de vie des citoyens,
- v. Le niveau de contribution de la ville à l'essor social et économique des populations,
- vi. Les modalités d'occupation, de gestion et de préservation du littoral,
- vii. Le niveau de performance du transport des personnes et des marchandises,
- viii. La capacité d'économiser l'énergie et la promotion des ER
- ix. La capacité d'adaptation aux changements climatiques,
- x. Le degré et le niveau de connaissance de la société,
- xi. Les modalités de gouvernance en matière de promotion du développement durable.

Déjà à l'époque, en 2010-2011, les modes de consommation et de production ont été retenu comme le premier défi à la durabilité et la base de tout développement durable pour la Tunisie ; il était déjà écrit dans la stratégie : « Nos modes de consommation ont considérablement évolué en Tunisie au cours de ces dernières décennies, nous nous rapprochons très rapidement des modes de consommation des pays développés. Ainsi, notre société se caractérise de plus en plus par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de ressources naturelles ainsi que nos productions de déchets et de nuisances.

Ces nouveaux modes de consommation touchent l'ensemble des aspects de la vie, depuis les produits alimentaires de première nécessité jusqu'aux produits considérés secondaires en passant par les services de transport et surtout de construction et de bâtiment.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite l'exploitation des ressources naturelles, les impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. »

Cet aspect relatif aux modes de consommation et de production concernait au niveau de la SNDD l'ensemble des activités et tout particulièrement celles liées aux produits de grande consommation comme le secteur agroalimentaire, le bâtiment et le transport et se décline à chaque étape du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur valorisation après usage, en passant par les différentes étapes de production, de distribution et d'utilisation.

Relever ce défi repose en conséquence sur la mobilisation de tous les acteurs : citoyens, consommateurs, entreprises de production, distributeurs et pouvoirs publics. Le comportement et l'implication de chacun sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande.

8.1.3 Principales activités

Rien qu'au niveau des modes de consommation et de production, la SNDD de 2010-2011 a relevé quatre défis essentiels qu'il y a lieu à relever, dont chacun est spécifique à un domaine d'activité socioéconomique important en Tunisie; il s'agit particulièrement de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et du bâtiment.

L'agriculture a été jugé ainsi comme une activité largement consommatrice en ressources naturelles. En effet et dans un contexte marqué par la recherche d'une autonomie alimentaire et d'une satisfaction des besoins sociaux de la population, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts depuis au moins une quarantaine d'années sur une exploitation de plus en plus intense des ressources naturelles disponibles et plus particulièrement, les eaux, les terres agricoles, les parcours et les ressources halieutiques. C'est uniquement à travers une meilleure valorisation de ces ressources et un souci d'adaptation des modes d'alimentation aux moyens des tunisiens, à leur culture et à leurs spécificités qu'il serait possible dans l'avenir d'assurer un meilleur équilibre entre les disponibilités naturelles et la production agricole.

Sur un autre plan ; non moins important ; la SNDD a insisté sur l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole. Ainsi, certaines activités agricoles, voire des exploitations aujourd'hui compétitives

pourraient ne pas résister dans l'avenir aux impacts des changements climatiques. Un résultat lourd de risques pour l'économie agricole et par voie de répercussion pour les équilibres sociaux du pays.

Dans le domaine industriel, la SNDD a insisté sur le fait que le paysage industriel tunisien apparaît constitué d'une multitude de zones industrielles plus ou moins grandes regroupant des activités diverses et présentant un niveau environnemental différent d'une zone à une autre. La plupart des installations industrielles présentent encore des formes de pollution diverses. Il est de ce fait indispensable que le développement du secteur industriel devra être pensé dorénavant dans le but de renforcer sa compétitivité; et ce du fait essentiellement que les unités industrielles seront de plus en plus confrontées à la concurrence internationale. La SNDD insiste dans ce sens sur le fait que les années à venir vont constituer une étape cruciale pour la pérennité des entreprises, celles-ci seront appelées à mener des actions de fond pour renforcer davantage leur compétitivité afin de lutter contre la concurrence sur le marché national et pour préserver et accroitre leur présence sur les marchés extérieurs.

La mise à niveau environnementale des entreprises industrielles paraît de plus en plus comme la réponse la plus appropriée à la promotion de l'industrie durable en Tunisie à un moment où le pays s'ouvre de plus en plus sur le marché extérieur. Les produits nationaux doivent en effet et dans cette nouvelle conjoncture améliorer leur positionnement sur le marché international en se conformant aux normes et pratiques internationales en vigueur. La mise à niveau environnementale assurerait une gestion appropriée des différents types de rejets, elle rationaliserait également la gestion des ressources naturelles au niveau de l'entreprise et plus particulièrement l'eau et contribuerait à l'économie d'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Pour ce qui est du secteur touristique, la SNDD l'a qualifié de secteur à prédominance balnéaire, à faible valeur ajoutée, faiblement orientée vers la valorisation du capital naturel et culturel. L'activité touristique dans laquelle s'est en effet engagée la Tunisie depuis au moins une quarantaine d'années a été focalisée essentiellement sur le développement d'un tourisme balnéaire de masse. Le pays disposait au moment de la rédaction de la SNDD d'une capacité hôtelière d'environ 250 000 lits concentrés en très grandes parties et à plus de 92%, sur les plages tunisiennes.

En réponse à cette situation la SNDD a jugé que la durabilité du tourisme tunisien est tributaire de sa capacité à la diversification et la valorisation des produits touristiques ainsi qu'à l'offre correspondante. L'enrichissement du produit touristique par des apports culturels, historiques et naturels issus des réalités tunisiennes tout en étant parfaitement intégré dans des contextes plus élaborés faisant intervenir des professionnels de tout bord ferait gagner le produit en valeur et permettrait en même temps d'attirer une clientèle plus exigeante et disposée à pays des séjours à des prix meilleurs.

Au niveau du secteur du bâtiment, la SNDD est jugé que la construction d'une manière générale, apparait en Tunisie de plus en plus en nette décalage avec les spécificités culturelles et climatiques de du pays. Les techniques ancestrales parfaitement adaptées aux spécificités culturelle et climatiques de la Tunisie ont été ainsi rapidement délaissées laissant la place à des techniques basées de manière presque exclusive sur la brique et le béton, avec souvent et au niveau des établissements collectifs, des façades souvent en verre donnant à l'édifice l'aspect d'une serre. Le secteur apparaît de ce fait un secteur énergivore au niveau des différentes phases de la construction depuis la fabrication des matières premières jusqu'à l'exploitation

des bâtiments eux-mêmes. Une métamorphose doit être opérée dans l'avenir dans ce domaine afin que le bâtiment puisse s'intégrer réellement dans une dynamique de durabilité. Il doit être réfléchi et conçu de manière à économiser le maximum de matières premières au niveau de la construction et le maximum d'énergie au moment de son exploitation. Des incitations doivent être initiées et développées dans ce sens.

Au niveau du défi relatif à la promotion des modes de consommations durables et qui a été retenu comme étant l'un des plus pertinents, la Stratégie Nationale de Développement Durable a préconisé à ce sujet d'agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques des produits et services pour changer les comportements.

Le résultat recherché à ce niveau consiste à favoriser la promotion continue des produits et des services les plus performants au regard de l'environnement et du développement durable. Pour cela, il convient, en amont, de développer et diffuser les méthodes, les outils et les techniques basés sur des conceptions écologiques, en vue notamment de réduire les consommations de ressources naturelles et d'énergies et la production de déchets, d'eaux usées et de gaz nocifs.

Simultanément, en aval, il s'agit de rendre l'offre, respectueuse de l'environnement, plus attractive et plus crédible auprès des consommateurs et de développer dans ce sens l'information environnementale correspondante tout en soutenant les comportements des consommations les plus vertueux.

Le changement des comportements doit être engagé, tout en étant soutenu et amplifié et ceci afin de placer résolument l'économie tunisienne sur une trajectoire de croissance plus verte et plus responsable.

En même temps, le développement des marchés doit diminuer les coûts et les prix de vente des produits et des services les plus performants au regard de l'environnement et du développement durable, ce qui améliorera leur accessibilité. Des incitations fiscales peuvent être envisagées dans ce domaine, telles que des réductions de la TVA.

Ce développement sera favorisé par l'achat public, la réglementation, l'incitation économique, le partenariat avec la grande distribution et l'innovation sous toutes ses formes : technique, commerciale, organisationnelle et financière.

8.2 Stratégie Nationale de l'Economie verte

Le besoin pour une économie verte en Tunisie est éminent parce que **l'érosion du capital naturel** induite par le modèle de croissance traditionnel risque de mettre en péril le développement. Afin de faire face aux défis hydriques, énergétiques, climatiques d'une part et de construire un nouveau modèle socioéconomique durable permettant de réduire les disparités régionales et la création d'emplois d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'économie verte représente en quelque sorte un plan de sauvetage à moyen et long terme.,

L'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Économie Verte (SNEV) part de la formulation d'une vision de l'économie verte pour la Tunisie. Celle-ci a fait l'objet d'une réflexion inspirée d'abord de la réalité de la Tunisie, et ensuite des visions proposées par des organismes tels que le PNUE, l'OCDE, et par d'autres

pays. De cette vision découlent les principes directeurs qui sous-tendent et guident l'action en faveur de la SNEV. Ces principes sont déclinés en neuf axes stratégiques.

Le graphique ci-dessus donne une illustration schématique de la structure de mise en œuvre proposée pour la SNEV.

Stratégie Nationale de l'Economie Verte

Vision

L'économie verte pour la Tunisie est celle qui entraîne une croissance soutenue, l'équité sociale, une amélioration du bienêtre, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et la pénurie des ressources naturelles.

Principes directeurs

Relancer et développer une économie à dynamique de croissance forte, inclusive, innovante et solidaire Réduire la vulnérabilité actuelle des ressources naturelles et les écosystèmes et adapter leur mode de gestion aux impacts du changement climatique Adopter une gouvernance du développement intégrée, décentralisée et participative, en suivant une approche Top-down qui veille à la mise en œuvre des projets stratégiques et Bottum-up qui encourage les initiatives locales

Améliorer la qualité de la vie des citoyens et lutter contre les nuisances

Un projet EV consruit autour de 9 Axes Stratégiques



Axe 1: Une agriculture efficiente dans l'usage des ressources naturelles, moins polluante et à production durable



Axe 2 : Garantir et sécuriser l'alimentation en eau potable et l'assainissement à tous les citovens



Axe 3 : Une gestion intégrée des déchets qui améliore le cadre de vie, valorise les déchets recyclables et réduit les émissions



Axe 4 : Une gestion adaptative et améliorée des ressources forestières et pastorales face aux changements climatiques



Axe 5 : Développer une économie moins dépendante des énergies fossiles



Axe 6 : Promouvoir une industrie propre à plus forte valeur ajoutée



Axe 7 : Améliorer l'accessibilité à un transport public performant et de qualité



Axe 8 : Favoriser l'intégration de l'EE et l'émergence de nouveaux modes de construction écologiques



Axe 9 : Promouvoir un tourisme durable et diversifié

Plan de mise en œuvre de la SNEV

Figure 17 : Vision, principes directeurs et axes stratégiques de l'économie verte de tunisie, 2016.

8.2.1 Coût et impact attendu de la mise en œuvre de l'économie verte en Tunisie

L'investissement nécessaire pour la réalisation des projets de l'EV a été estimé à environ 33 mille millions de dinars tunisiens ce qui génèrerait plus de 263 mille emplois additionnels dont 200 mille emplois permanents et permettrait une réduction cumulée des émissions de 148 MtéCO2 à l'horizon 2030.

Quant au coût de mise œuvre de la SNEV à l'horizon 2030, plus particulièrement à travers les mesures d'accompagnement ils ont est évalué à 574 MDT représentant ainsi 1,7% du montant global de l'investissement dans les projets qui est de près de 33 mille MDT.

Le coût global de mise en œuvre se répartit à raison de 58% pour les axes stratégiques (334 MDT) et de 42% pour les mesures transversales (240 MDT).

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des coûts estimés selon les neufs axes retenus, les postes d'emploi qui seront créés à la suite de la mise en œuvre de la SNEV ainsi que la réduction des émissions de GES estimés :



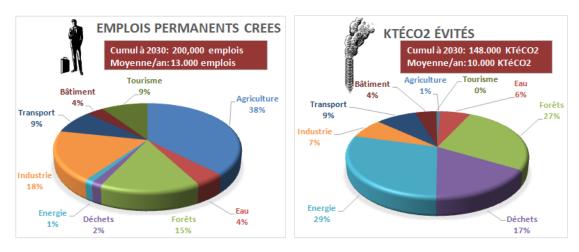


Figure 18: Investissements pour l'EV en Tunisie, emplois crées et GES évités.

8.2.2 Accompagnement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Economie Verte

Le dispositif de gouvernance proposé pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la SNEV est composé d'un Responsable National EV, d'un bureau assurant le "project Management" et d'unités de gestions de projets au sein des ministères concernés. Le dispositif prévoit également la création de comités de concertation par secteur /axe (comité bi ou tri-partites). L'ensemble des composantes sont illustrées ci dessous:

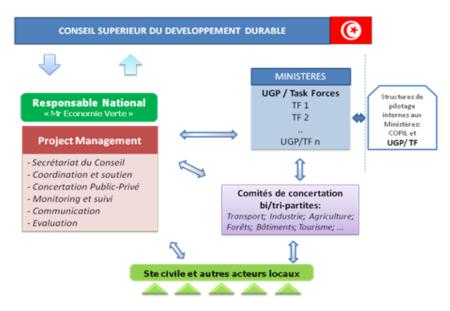


Figure 19 : Dispositif de gouvernance de l'économie verte en Tunisie.

8.2.3 Création du bureau d'appui à l'économie verte en Tunisie "Green Help Desk"

Un bureau d'appui à l'économie verte (Green Help Desk, GHD) a été créé, officiellement, en Tunisie le 26 février 2014, avec l'appui de la commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale des Nations Unies (UN-ESCWA). La Tunisie fait partie du réseau régional des bureaux similaires basés dans des pays membres de l'UN-ESCWA en l'occurrence ceux du Liban, de la Jordanie, de l'Egypte, d'Oman et du Maroc.

Le bureau a pour objectifs :

- D'assurer les conditions propices à l'éclosion de l'initiative économique verte et la levée des barrières face aux jeunes porteurs de projets ;
- D'Investir dans les activités vertes, et innovantes, à travers les fournitures d'informations et de conseils, l'encadrement, l'établissement des partenariats public-privé en faveur de l'entreprenariat vert. »
- De Mobiliser des partenaires internationaux afin de bénéficier de leurs appuis en matière de financement, et de renforcement des capacités du GHD. »

De Mettre en œuvre la feuille de route nationale de l'économie verte.

Afin d'apporter l'appui technique aux investisseurs dans les domaines de l'économie verte en Tunisie, le Bureau d'appui à l'EV a entrepris un processus pour l'élaboration d'un ensemble de guides d'orientations des investisseurs en économie verte. Ces guides ont couvert les secteurs suivants :

- Secteur de l'agroforesterie ;
- Secteur de Gestion et de valorisation des déchets
- Secteur de l'Energie Renouvelable et de l'efficacité énergétique ;
- Secteur de l'écotourisme.

En plus d'une brochure sur les meilleures initiatives pour la promotion et la création des emplois verts et décents en Tunisie.



Figure 20 : Brochure sur les meilleures initiatives pour la promotion et la création des emplois vers et décents

Toutefois, et en absence d'un dispositif institutionnel facilitant l'appropriation sectorielle des axes de la SNEV et leur intégration dans la planification et d'une structure permanente dotée d'un outil opérationnel de suivi, la mise en œuvre de la SNEV reste limitée et les actions sont fragmentées, éparpillées et parfois non durables.

8.2.4 Actualisation de la SNEV

Afin de dynamiser l'économie verte en Tunisie, dans un contexte post-covid complexe et difficile et nécessitant un effort colossal pour une sortie de crise à moyen terme, la Direction Générale de Développement Durable, avec l'appui du PNUD, a lancé en 2020 un processus pour l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour l'actualisation de la stratégie nationale de l'économie verte. Elle a a pour objectif d'analyser les défis et les opportunités pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie. L'étude prévue comporte 05 parties :

- 1. Un état des lieux au niveau international
- 2. Dresser un bilan des réalisations au niveau national
- 3. Mener une analyse approfondie des défis et opportunités
- 4. Une feuille de route stratégique
- 5. Elaborer une note politique

La feuille de route (point 4) de l'étude et après identification des acteurs potentiels et des secteurs prioritaires permettant le verdissement de l'économie tunisienne, proposera les réformes structurelles et mesures institutionnelles nécessaires pour une relance économique post-covid "verte". La Mise à jour de la SNEV prendra en considération plusieurs aspects dont l'inclusion, le genre, les principes de ne laisser personne de côté et la déclinaison régionale et territoriale.

8.3 Stratégies et plans d'action liés aux changements climatiques

La Tunisie est un hotspot avéré du changement climatique en Afrique du Nord. Elle subit les effets négatifs de ce phénomène planétaire sur les plans économique, social et environnemental. Les différents modèles et prévisions climatiques globaux et/ou régionaux indiquent une élévation probable des températures, et une possible baisse des précipitations moyennes annuelles combinées à des perturbations des saisons..., et des effets extrêmes récurrents.

Face à ces défis, la Tunisie a entrepris depuis une quinzaine d'années l'élaboration une série de stratégies pour définir les orientations stratégiques permettant d'améliorer la résilience des ressources naturelles, écosystèmes et secteurs économique aux CC. La figure ci-dessous récapitule les travaux de la Tunisie dans ce sens :



Figure 21 : Stratégies, plans d'actions et engagements de la tunisie liés aux changements climatiques

D'autres processus ont également eu lieu pour définir les actions à entreprendre par les secteurs afin d'atténuer leurs émissions de GES, il s'agit des NAMA (Nationnaly Appropriate Mitigation Actions). La Tunisie a alors développé, à des états plus au moins avancés la NAMA énergie (actuel plan solaire tunisien PST), la NAMA ciments, la NAMA assainissement, la NAMA déchets ainsi que la NAMA agriculture.

Plus de détails, ci-dessous, sur les travaux les plus récents ou ceux dernièrement engagés en matière de changements climatiques.

8.3.1 La contribution Nationale Déterminée

L'Accord de Paris sur le climat prévoit de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en-dessous de 2°C et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Pour atteindre cet objectif, chaque pays a défini sa propre Contribution Déterminée au niveau National (CDN) pour participer à la riposte mondiale au changement climatique.

Dans sa Contribution Déterminée au niveau national (CDN), élaborée en 2015 avec l'appui du PNUD et suite à une large concertation entre les différentes parties prenantes, la Tunisie s'est engagée volontairement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs (énergie, procédés industriels, agriculture, forêts et autres utilisations des terres, et déchets) de manière à baisser son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010.

L'effort d'atténuation proviendra plus particulièrement du secteur de l'énergie qui représente à lui seul 75% des réductions des émissions, sur les bases desquelles a été réalisée cette baisse de l'intensité.

Pour réduire les émissions visées, la Tunisie compte s'appuyer sur ses propres moyens (efforts inconditionnels) pour baisser son intensité carbone de 13% par rapport à 2010 et fera appel à la communauté internationale (efforts conditionnels) pour la réalisation du reste de l'objectif, soit une baisse additionnelle de l'intensité carbone de 28% par rapport à celle de 2010.

En ce qui concerne l'adaptation, la Tunisie reste très vulnérable au réchauffement climatique attendu dans la région et ses implications en termes de fortes hausses des températures, de baisses de précipitations et d'augmentation du niveau de la mer. Face à cette vulnérabilité environnementale accompagnée évidement par une vulnérabilité socio-économique, la Tunisie a identifié dans sa NDC, six secteurs prioritaires pour l'adaptation aux CC : les ressources en eaux, le littoral, l'agriculture, les écosystèmes, le tourisme et la santé. Le portefeuille des projets proposés touche essentiellement à la rationalisation de l'utilisation des ressources, l'utilisation des ressources non conventionnelles et la restauration et réhabilitation des écosystèmes. La prévention, la gestion des risques et l'alerte précoce sont également pris en considération dans la CDN.

Le processus de mise à jour de la CDN, lancé en 2020, vise principalement :

- L'identification concertée des actions prioritaires et des objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre à l'horizon de 2030, dans les secteurs clés : l'énergie, l'industrie, l'agriculture et forêt et autres utilisations des terres et la gestion des déchets.
- L'identification des domaines clés pour l'adaptation et des objectifs prioritaires en 2030, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, des écosystèmes, du littoral, de la santé et du tourisme.

La CDN dans sa version actualisée, mettra l'accent sur le genre et la territorialisation de l'action climatique.

8.3.2 Le Plan National d'Adaptation

Le processus de développement d'un Plan National d'Adaptation (NAP) vise à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et communal. Son but ultime est la réduction de la vulnérabilité du pays aux impacts climatiques à moyen et à long terme.

Le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques pour la Tunisie a été lancé en 2018, dans le but de réduire la vulnérabilité du pays à ces changements, de renforcer la capacité d'adaptation de l'activité agricole et garantir la sécurité alimentaire, la protection du littoral et des ressources hydrauliques, de la santé et de l'infrastructure. Le PNA, composé de deux axes, entre autres l'axe aménagement du territoire et infrastructure et l'axe agriculture et sécurité alimentaire, est financé par le Fonds Vert pour le Climat.

Les objectifs du 2ème axe du PNA, piloté par la FAO, visent surtout la réduction de la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques à travers le renforcement de la capacité de son adaptation et de son intégration dans les stratégies de développement.

8.3.3 La Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente aux CC

L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, nécessite l'engagement de tous les pays à mettre en place des politiques nationales permettant d'assurer un développement durable, à faible émission des gaz à effet de serre, respectueux de la nature et contribuant à la préservation des ressources pour les générations futures. Dans cette optique, la Tunisie a démarré en 2020 le processus de l'élaboration de sa Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente aux Changements Climatique à l'Horizon 2050. Cette Stratégie comporte un volet atténuation/neutralité carbone et un volet "Résilience aux CC).

La vision Neutralité Carbone, présentée lors d'un atelier national le 03 mars 2021, comporte trois points essentiels :

- Prévoir l'accélération de la transition bas-carbone sur le court-terme, de façon à se préparer à s'inscrire rapidement dans les mutations et ruptures économiques, sociales et technologiques, qui conduiront vers une société neutre en carbone en 2050, tout en s'adaptant aux changements climatiques
- Poser les vrais jalons intermédiaires 2025-2030 et 2040, ainsi que le pic des émissions, pour dessiner le parcours national vers la neutralité carbone en 2050,
- Inscrire les grandes ruptures technologiques et grandes transformations (piliers de la neutralité) dans le temps à travers :
 - La généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables et des combustibles alternatifs (ex. hydrogène) dans tous les secteurs ; y compris les secteurs aujourd'hui moins captifs comme le transport
 - ii. La Revalorisation de l'espace rural et recentrage de la croissance sur cet espace
 - iii. L'introduction, si nécessaire, des technologies de captation et de stockage du carbone.

Les objectifs généraux de la vision « Résilience 2050 », présentés lors d'un atelier national le 24 et 25 juin 2021, s'inscrivent dans les objectifs préconisés par le Comité Adaptation de la CNUCC à savoir :

- 1. Réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique, en renforçant la capacité d'adaptation pour améliorer le développement social et économique de manière durable sur le long terme.
- 2. Faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique, de manière cohérente, dans les politiques nouvelles et existantes, programmes et activités, en particulier dans le processus de planification du développement national et des stratégies à différents niveaux (national, régional et sectoriel).

Bien que ce n'est pas encore mentionné de manière explicite dans les documents drafts des travaux en cours d'élaboration à l'échelle nationale (Mise à jour de la CDN, PNA, SNBC&RCC), les modes de consommation et de production durables occuperont une place importante dans les documents stratégiques futurs. En effet, la rationalisation de l'exploitation des ressources et le recours aux ressources alternatives paraissent comme axe commun entre tous ces processus. Par ailleurs, les modes de consommation durables devraient être au cœur du changement de paradigme tant souhaité. Ceci permettra au citoyen d'être au cœur de la politique climatique à moyen et long terme. En optant pour des modes de consommation durables, Il agira en tant qu'acteur de cette politique et non plus en tant que juge de la politique Climat de son pays.

8.4 Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité "SPANB"

La Tunisie est signataire de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB, 1992), qui offre un cadre pour les efforts menés afin de réduire la perte de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. En 2010, les Parties à la Convention ont adopté le « Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique » et développé les objectifs d'Aichi afin de catalyser l'action pour la préservation de nos écosystèmes. Pour donner corps à cette stratégie mondiale, la Tunisie a entrepris d'actualiser la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030 (SPANB). Le processus d'élaboration de la SPANB 2018-2030 a été coordonné et suivi par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, point focal de la CDB, et a bénéficié de l'appui du PNUD et du soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). L'élaboration de la stratégie et de son plan d'action 2018-2020 a été précédée de 3 étapes :

- Un examen et un bilan des processus de planification de la biodiversité au niveau national;
- Une évaluation de la valeur économique des éléments de biodiversité et des services écosystémiques au niveau national ;
- Une définition des objectifs nationaux et d'indicateurs pertinents « SMART » de suivi de la diversité biologique.

La SPANB actualisée a pour vision que d'ici 2030, « la biodiversité nationale est résiliente aux changements climatiques, à l'abri des menaces, conservée et gérée de manière à contribuer durablement au développement socio-économique du pays. Les objectifs de la stratégie tiennent compte du contexte national et sont considérés comme des instruments à intégrer dans les politiques de planification et de développement socio-économique ». Elle vise :

- La réduction du rythme de l'appauvrissement des éléments constitutifs de la biodiversité avec ses trois niveaux hiérarchiques (écosystèmes, espèces et diversité génétique) ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- La réduction des principales pressions qui pèsent sur la diversité biologique, exercées par les pressions anthropiques, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques, la pollution ;

- La préservation des écosystèmes et des services rendus par leur biodiversité;
- La protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- La mobilisation des ressources financières pour la biodiversité ainsi le renforcement des capacités en matière de biodiversité.

La stratégie développe 5 priorités nationales déclinées en 15 objectifs stratégiques, 40 objectifs cibles et 48 actions à mettre en œuvre d'ici 2030.

La mise en œuvre de la Stratégie est en faveur des pratiques agricoles et non agricoles durables permettant la conservation de la biodiversité à travers la réduction des causes de son déclin, entre autres l'artificialisation et la destruction du des habitats, la pollution du milieu naturel à la suite de l'intensification de l'agriculture ou aux rejets domestiques, industriels et touristiques non conformes aux normes.

Les actions, prises en considération par le Plan d'action National sur la Biodiversité (2018-2030), et qui sont directement liées aux MCPD sont listées ci-après :

- Action 19 : Favoriser l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les chaines de valeur
- Action 21 : Elaborer et mettre en place un système de protection des connaissances traditionnelles liées aux ressources génétiques
- Action 23 : Soutenir et intégrer les connaissances traditionnelles et les innovations dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité ;
- Action 23(a): Un sous-programme sur l'inventorisation et la documentation des connaissances du savoir-faire traditionnel
- Action 23(b) : Un sous-programme dédié à la conservation impliquant les collectivités locales et scientifiques pour la valorisation des connaissances et des savoir-faire traditionnels
- Action 23(c) : Un sous-programme pour la valorisation des métiers artisanaux utilisant comme matière première les produits issus des écosystèmes.
- Action 31(a) : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui à la promotion des pratiques agricoles durables favorisant la conservation de la biodiversité domestique
- Action 34 : Elaborer et mettre en œuvre un programme intégré de prévention et de lutte contre les pollutions dans les écosystèmes
- Action 36(c): La protection et la valorisation durable du patrimoine des connaissances/savoir-faire traditionnels associées aux ressources génétiques;
- Action 39(a) : Actualiser et mettre en œuvre la stratégie de conservation valorisation des ressources génétiques agricoles locales et son plan d'action

Une dizaine d'actions (sur les 48 actions identifiées) dans le cadre du Plan d'Action National sur la Biodiversité (2018-2030) sont en faveur de l'instauration des modes de production durables dans le domaine de l'agriculture. Elles couvrent essentiellement la valorisation du savoir-faire local et traditionnel ainsi que la valorisation des ressources génétiques locales qui présentent une grande capacité d'adaptation aux conditions édaphiques d'une part et aux impacts des changements climatiques d'autres part.

8.5 Stratégie Nationale de Gestion Intégrée et Durable des Déchets

8.5.1 Cadrage de l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion intégrée des déchets

La situation de la gestion des déchets solides en Tunisie a souvent été marquée par des difficultés et des entraves sérieuses depuis de longues années et ce, malgré les efforts déployés par les gouvernements successifs, que ce soit au niveau de la structuration du secteur ou de l'appui aux collectivités locales.

Le secteur des déchets, positionné d'une part entre une autorité centrale et une autorité locale et d'autre part entre un département chargé de l'environnement et un département chargé des collectivités locales, se trouve tiraillé entre des approches et des priorités assez souvent différentes. Cette particularité institutionnelle a clairement impacté le dispositif de gouvernance du secteur des déchets mettant les communes dans des situations assez inconfortables en matière de gestion des déchets. Les performances des programmes actuels dans le domaine se sont trouvées par conséquent ralenties et parfois bloquées.

Le nouveau code des collectivités locales est venu apporter certaines orientations pour l'organisation des structures et le développement urbain à l'échelle régionale et locale. La promulgation de ce code en 2018, influencera directement les processus de planification et les opérations à l'échelle locale dont notamment ceux liés à la gestion des déchets qui se retrouve au cœur de cette dynamique.

Ces deux éléments, ont motivé le lancement, fin 2018, du processus d'actualisation et/ou d'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des déchets en Tunisie. Ce processus a été décidé et programmé par le Ministère chargé des Affaires Locales et de l'Environnement, il comprend deux aspects essentiels : un diagnostic de l'état actuel de la gestion des déchets ménagers en Tunisie et une proposition d'une nouvelle stratégie de gestion des déchets ménagers et assimilés et d'un plan d'actions pour la période 2020-2030.

Cette démarche a été menée d'une manière concertée, impliquant l'ensemble des acteurs publics et privés, ceux de la société civile, les représentants nationaux et locaux. Le travail a été enrichi par une enquête auprès des principaux intervenants dans la gestion des déchets dans le cadre d'ateliers thématiques : technique, institutionnel, financier et de communication.

Le processus a démarré par un diagnostic de l'état des lieux de la gestion des déchets ménagers en Tunisie avec un focus sur les résultats de la stratégie menée en 2006. Le diagnostic a été enrichi par une enquête et par un ensemble d'entretiens menés avec différents responsables et acteurs nationaux et locaux impliqués dans le domaine. Un premier rapport de diagnostic a été soumis en Septembre 2019 et avait pour objectif essentiel de mettre en évidence les problèmes majeurs et les dysfonctionnements, qui ont entravé la promotion d'une gestion performante et durable des déchets ménagers.

Sur la base du diagnostic, discuté et partagé par les différents acteurs dans un atelier de concertation, les orientations principales ont été dégagées, de même que les axes de développement de la nouvelle stratégie ont été esquissés. Un comité technique, issu des secteurs de l'administration, des collectivités locales et du secteur public a passé en revue et vérifié la validité des options soumises en préparation ou à la suite des ateliers thématiques.

Six ateliers thématiques avaient été initialement planifiés dans le cadre de ce processus :

- i. Atelier de finalisation du diagnostic, de définition des orientations et des axes stratégiques ;
- ii. Atelier technique;
- iii. Atelier institutionnel et de gouvernance ;
- iv. Atelier financier;
- v. Atelier relatif à la communication et à la participation citoyenne ;
- vi. Atelier d'homogénéisation et de finalisation des différents outputs.

8.5.2 Principes généraux de la gestion des déchets

La stratégie proposée s'est appuyée sur les principes directeurs suivants de la gestion des déchets :

- Principe de précaution ;
- Principe de proximité;
- Principe du pollueur payeur ;
- Principe de coopération entre les parties prenantes.

L'adoption de ces principes clés a guidé le développement d'une stratégie nationale de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés et a couvert aussi bien les aspects organisationnels que la gouvernance, les finances et les aspects liés à la communication et la participation. Elle a envisagé à la fois le cycle de vie complet du produit, des matières premières jusqu'aux déchets, ainsi que toute la chaîne de gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'à l'élimination, dans le cadre d'une économie circulaire.

Les mécanismes d'aide à la gestion des déchets sont présentés selon les catégories suivantes :

- Les modes de production et de consommation durables, basés sur les approches de cycles de vie, l'utilisation efficace des ressources, l'éco-conception et la production propre. A travers ces outils, le découplage de la croissance économique et de la consommation des ressources sera préconisé.
- La responsabilité élargie des producteurs, distributeurs et importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Leur responsabilité est élargie, non seulement aux produits mis sur le marché, mais à toutes les phases de leur cycle de vie, dont celui de leur gestion comme déchets, soit en fin de vie.

• L'optimisation des économies d'échelle en définissant des systèmes régionaux de traitement des déchets et d'enfouissement, associés à des installations de proximité de tri, déchetteries et de transfert, permettant le transport des déchets de manière économique.

8.5.3 Vision et axes stratégiques de la stratégie

Prenant en considération les éléments du diagnostic effectué et les échanges avec les principaux acteurs nationaux et locaux, publics et privés impliqués dans la gestion des déchets ménagers et assimilés, un consensus s'est dégagé, lors du premier atelier organisé, autour des éléments constitutifs de la vision en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030.

Cette vision s'est construite autour de cinq piliers essentiels :

- La promotion d'une gestion intégrée mettant fin aux pratiques sectorielles et appuyée sur une approche multisectorielle, globale et qui prends en compte de manière simultanée l'ensemble des maillons de la chaine de valeur et les différents aspects technique, financier et institutionnel;
- ii. L'intégration de la gestion des déchets ménagers dans le processus de l'économie circulaire. L'objectif est de réduire la consommation de ressources naturelles en concevant des modèles de production et de consommation « régénératifs », c'est-à-dire permettant de maintenir le plus longtemps possible la valeur ajoutée des matières et produits dans l'économie, et de « boucler » au mieux les flux de matières et de réduire par conséquent les quantités de déchets produits.
- iii. Le renforcement des capacités et le développement des moyens humains, techniques et financiers des municipalités, acteur principal de la gestion des déchets ménagers et garant de l'intégration du processus.
- iv. La protection de l'environnement et particulièrement les ressources naturelles et les milieux à travers la réduction des pressions engendrées par les déchets ménagers tout le long de la chaine, particulièrement lors de la collecte et l'enfouissement.
- v. L'amélioration de la qualité de la vie, particulièrement en milieu urbain, aujourd'hui très souvent dégradée à cause d'une gestion inappropriée des déchets ménagers et source d'entraves au développement socioéconomique.

La Vision pour la stratégie GIDMA a été reformulée comme suit :

« Promouvoir une gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre d'une économie circulaire en s'appuyant sur des communes performantes en vue de protéger l'environnement et de rehausser le cadre de vie ».

Nous présentons ci-dessous la stratégie de gestion intégrée des déchets ménagers déclinées en axes stratégiques :

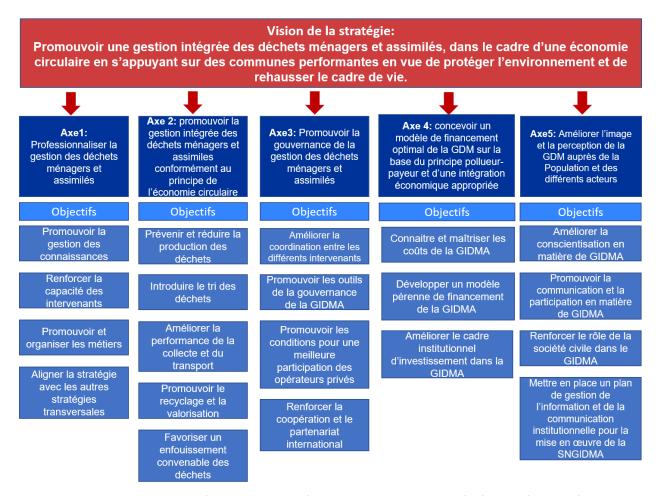


Figure 22 : Vision et axes stratégiques de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets ménagers ;

La stratégie s'est fixé un ensemble d'objectifs spécifiques en matière de prévention et de gestion des déchets :

Objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets Ménagers à l'Horizon 2030 :

- 1. **Réduire de 10** % la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitants en 2030, par rapport aux chiffres de l'année 2020.
- 2. Augmenter le taux de recyclage matière des déchets ménagers et assimilés pour **atteindre un taux de 20%** à l'horizon de 2030.
- 3. Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une valorisation organique ou énergétique, pour atteindre un taux de 40% en 2030.
- 4. Réduire la mise en décharge de 60 % des DMA à l'échéance 2030.

8.6 Développement de l'économie circulaire en Tunisie

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie."

Les déchets, et en particulier les déchets en plastique constituent l'élément "phare de l'économie circulaire" en Tunisie, pays où la consommation des eaux conditionnées ne cesse d'augmenter et la réduction de l'utilisation des sacs en plastique à usage unique n'atteint pas le niveau souhaité.

Comme il a été indiqué tout au long de de ce rapport, de nombreux programmes en rapport avec la circularité ont été initiés en Tunisie, citons particulièrement les programmes de récupération et de recyclage de déchets de tout genre (ECOLEF, ECOZIT, ECOPILES, Ecoconstruction...) en plus de projets de recyclages de déchets textiles ainsi que les initiatives ponctuelles liées au compostage.

S'agissant toujours de circularité, les déchets électriques et électroniques (DEEE) sont évalués à plus de 100.000 tonnes par an en Tunisie. Le pays a donc légiféré dès 2000 (décret n°2339 du 10 octobre 2000) pour répertorier et classifier les déchets devant faire l'objet d'un traitement spécifique. Ce décret régit les conditions de collecte, de tri et d'élimination des déchets, notamment par leur valorisation et leur recyclage à la manière de la directive européenne WEEE. Un Projet pilote de collecte, transport, recyclage et valorisation des déchets électriques et électroniques a été initié en 2010, dans le cadre de la coopération tuniso-coréenne (ANGED/KOICA). L'unité de capacité totale de 24000 tonnes par an comprend 5 lignes : (machines à laver, réfrigérateurs, télévisions, ordinateurs, climatiseurs)

Dans le même sens, la Tunisie compte aujourd'hui (selon les données reportées sur le site WEB de l'ANGed), 17 entreprises opérationnelles dans le domaine du recyclage des équipements informatiques.

Toutefois, ces programmes n'ont pas atteint les objectifs escomptés jusqu'à heure actuelle soit par manque d'incitations ou par manque de structures solides de pilotage et de gouvernance. Les barrières réglementaires ainsi que la bureaucratie constituent également un frein pour un vrai décollage de l'économie circulaire en Tunisie. Les initiatives restent éparpillées et parfois isolées.

La nouvelle Stratégie de Gestion Intégrée des Déchets (2020-2030) que le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement vient de finaliser durant l'année 2020, avec l'appui de USAID repose sur les principes de l'économie circulaire et prévoit de développer l'ensemble des outils nécessaires pour la promotion du tri et de recyclage.

De son côté, le bureau de la GIZ à Tunis, a entrepris, en début de l'année 2020, en collaboration avec le MALE et l'ANGed, la mise en œuvre d'un nouveau projet qui lie l'économie circulaire à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment du projet "Protection du Climat à travers l'économie circulaire en Tunisie", intitulé "**Protect**",

La GIZ accompagnera la Tunisie, dans le cadre de ce projet, pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux pour l'intégration des aspects liés à l'économie circulaire et au changement climatique dans la gestion des déchets solides tout en favorisant la création de l'emploi et le respect du genre (d'une durée de 4 années, de juin 2020 à mai 2024).

Les objectifs principaux consistent à accompagner la Tunisie dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion de déchets et l'élaboration d'une stratégie de l'économie circulaire respectueuse du climat et aussi renforcer les capacités institutionnelles des acteurs clés pour la mise en œuvre de la stratégie de l'économie circulaire.

Il s'agit également de repositionner l'ANGed en appuyant son rôle stratégique et organisationnel et renforcer les capacités opérationnelles des municipalités à travers un programme de formation sur le système de gestion durable de déchets (traitement et valorisation), recensement des besoins, préparation de requêtes de financement et la préparation des plans communaux de gestion de déchets.

Au plus concret, le projet **ProtecT** cible la sensibilisation d'au moins 200 Décideurs politiques sur les principes de l'économie circulaire, la mise en place d'un programme d'éducation à la protection de l'environnement au sein de 10 écoles pilotes et l'activation du Partenariat Public-Privé (PPP) dans le secteur de la gestion de déchets à travers la mise en place d'un projet pilote afin d'ancrer le "modelconcept".

Les Impacts attendus dudit projet seront :

- Les décideurs politiques possèdent les instruments nécessaires (plan d'action) pour une meilleure intégration de l'EC et le CC;
- Les partenaires utilisent les concepts innovants pour leur développement ou repositionnement institutionnel à moyen et long terme ;
- L'unité de changement climatique au sein de l'ANGed est renforcée, et capable de fournir les données et le suivi nécessaire pour la mise en œuvre de la CDN et les rapports exigés par l'Accord de Paris;
- Les acteurs locaux et employé(e)s communaux sont formé(e)s dans le domaine de l'EC et le CC;
- Les modèles de partenariats public-privé (PPP) et les solutions technologiques respectueuses du climat seront utilisés;
- La société civile et le système éducatif sont mieux sensibilisés sur l'EC et le CC.

De son côté, le bureau du PNUD en Tunisie, vient de lancer en août 2021 une étude sur l'économie circulaire en Tunisie. L'objectif de cette étude est de favoriser la compréhension de l'économie circulaire en Tunisie (i) en dressant un état des lieux de l'économie circulaire en Tunisie ; (ii) en identifiant les opportunités, les enjeux et les défis socio-économiques que représente cette dernière en Tunisie en termes de création de richesses, de création d'emplois, d'investissements en faveur du développement durable, d'inclusion et de réduction des inégalités ; et (iii) en vulgarisant le concept, afin de favoriser sa compréhension à destination des décideurs politiques, du secteur privé, de la société civile ou de tout autre acteur. Le but étant de favoriser la réalisation de ce modèle de développement afin d'assurer la résilience et la durabilité de l'économie tunisienne.

L'objectif spécifique de cette mission sera d'élaborer une étude sur l'économie circulaire qui inclura une définition du concept, un état des lieux, un benchmark régional et international, une analyse des enjeux socioéconomiques et environnementaux, des initiatives en la matière, une identification des secteurs d'activités appropriés, notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et les liens avec les ODD à travers des recherches et des entretiens avec les acteurs du domaine.

8.7 Stratégie Nationale de l'Economie Bleue

8.7.1 Processus d'élaboration de la stratégie et acteurs impliqués

Le gouvernement tunisien représenté par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et le Secrétariat Général des Affaires Maritimes en partenariat avec la Banque Mondiale s'est engagé depuis 2020 dans un processus de préparation d'une stratégie nationale d'Economie Bleue. Ce processus s'est appuyé particulièrement sur un diagnostic d'experts, élaboré à partir de la documentation et les statistiques les plus récentes et enrichi par un questionnaire et une concertation élargie entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du littoral et de la mer.

Les échanges menés, lors de ce processus, ont permis de dégager un concept consensuel de l'économie bleue. Celle-ci a été, ainsi présentée, comme une économie créatrice de richesse et d'emplois, garantissant à la fois et simultanément les avantages et les équilibres environnementaux du capital naturel ainsi que l'équité et l'inclusion auprès des populations concernées. L'économie bleue favorise de ce fait la croissance économique, l'inclusion sociale, la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance, tout en assurant la viabilité environnementale de la mer et des zones côtières. Elle doit également offrir les meilleures conditions pour une plus grande résilience et une adaptation aux changements climatiques.

Trois groupes d'activités majeures sont amenés à ce stade à constituer une économie bleue pour la Tunisie ; i) Les activités traditionnelles ou établies, mais en les rendant plus durables, ii) les activités émergentes à dimension vertes et iii) les activités liées à la protection de l'environnement et des services fournis par les écosystèmes marins et littoraux.

8.7.2 Principaux objectifs et axes stratégiques

Sur la base de ce qui s'est dégagé du diagnostic et de la concertation avec les parties prenantes ; une vision de l'économie bleue pour la Tunisie s'est matérialisée, celle-ci se structure autour de quatre impératifs : i) la création de richesses aux bénéfices socio-économiques, contribuant à la sécurité alimentaire, l'emploi, la santé, la sécurité et l'équité sociale...ii) la préservation du capital naturel, à travers d'une part la protection et la restauration des écosystèmes marins et d'autre part, la prévention et la réduction des pollutions d'origine telluriques, iii) l'investissement dans les activités émergentes et les technologies propres, en appliquant les principes de l'économie circulaire, et vi) l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.

Trois objectifs stratégiques matérialisent cette vision : i) la promotion de la croissance économique des activités maritimes, traditionnelles et nouvelles, ii) l'inclusion sociale et l'égalité de genre, par la création d'emplois verts et bleues, la préservation et l'amélioration des moyens de subsistance, et iii) la pérennisation des ressources naturelles et des services écosystémiques.

Six axes stratégiques ont été identifiés, devant conduire ensemble à la concrétisation des objectifs fixés ; il s'agit de, i) arrêter une vision commune pour l'économie bleue en Tunisie, ii) développer les connaissances et les bases de données nécessaire à la mise en œuvre d'une réelle économie bleue, iii) instaurer une gouvernance adaptée à l'économie bleue à travers un cadre juridique et institutionnel approprié, vi) assurer l'intégration des politiques, plans et programmes sectoriels, v) favoriser le financement du programme d'investissement en Economie Bleue, vi) veiller à l'intégration des impératifs climatiques et sociaux dans les choix arrêtés.

8.7.3 Principales activités

Toutefois et afin que les objectifs annoncés et les axes stratégiques fixées puissent se réaliser, un accompagnement à la conception de la stratégie d'économie bleue et sa mise en œuvre est dès à présent nécessaire, celui-ci permettra de créer les conditions idoines à l'ensemble des intervenants pour qu'ils puissent ensemble et dans une vision globale favoriser une création de richesse en relation avec la mer et le littoral, qui répondrait aux attentes des populations tout en étant inclusif et respectueuse des équilibres écologiques. Cet accompagnement peut se faire au minimum au niveau des aspects suivants annoncés dans le diagnostic et approuvé dans le cade de la concertation par une grande partie des participants, il s'agit de :

- Mettre en place et le plus tôt possible, les fondements d'une gouvernance systémique et concertée entre l'ensemble des secteurs et aux trois échelons du pouvoir : national, régional et local.
- Accélérer la ratification du Protocole GIZC, puis veiller à sa mise en application.
- Préparer le cadre juridique et institutionnel, soutenu par la présidence du gouvernement, qui prendrait en charge le processus de développement de l'économie bleue : Une loi-cadre de l'économie bleue pourrait être envisagée.
- Donner les moyens nécessaires aux collectivités locales pour s'approprier les principes de l'économie bleue et les prendre en considération dans leurs plans de développement locaux.
- Renforcer les capacités organisationnelles et humaines des principales institutions impliquées directement dans la gouvernance de l'économie bleue : Affaires maritimes ; Environnement ; Développement et planification ; Affaires locales ; Aménagement du territoire ; Transport ; Energie...
- Définir un programme d'investissements (public et public-privé) pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la SNEB.
- Asseoir une fiscalité adaptée et des incitations aux investissements bleus dans les secteurs émergeants et les métiers verts de la mer.

8.7.4 Défis et opportunités

La dynamique de concertation engagée depuis 2020 autour de l'économie bleue en Tunisie développée par le gouvernement tunisien en partenariat avec la Banque Mondiale a permis de révéler que l'économie bleue telle qu'envisagée constituerait une opportunité réelle à la Tunisie qui favoriserait le développement et la diversification de son économie maritime, l'émergence de nouvelles activités « vertes » et à forte valeur ajoutée, l'amélioration de sa sécurité alimentaire et son bilan énergétique.

Toutefois et pour cela, il est nécessaire à l'ensemble des parties prenantes et aux pouvoirs publics de se faire une vision partagée et bien concertée de l'économie bleue telle qu'envisagée, qui soit holistique, systémique et prospective aux différents horizons 2030, 2040 et 2050, tout en étant en harmonie avec les engagements internationaux et régionaux de la Tunisie, particulièrement méditerranéens et ceux relatifs à l'Agenda planétaire 2030.

Dans un premier temps et à court termes, il est opportun de saisir le processus d'élaboration du plan quinquennal (2021-2025) en cours pour y occuper une place et commencer à faire valoir les principes et les retombées positifs possibles d'une économie bleue actuellement pour la Tunisie, à cette période de reconstruction post Covid.



Figure 23 : Activités économiques maritimes en Tunisie, poids actuels et potentialités.

Le développement de l'économie bleue est un processus long et complexe, une bonne gouvernance et une grande coordination intersectorielle seraient nécessaires à instaurer graduellement dès à présent. Une restructuration de la gouvernance d'une manière générale et celle relative aux affaires de la mer et du littoral est plus que nécessaire. Le caractère intégré de cet espace où s'enchevêtrent en même temps les composantes environnementales, sociales et économiques impose un gestion systémique intersectorielle et multi-acteurs au niveau horizontal et une continuité et une homogénéité des visions et des politiques depuis le national jusqu'au local en passant par le régional.

Le diagnostic élaboré dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie d'économie bleu en tunisie présente les enjeux de celle-ci, qu'il y a lieu à prendre en considération de la manière suivante :

Dimension nvironnementale

- Préservation de la biodiversité et des ressources marines
- Protection et préservation des écosystèmes littoraux et insulaires
- Adaptation et résilience climatiques

Dimension économique

- Contribution à la sécurité alimentaire: aquaculture et pêche responsables, agriculture côtière
- Attractivité et compétitivité des territoires
- Promotion d'un tourisme alternatif et durable
- Sécurité énergétique: développement des énergies renouvelables marines

Dimension sociale et culturelle

- Création d'emplois verts en rapport avec les activités marines et côtières
- Réduction de la pauvreté des populations côtières
- Formation professionnelle; ressources humaines
- Education / sensibilisation pour la conscientisation des acteurs sociaux
- Préservation du patrimoine culturel maritime

Dimension gouvernance

- Politique maritime intégrée intersectorielle et multi-acteurs
- Cohérence entre les trois niveaux de gouvernance: nationale, régional et local
- Meilleur équilibre entre les régions littorales et intérieures

Figure 24 : Enjeux de l'économie bleue pour la Tunisie ; extrait du diagnostic réalisé dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie d'économie bleue pour la Tunisie ; Secrétariat aux affaires maritimes, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, Banque Mondiale.

9 Principales initiatives engagées liées aux MCPD et bonnes pratiques

9.1 Promotion de l'agriculture biologique en Tunisie

L'agriculture biologique se positionne de plus en plus comme une alternative et une solution qui contribuerait fortement à la concrétisation des Objectifs de Développement Durable d'une manière générale et plus particulièrement des objectifs 2, 3, 12 et 15.

La conduite de la production agricole en mode biologique est reconnue aujourd'hui comme bonne pratique de production durable permettant de préserver les ressources naturelles.

La Tunisie s'est lancée sur le chemin de l'agriculture biologique depuis 1999. La politique de l'Etat en la matière a permis de mettre en place tout l'arsenal juridique et institutionnel nécessaire pour la promotion des productions en mode biologique.

La réglementation adoptée par l'Etat tunisien dans le domaine est reconnue équivalente aux exigences internationales. Également, un système de contrôle officiel et de certification relevant des organismes de contrôle et de certification accrédités par des instances internationales et agréés par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a été mis en place. Cela a permis de préserver la crédibilité de la qualité des produits biologiques produits en Tunisie.

Afin de donner de l'élan au secteur, une Stratégie Nationale de l'Agriculture Biologique à l'horizon 2020 a été élaborée en 2015. Elle repose sur un pilier économique en mettant tous les outils nécessaires permettant l'amélioration du revenu de l'exploitant en mode biologique, un pilier environnemental relatif à la conservation du sol et à la préservation de la biodiversité et enfin un pilier relatif à la santé humaine vue que la consommation des produits biologiques limite les menaces sur la santé, liées principalement aux OGM et produits chimiques utilisés dans l'agriculture conventionnelle.

Grâce à cette politique volontariste, les indicateurs relatifs au secteur de l'agriculture biologique ne cessent de s'améliorer d'une année à une autre. La Tunisie compte aujourd'hui environ 320 000 ha de superficies biologiques, 7 218 intervenants, et 85 500 tonnes de produits biologiques exportés⁸.

Ces chiffres ont permis de positionner la Tunisie, au premier rang mondial en termes des superficies oléicoles (265 000 ha) pour l'année 2019 ainsi qu'au premier rang en Afrique en termes de superficies certifiées et produits exportés avec 326 000 ha conduits en mode biologique pour la même année⁹.

⁸ Rapport National sur l'Etat de l'Environnement et du Développement Durable, OTEDD, 2020

⁹ Rapport National sur l'État de l'Environnement et du Développement Durable, OTEDD, 2020

Les principaux produits biologiques exportés sont l'huile d'olive (80.4% par rapport à l'ensemble des exportations), les dattes (17.5%), les huiles essentielles extraites du romarin, la caroube ainsi que les figues de barbarie¹⁰ (3).

9.2 Promotion de l'économie d'eau dans l'agriculture en Tunisie

Devant les difficultés croissantes de la satisfaction des besoins en eau, la Tunisie a développé depuis le milieu des années 90 et en parallèle à sa politique d'accroissement de l'offre en eaux, une nouvelle approche basée sur la gestion de la demande. Celle-ci s'appuie sur un ensemble d'outils à caractère institutionnel, économique et technique. La gestion participative des aménagements hydrauliques, la tarification de l'eau; la valorisation et l'économie de l'eau sont autant d'approches et d'outils utilisés dans le cadre de cette nouvelle politique de gestion de la demande en eau.

L'agriculture apparait en Tunisie comme étant de loin le plus grand consommateur de la ressource en eau ; plus de 82% du potentiel disponible est orienté régulièrement vers les pratiques agricoles au niveau des périmètres irrigués.

C'est ainsi que depuis 1995, un programme national de l'économie d'eau dans les périmètres irrigués a été initié, PNEE. Celui-ci vise à équiper les parcelles par des équipements d'économie d'eau à travers des subventions aux agriculteurs concernés allant jusqu'à 60% du coût de l'investissement.

Ce programme a permis de faire évoluer la superficie équipée en technique d'économie de l'eau de 127 255 ha en 1995 à 435 000 ha¹¹ en 2018, atteignant ainsi un taux de 93% des périmètres irrigués. L'irrigation localisée, plus performante, commence à se généraliser et à se substituer aux autres équipements, elle représente aujourd'hui 49 % des surfaces équipées (198 000 ha), contre 8% en 1995.

De 1995 à la fin de l'année 2018, la subvention totale accordée pour l'économie de l'eau a dépassé le Milliard de DT, pour plus de 1 100 bénéficiaires à travers tout le pays.

L'étude menée en 2016 visant à évaluer l'impact du programme d'économie d'eau a montré que l'introduction des équipements d'économie d'eau à partir de 1995 a engendré une baisse moyenne de la consommation en eau à l'hectare de l'ordre de 16 %, avec une consommation moyenne de 5.200 ha/m3 /an. Le PNEE a permis une augmentation de la productivité de l'eau : celle-ci a plus que doublé en 20 ans pour les fourrages, le maraîchage et l'arboriculture, en particulier pour l'orge en vert, le piment, la vigne et le pommier¹².

GEOPROTECT-SAMIR MEDDEB

107

¹⁰ Fiches indicateurs Bio, ONAGRI, mai 2019

¹¹ Rapport national du secteur de l'eau année – 2018.

¹² Inventaire des bonnes pratiques dans le secteur de l'eau ; projet CREM ; GIZ/OSS, 2017.

9.3 Renforcement des capacités des agriculteurs en matière de gestion des terres pour une production durable dans un contexte de changement climatique.

La Tunisie est considérée parmi les pays méditerranéens les plus exposés au changement climatique. A dominance aride et semi-aride (près de 96% de son espace géographique), elle subit des périodes de sécheresses récurrentes et une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. Le pays est confronté à la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, désertification, tempêtes en mer et vents violents, orages foudres et grêles, feux de forêts, etc.) qui engendrent des impacts néfastes majeurs sur les écosystèmes et les ressources naturelles, sur la santé et sur les activités économiques.

Le secteur agricole est considéré parmi les secteurs les plus vulnérables aux impacts du changement climatique (perturbations des précipitations, évènements climatiques extrêmes...) et l'agriculteur tunisien est appelé aujourd'hui à maitriser tous les outils nécessaires pour adapter ses pratiques agricoles et améliorer la résilience de ses exploitations afin d'assurer la durabilité de ses productions dans un contexte de changement climatique difficile.

Conscient de ces enjeux et des priorités du secteur, le Projet "Promotion de l'Agriculture Durable et du Développement Rural en Tunisie PAD II", mené par la GIZ Tunisie, durant la période 2016-2019, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a mené un processus pour l'identification des Bonnes Pratiques Agricoles "BPA" pour l'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine, notamment à travers :

- La formation des formateurs,
- La conception de matériel et de contenu pédagogique,
- La formation des agriculteurs ;
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la formation
- La Dynamisation du dialogue institutionnel.

Une équipe de 26 formateurs a bénéficié d'une formation de formateurs en matière d'adaptation aux changements climatiques. Ces mêmes formateurs ont assuré 52 sessions de renforcement de capacités pour 800 agriculteurs répartis sur 9 gouvernorats et 27 délégations. Le projet a permis ainsi de sensibiliser les agriculteurs aux modes de production durable permettant de préserver le capital naturel (essentiellement eaux, sols et biodiversité) et d'améliorer leurs connaissances pour maitriser les paramètres et techniques nécessaires pour une meilleure adaptation au changement climatique.

GEOPROTECT-SAMIR MEDDEB

108

9.4 Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés basée sur les principes d'une économie circulaire

La gestion des déchets ménagers et assimilés en Tunisie a été orientée pendant les dernières décennies essentiellement vers la collecte des déchets et leur enfouissement en très grande partie dans des décharges contrôlées.

Bien que la loi sur les déchets de 1996 en Tunisie ait mis l'accent sur le recyclage et la valorisation, nous n'observons pas aujourd'hui dans la pratique et de manière significative un développement des différents modes de valorisation que ce soit organique, matière ou énergétique.

En réponse à cette situation, appuyée par une prise de conscience croissante de l'intérêt économique des déchets et devant une gestion de plus en plus complexe des décharges et un refus sans cesse affiché par les populations concernées, les pouvoirs publics en Tunisie se sont engagés au cours des dernières années dans une révision profonde de la stratégie nationale de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le but essentiellement de réduire la quantité des déchets produits, de favoriser la valorisation, de réduire les quantités enfouies et d'augmenter la durée de vie des décharges.

La nouvelle stratégie en cours de finalisation, dans le cadre d'une large dynamique de concertation avec les différents acteurs concernés, s'est donnée pour vision générale à l'horizon 2030 de promouvoir en Tunisie une gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre d'une économie circulaire en s'appuyant sur des communes performantes en vue de protéger l'environnement et de rehausser le cadre de vie des citoyens.

Par rapport à l'axe relatif à l'intégration de la chaine de valeur de la gestion des déchets aux principes de l'économie circulaire et en relation avec les MCPD, cinq objectifs ont été retenus dans le cadre de cette nouvelle stratégie, il s'agit essentiellement de : I) la prévention et la réduction de la production des déchets, II) l'introduction du tri des déchets auprès des ménages et des principaux producteurs, III) l'amélioration de la performance de la collecte et du transport des déchets ménagers et assimilés, IV) la promotion du recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés et V) la limitation de l'enfouissement dans les décharges contrôlées exclusivement aux déchets ultimes.

Plus spécifiquement et au niveau de la réduction des déchets, un ensembles d'actions ont été programmées, parmi lesquelles, nous trouvons la promotion des modes de production, faiblement générateurs de déchets à travers particulièrement le développement de l'éco- conception, l'éco labellisation et la responsabilité élargie des producteurs, REP; l'établissement de normes de restriction des déchets d'emballage à la consommation, la mise en place de dispositifs d'incitation à la réduction des déchets dans les processus de production ainsi que la capitalisation, la sensibilisation et la communication en la matière.

En application aux principes énoncés dans la stratégie de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés en Tunisie en cours de finalisation, les pouvoirs publics représentés par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, ont lancé ces derniers mois un appel d'offres pour les études, la conception

et la réalisation d'unités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés dans plusieurs gouvernorats de la Tunisie.

En effet et au niveau du dossier d'appel d'offre, il est indiqué clairement que les analyses de la situation actuelle en matière de gestion des déchets en Tunisie jusque-là effectuées ont révélé plusieurs facteurs constituant un frein à la gestion durable des déchets et à l'amélioration du système actuel. De ce fait, il est devenu impératif de relancer, mettre à jour et renforcer les choix stratégiques adoptés pour la gestion des déchets ménagers et assimilés à l'échelle nationale en privilégiant le traitement et la valorisation des déchets comme alternative à la mise en décharge à travers des schémas appropriés qui devront s'adapter aux particularités démographiques, sociales, géographiques et économiques de chaque région. C'est dans cette perspective que l'Agence Nationale de Gestion des déchets, ANGed, envisage la réalisation d'unités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, UTV, comme alternative à l'enfouissement technique, avec une durée d'exploitation d'environ 15 ans.

9.5 Actions anti-gaspillage alimentaire en Tunisie et digitalisation des solutions

La Lutte contre le gaspillage alimentaire est considérée comme l'un des piliers de l'instauration des modes de consommation durable. Selon une étude faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture FAO, le gaspillage s'élève à environ 200 Kg d'aliments par personne et par an dans les pays de la région MENA.

Afin de contribuer au renforcement de capacités des parties prenantes en Tunisie, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a organisé en 2019 à Bizerte (Nord-Est de Tunisie), dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), une formation sur la réduction du gaspillage alimentaire et la conservation des aliments au profit de 17 formatrices, en collaboration avec l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT) et le Conseil municipal de Bizerte.

Dispensée par des experts de la FAO et de l'UNFT, cette formation vise à consolider les efforts de sensibilisation de l'organisation dans la région du Proche-Orient et l'Afrique du Nord dans le cadre du projet de "Réduction des pertes et du gaspillage alimentaire et développement des chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire en Egypte et en Tunisie".

En plus des techniques classiques visant la sensibilisation et la communication relatives à la réduction du gaspillage alimentaire, la digitalisation a été adoptée par certains pour traiter la problématique. En effet, des start ups tunisiennes ont vu le jour offrant des solutions digitales innovantes en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elles emploient les opportunités de l'Intelligence Artificielle pour sensibiliser les citoyens par rapport aux dégâts économiques et environnementaux causés par le gaspillage alimentaire d'une part et pour les impliquer dans des processus anti-gaspillages gagnant-gagnant d'autre part. De nombreuses applications mobiles ont alors été développées telle que **Foodealz**.

Lancée en 2020, avec un seul objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire, **Foodealz** est l'application mobile qui met en relation des particuliers avec des restaurateurs ou pâtisseries partenaires afin de venir récupérer leurs invendus alimentaires à prix réduit. Ladite application a enregistré 14 000 téléchargements sur Android en plus de quelques centaines sur IOS. Des milliers de repas sont ainsi récupérés annuellement chez les restaurants adhérents à cette initiative.

9.6 Plan d'Action National pour les Achats publics Durables

Les achats publics représentent en Tunisie en moyenne autour de 13% du PIB et plus de 40% du budget de l'Etat. Ils constituent de ce fait un levier important auprès des pouvoirs publics pour en faire un outil important de promotion des modes de productions et de consommation durables d'une manière générale à l'ensemble des activités.

C'est ainsi que les départements concernés se sont engagés depuis 2012 dans l'élaboration d'un premier plan national des achats publics durables pour la période 2012-2021, PNAPD.

En conséquence concrète à cette dynamique, une révision de la réglementation des marchés publics a vu le jour dans le cadre du décret 2014-1039 du 13 Mars 2014. Malgré les principes novateurs évoqués dans cette nouvelle réglementation tels que l'intégration des procédures de bonne gouvernance, les exigences du développement durable et le respect de l'environnement, le code des marchés publics dans sa version actuelle n'offre pas encore assez de garanties pour favoriser des achats publics durables.

Une actualisation du PNAPD a été engagée de ce fait en 2019 avec une priorisation des secteurs d'intervention. Cette dernière a été menée sur la base de l'importance des dépenses publiques au niveau de chaque secteur, des possibilités d'amélioration dans le domaine de l'environnement et de l'existence ou non de normes appropriées et de programmes gouvernementaux d'incitation. L'analyse effectuée dans ce sens a arrêté le bâtiment et l'informatique comme secteurs prioritaires.

L'actualisation du plan a reconsidéré les taux des réalisations et les échéances prévues par le PANAPD 2012 et à envisager des objectifs quantitatifs progressifs, en termes de commande publique durable pour le quinquennat 2019-2023.

Des préalables à la réussite de la mise en œuvre du plan ont été également proposés tels que particulièrement la création d'une unité type d'APD au sein d'un organisme public avec les moyens humains et matériels nécessaires et le développement d'un programme de formation et d'accompagnement approprié.

Des propositions d'amendement et d'adaptation du décret 1039 ont été également formulées ; elles portent essentiellement sur la définition précise de certains concepts en relation avec le développement durable et les modalités de leur prise en compte dans toutes les étapes du cycle de vie de l'objet du marché public.

9.7 Programme National des Villes Durables

Conscients de l'importance du rôle de la ville dans la promotion du développement durable aux échelles territoriale, sociale, environnementale et économique, les pouvoirs publics tunisiens ont engagé au cours de ces dernières années un programme national de promotion des villes durables.

Ce programme articulé autour de trois phases principales s'est étalé sur les deux années 2019-2020. Il a commencé par la caractérisation du niveau de durabilité des villes tunisiens par rapport aux principes du développement durable tel que préconisé par les instances internationales de référence en la matière et ce à travers un échantillon de villes tunisiennes représentatives sélectionnées selon un modèle d'analyse multicritère. L'aménagement, l'urbanisme, les paysages, le patrimoine, l'habitat, le transport, l'énergie et le développement socioéconomique ont été les principaux domaines analysés dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des villes.

Dans une seconde phase, le programme a arrêté de manière concertée la vision stratégique pour la transition des villes tunisiennes vers le statut de villes durables. Cette vision consiste à : « Créer des opportunités de développement économique et social durables et promouvoir des plans d'investissement susceptibles de favoriser la création de richesses, d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations et de partager avec elles leurs attentes et leurs préoccupations de manière participative et inclusive ».

Cette vision stratégique s'est articulée autour de quatre axes stratégiques portant respectivement sur la protection de l'environnement, la promotion sociale et culturelle, le développement économique et la gouvernance et l'organisation institutionnelles des villes. Un programme d'actions est venu ensuite matérialiser et concrétiser la vision ainsi que les quatre axes stratégiques.

Enfin, la 3ème phase de l'étude a préconisé à partir du scénario proposé, de procéder à l'établissement d'un cahier des charges type des villes durables en Tunisie qui doit refléter l'ensemble des exigences et conditions à remplir pour accéder au statut de ville durable. Ce cahier des charges se compose de deux dossiers de référence, I) un dossier de dispositions générales et d'engagement contractuels et II) un dossier d'adhésion au programme de transition vers le statut de ville durable.

Les dispositions générales portent essentiellement sur les engagements qui ensemble assurent la faisabilité de la démarche. Il s'agit essentiellement de l'établissement de l'état des lieux, de la mobilisation citoyenne, de la mobilisation financière, de l'inscription du programme dans la dynamique de développement local et enfin de l'évaluation et du suivi.

Il est prévu dans le cadre de ce processus de développer une plateforme des villes durables afin de permettre :

A l'ensemble des acteurs locaux dans les villes Tunisiennes « Durables » : Celles qui ont choisi d'entamer le statut de ville durable à travers l'appropriation des engagements et l'application des articles des Cahiers des charges conçus par l'étude des Villes Durables qui vient d'être achevée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, de poursuivre le processus pour obtenir le statut de "Villes Durables".

- Aux municipalités de mobiliser des financements pour faire avancer leurs Programmes de Développement Durable, et plus particulièrement d'œuvrer en faveur de la réalisation de l'ODD11 à travers l'établissement de passerelles entre les communes et les institutions financières nationales et internationales.
- Aux décideurs au niveau des communes de bénéficier d'un ensemble d'informations pertinentes et stratégiques sémantiques et cartographiques.

A titre d'exemple, cette Plateforme vise aussi à engager un débat collectif pour concevoir des solutions appropriées aux défis spécifiques aux zones urbaines en Tunisie, notamment dans les domaines suivants:

- Planification stratégique et mise en œuvre des politiques de durabilité nécessaires pour leurs territoires.
- Innovation et recherche de technologie écologique pour la ville durable et intelligente
- Développement de la dynamique territoriale et urbaine par l'économie verte pour la ville durable
- Renforcement de la gouvernance et du partenariat financier pour la ville durable et inclusive

9.8 L'expérience associative Tunisian-Smart City en partenariat avec l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques, ITES

Les villes d'aujourd'hui, espace de concentration d'une grande part de la croissance économique, sont confrontées à de nombreux défis environnementaux, économiques et sociaux. Des solutions innovantes et intelligentes devraient être apportées pour y faire face. La planification intégrée ; la concertation, la promotion d'une gouvernance performante, le développement d'outils novateurs sont autant d'approches et de solutions à promouvoir en vue d'apporter des solutions durables à la ville. Le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la gestion des villes s'avère également nécessaire pour faciliter la transformation tant souhaitée.

C'est dans ce cadre que l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) a signé le 1er Octobre 2020, une convention de partenariat avec l'association Tunisian Smart Cities (TSC).

L'association Tunisian Smart Cities (TSC) est une association prospective, porteuse du programme national des villes durables et intelligentes. Son projet consiste à créer et développer un réseau national des villes tunisiennes qui se veulent intelligentes et durables. Celles-ci doivent disposer d'un cadre urbain, architectural et paysager harmonieux. Elles utilisent pour cela les nouvelles technologies, la connectivité et les systèmes d'information comme outils d'aide à la décision et de promotion de la compétitivité de la ville et du cadre de vie de ses citoyens.

Le partenariat stratégique signé entre l'ITES et l'association Tunisian Smart Cities vise à mener une analyse et une réflexion large et globale autour du Smart City- modèle Tunisien. Ce modèle est amené à se développer autour et à travers la contribution du citoyen tunisien dans la conception de sa ville de demain. Il doit permettre également la conception et la mise en œuvre d'un programme d'activités de plaidoyer en faveur du développement territorial inclusif et de renforcement des capacités des acteurs locaux.

Cette convention vise principalement la production d'études prospectives et stratégiques en lien avec les villes de demain et les interfaces Urbanisme / Bâtiment / Digital ...

Un processus d'implémentation des projets est modélisé pour la réussite des différentes activités de ce programme.

L'appel à candidatures lancé au début du mois de décembre 2020 par l'Institut tunisien des études stratégiques (ITES) avec l'Association Tunisian Smart Cities pour intégrer le programme national des villes intelligentes et durables a dépassé toutes les prévisions. Et ce, avec un total de plus de 200 candidatures comptabilisées. 24 gouvernorats, 75 municipalités, 76 associations, 57 entreprises dont 04 multinationales et 02 startups, 07 instances régionales et 04 instances nationales ont manifesté leur intérêt, et ce pour participer à mettre en place les fondations et le socle de la ville de demain et de faire partie de la première cohorte qui constitue l'écosystème Tunisian Smart Cities.

9.9 Les premiers pas vers la promotion d'un tourisme durable en Tunisie

La crise que traverse le secteur du tourisme en Tunisie a prouvé l'extrême fragilité du produit touristique tunisien tel que développé dans les années 90 et 2000, basé quasiment sur un mono produit, le tourisme balnéaire de masse, et dépendant à 80% de la programmation des tours opérateurs occidentaux.

Ce même produit touristique, de masse, dont l'efficacité économique est fluctuante d'une année à une autre, exerce de fortes pressions sur l'environnement et les écosystèmes. Mise à part l'infrastructure hôtelière qui occupe la quasi-totalité de la ligne littorale, l'activité touristique aggrave les problèmes liés à l'environnement, essentiellement pendant la haute saison : évolution remarquable des rejets hydriques, augmentation des déchets solides principalement organiques...

Conscients de l'ensemble des enjeux, les acteurs de ce secteur stratégique ont commencé, à repenser le tourisme tunisien et à diversifier le produit touristique offert sur le marché afin qu'il soit un tourisme de qualité, économiquement plus efficace, écologiquement plus responsable et socialement plus solidaire.

Le produit touristique lié à la nature se développe et se diversifie de jour en jour, qu'il s'agit de tourisme écologique (ornithologie, parcs naturels, géo-tourisme.), de tourisme d'aventure (randonnées pédestres, équestres, cyclotourisme, chasse), de tourisme solidaire, ou d'hébergement alternatif (maisons d'hôtes, gites ruraux, hôtels de charme), le secteur est en train de muter et de se révolutionner.

Les initiatives se sont multipliées et de nombreux projets ont été mis en place, partout en Tunisie, du Nord au Sud. Le Nombre de maisons d'hôtes et de gîtes ruraux a remarquablement augmenté bien que les encouragements de l'Etat ne soient pas encore au niveau de la dynamique remarquée.

A titre d'exemple, l'année 2018 a vu la création de la "Fédération Tourisme Authentique Dahar" dans le cadre du Projet tuniso-suisse "Djebel Dhaher" et qui regroupe des intervenants des gouvernorats de Tataouine, Médenine et Gabès (Sud du pays). Ledit projet a pour objectif de promouvoir un tourisme alternatif durable dans la région valorisant le potentiel écologique et culturel et développant des mécanismes de coopération et de solidarité entre les différents intervenants du secteur. Il est prévu également dans le cadre du projet de créer un Label "Green Destination".

L'année 2019 a été marquée par le démarrage du projet "Promouvoir le Tourisme Durable" mis en œuvre par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat" avec l'appui technique et financier de la GIZ. Ledit projet mis en œuvre durant la période 2019-2024, dans les régions sélectionnées, essentiellement à l'intérieur du pays, a pour objectif de créer de nouvelles offres touristiques axées sur la culture, la nature et le sport. L'accent est mis sur les approches écologiquement et socialement viables qui contribuent à la conservation de la culture et de la nature.

Récemment, en 2021, le Fonds Mondial pour la Nature WWF vient de lancer son nouveau projet "MEDUSA" qui œuvrera pour développer une forme de tourisme d'aventure (AT) compétitive en Méditerranée, fondée sur les valeurs de durabilité environnementale et économique et créant davantage de débouchés commerciaux et de nouveaux emplois dans les sites naturels. Ce projet, réalisé dans cinq (5) pays de la Méditerranée, se concentrera en Tunisie sur trois gouvernorats notamment Ben Arous, Médenine et Gabes.

9.10 Les oasis durables

Les oasis de Tunisie constituent un précieux patrimoine national vu qu'il s'agit d'écosystèmes particuliers marqués essentiellement par leur diversité biologique ainsi que la particularité du cadre socioéconomique qui s'est développé depuis des siècles autour de ces oasis.

Toutefois, les oasis de Tunisie font face depuis des décennies à des défis majeurs liés surtout à la mauvaise gouvernance des ressources en eaux, à la salinisation des nappes ainsi qu'à l'artificialisation des sols due à l'intensification de l'exploitation de ces écosystèmes. Les menaces auxquelles les oasis de Tunisie font face se sont accentuées sous l'effet de l'impact des changements climatiques.

Afin de sauvegarder ce patrimoine national, un Projet de Gestion Durable des Systèmes Oasiens (PGDEO) en Tunisie a été lancé par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement en 2014 et cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le PGDEO qui couvre 6 oasis traditionnelles du Sud Tunisien (Chébika, El Guettar, Midès, Noueil, Tamerza, Zarat) a comme objectifs :

- L'élaboration d'une stratégie nationale cohérente et globale visant à l'amélioration de la gestion durable des oasis naturelles;
- ii. La promotion de la diversification des modes et des moyens de subsistance à travers le financement de micro-projets communautaires.

L'initiative vise également à renforcer les liens entre les structures étatiques et la société civile ainsi que de développer et piloter une nouvelle approche dynamique participative qui améliorera la résilience de l'écosystème oasien traditionnel.

De nombreux axes ont été développés durant les années de mise en œuvre du projet (2014-2019), entre autres un plan d'action pour la stratégie nationale de développement durable des oasis tunisiennes ; Une monographie des oasis tunisiennes, le renforcement des capacités des parties prenantes ; la recherche appliquée pour l'amélioration de la biodiversité oasienne ; le suivi et l'évaluation des activités du projet.

En plus du volet stratégique marqué par l'élaboration de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Systèmes oasiens, un volet développement a constitué une composante principale du PGDEO. Ainsi, des microprojets communautaires dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'eau et de la biodiversité d'une part et des microprojets communautaires dans le domaine de la diversification des moyens de subsistance ont été mis en œuvre.

En termes de réalisations chiffrées, les principaux résultats peuvent être résumés ainsi :

- Le nombre d'emplois créés : 735 emplois dont 605 emplois temporaires,
- Le nombre de micro-entreprises créées et/ou appuyées : 13 microentreprises dans le domaine de la gestion durable de l'eau, des terres et de la biodiversité, 45 orientées sur diverses activités génératrices de revenus, 13 dans la valorisation des sous-produits oasiens, 26 dans le domaine de l'artisanat et 18 micro -entreprises agissant dans le domaine de l'écotourisme oasien.

- Le nettoyage de 405 Ha de parcelles au profit de 1052 agriculteurs et le nettoyage de plus de 6000 mètres linéaires de drains, l'installation de dispositifs de drainage, et l'aménagement de 290 mètres linéaires de canaux enterrés pour l'évacuation des eaux usées;
- L'amélioration des systèmes et techniques d'irrigation à travers : (i) la construction de 2738 mètres linéaires de nouvelles séguias, la réhabilitation d'environ 500 mètres linéaires de séguia existante, (ii) l'aménagement d'un bassin de stockage des eaux d'irrigation (550 m³), (iii) la mise en place d'un nouveau système d'économie d'eau d'irrigation localisée;
- La lutte biologique contre les ravageurs des cultures à travers la promotion d'au moins 6 différentes techniques ;
- La lutte contre les ravages des sangliers à travers la protection d'une superficie de 172 Ha au profit de 559 exploitants, ce qui a remarquablement encouragé la pratique des cultures maraichères ;
- La restauration de la biodiversité et l'amélioration de la productivité des oasis à travers l'acquisition et la distribution de 5000 rejets de palmiers dattiers, 16265 plants d'arbres fruitiers, et 1050 kg de semences. Ces interventions couvrent une superficie totale de 96 ha au profit de 383 agriculteurs.

Le Projet de Gestion Durable des Systèmes oasiens en Tunisie, qui s'est basé sur l'implication des communautés locales dans la conception et la réalisation de ses composantes a permis de promouvoir des techniques durables d'exploitation des ressources naturelles (eaux, sols et biodiversité). Par ailleurs, grâce aux différentes sessions de formation assurées, des filières de valorisation des produits des palmiers dattiers et de leurs dérivés ont été développés.

Le projet a également contribué au développement de nombreux projets de tourismes écologiques permettant ainsi la diversification des moyens de subsistance des populations locales dans un contexte marqué par la fragilité des ressources et la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques.

9.11 Projet pilote de construction d'un bâtiment à travers une procédure d'achat public durable, en partenariat entre le CITET et le programme WES, UE

Le secteur du bâtiment a été déjà identifié sur la base d'analyses et d'investigations comme secteur prioritaire parmi les six secteurs proposés dans le cadre du Plan d'Action National des Achats Publics Durables, PANAPD. Il s'agit en effet d'un secteur qui offre des potentialités remarquables en matière de promotion de la consommation durable, particulièrement au niveau de l'énergie.

C'est dans ce cadre qu'une opération pilote concrète d'achat public durable a été retenue dans le secteur de la construction. Elle sera réalisée conjointement entre le Centre International des Technologies de l'Environnement, CITET, le programme Water and Environnemental Support, WES, de l'Union Européenne et une collectivité locale, la commune de Mahdia.

Le CITET dispose déjà d'une large expérience dans le domaine de la promotion du bâtiment durable à l'échelle nationale et ce à travers essentiellement la promotion d'un réseau et d'une plateforme de mutualisation des compétences et expériences entre les acteurs dans le domaine et le développement du programme de gestion environnemental profitable, GEP, dans le secteur du bâtiment en partenariat avec la fédération nationale du bâtiment, FNB.

Le projet pilote dans le secteur du bâtiment, sur la base d'un apprentissage par l'action, consiste à élaborer une méthodologie à suivre dans le processus d'APD au niveau du secteur du bâtiment. Méthodologie qui pourrait être ensuite retranscrite dans d'autres secteurs.

De manière concrète, le projet a démarré par la mobilisation des acteurs concernés par le projet et le développement de toutes les activités nécessaires de communication et de sensibilisation autour des APD afin d'assurer l'adhésion des bénéficiaires au processus.

Techniquement, il s'agira ensuite et dans la prochaine phase d'accompagner les responsables concernés en vue d'assurer avec eux la parfaite intégration des impératifs environnementaux et de développement durable dans les différentes actions relatives aux marchés à effectuer dans le cadre de ce projet. Il s'agira à ce niveau et à travers un diagnostic approfondi, de dégager les priorités à saisir au niveau du projet, qui offriraient le plus de potentialités en matière d'APD et d'analyser en parallèle le marché des fournisseurs pour assurer la meilleure concordance entre l'offre et la demande souhaitée.

Le projet et sur la base des résultats obtenus et afin de contribuer à la pérennisation et la généralisation de l'expérience, élaborera un guide portant sur les APD au niveau du secteur du bâtiment et développera au profit des acheteurs publics un réseau d'échange et de communication dans le domaine.

9.12 Développement des énergies renouvelables en Tunisie : Chauffage thermique pour les bâtiments résidentiels

La situation énergétique de la Tunisie est marquée par des ressources énergétiques limitées, une baisse de la production énergétique et un fort accroissement de la demande. Ce décalage entre la production énergétique et la demande nationale en hydrocarbures a fait apparaître un déficit au niveau du bilan d'énergie primaire qui a atteint 49% en 2018 contre 15 % en 2010¹³.

Par ailleurs, et d'après le dernier inventaire des GES élaboré par la Tunisie en 2012, l'énergie parait comme le premier et principal émetteur de GES, à raison de 57.9% de l'ensemble des émissions¹⁴.

Le développement des énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique ont été alors considérés comme choix stratégiques pour le pays afin de faire face aux défis environnementaux, économiques et sociaux en relation avec le secteur.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Tunisie en dispose d'importantes ressources, notamment, au niveau de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne.

Afin d'impliquer de nombreux acteurs et d'en faire profiter un large éventail de clientèle, la Tunisie a opté pour la diversification de l'offre. Les industriels, les agriculteurs et les ménages ont été les principaux bénéficiaires.

Le Plan Solaire Tunisien (PST), est le programme national devant contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie de développement des énergies renouvelables. Il vise à porter la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité à 30% en 2030.

Le programme PROSOL, lancé en 2005, figure parmi les principales composantes de la stratégie tunisienne en matière de développement des énergies renouvelables. Il s'agit de l'utilisation de l'énergie photovoltaïque pour le chauffage thermique des eaux dans les bâtiments résidentiels.

Un cadre réglementaire adéquat et une incitation financière aux intéressés (30% du coût de l'investissement) ont été mis en place par l'Etat afin de développer le créneau.

Grâce à ce choix stratégique qui a permis au secteur résidentiel de se lancer dans une consommation durable des énergies renouvelables, la Tunisie compte en 2018, 980 000 m² de capteurs solaires destinés au chauffage de l'eau sanitaire. Ces superficies auront tendance à augmenter largement au cours des prochaines années étant donné l'engouement constaté pour ce type de mécanisme.

-

¹³ Guide détaillé, Projet d'Energie Renouvelable en Tunisie, GIZ, ANME, 2019

¹⁴ Inventaire des GES en Tunisie, 2012

9.13 Evolution remarquable de l'intérêt des Entreprises envers la Responsabilité Sociétale des Entreprises ; RSE

La responsabilité sociétale des entreprises est un moyen de traduire la volonté de celles-ci à opter pour des modes de production durable tenant compte des enjeux économiques, sociaux et écologiques de l'entreprise dans son environnement.

En Tunisie, et bien que la notion de la RSE soit assez récente pour les entreprises, les réalisations sont rassurantes jusqu'à heure actuelle et ce d'après les observateurs en la matière. Selon une étude publiée par l'Institut de recherche « Respeco», spécialisé dans l'économie responsable en 2017, la Tunisie évolue positivement dans le domaine de la RSE, elle est classée en 59 ème position avec un saut de 26 places par rapport au classement de 2013.

De nombreux avantages ont contribué à cette évolution remarquable de la RSE en Tunisie, notamment l'arsenal règlementaire assez développé concernant les problématiques sociales et environnementales. La plupart des conventions internationales de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) dans ce domaine ont été en effet ratifiées. La dynamique enregistrée chez les associations principalement environnementales et plaidant pour le développement durable est considérée également comme un atout en faveur du développement de la RSE en Tunisie. Par ailleurs, le nombre de bureaux d'accompagnement des entreprises pour la mise en place de stratégies RSE a nettement évolué.

L'annonce, en 2015, de la création du Label RSE par la Confédération des Entreprises Tunisiennes en Tunisie (CONECT), dont le processus a été mis en place par celle-ci en partenariat avec le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'innovation (APII) ainsi que l'Association de Continuité des Génération (ACG), a constitué une étape importante dans l'implémentation de la RSE en Tunisie. Selon les Données de la CONECT, quatre (4) entreprises ont été labélisées RSE durant l'année 2019, dont la Caisse de Consignes et de Dépôts. Deux entreprises sont en cours de labellisation dont l'Agence Nationale de Gestion des Déchets.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du cadre législatif et réglementaire en la matière par la promulgation de la loi n°35 du 11 juin 2018 portant sur la RSE. En vertu de son article 1er, ladite loi vise à consacrer la conciliation des entreprises avec leur environnement social à travers la participation au processus du développement durable et la bonne gouvernance.

Enfin, l'engagement de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie envers le développement durable ne se limite pas au Label RSE de la CONECT. L'année 2019 a été marquée par l'adhésion de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) au Global Compact. L'l'UTICA s'engage ainsi, à contribuer à la mise en œuvre des principes du pacte mondial et des Objectifs du Développement Durable dans ses activités syndicales et au sein des entreprises économiques affiliées.

9.14 Développement de la chaine de valeur des déchets de textile : Projet Switch-MED/ONUDI

Le secteur des Industries du textile et habillement est considéré stratégique pour l'économie nationale. Il est le principal secteur de l'industrie manufacturière en termes d'exportation, d'emploi et de valeur ajoutée.

De nombreux facteurs ont joué pour la promotion du secteur du textile en Tunisie telle que la position géographique du pays et la main d'œuvre qualifiée. Ces avantages ont permis audit secteur de se positionner dans la région. D'ailleurs, plus de 90% du total des exportations tunisiennes de textile et de vêtements sont destinées aux marchés européens.

Ces mêmes avantages peuvent jouer un rôle important dans le développement des filières liées à la réutilisation et au recyclage des déchets de textile afin de contribuer à la concrétisation de l'économie circulaire et des modes de consommation et de production durables.

Toutefois, la filière de recyclage de déchets textiles demeure trop peu développée. La capacité de recyclage de fibres de qualité supérieure dans l'habillement trouve une limite dans le pays. La base de données de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation répertorie 6 entreprises de filature mais seulement 2 de plus de 100 salariés.

Dans le cadre du programme SwitchMed, l'ONUDI s'est lancé en Tunisie dans des actions en mesure de développer la chaîne de valeur de l'industrie textile et de l'habillement en la rendant circulaire et moins polluante. En collaboration avec des marques mondiales, des experts internationaux clés, des parties prenantes locales et des acteurs de la chaîne de valeur textile tunisienne, principalement à travers la Fédération Tunisienne du Textile et de l'Habillement (FTTH), l'action, financée par l'Union Européenne, s'est concentrée sur le développement d'une infrastructure à même de valoriser les déchets textiles post-industriels et pré-consommation d'une part ; et sur le renforcement des capacités locales pour une utilisation durable des produits chimiques dangereux dans la production textile d'autre part.

Une enquête menée dans le cadre de cette action a révélé les potentialités de la Tunisie en matière de valorisation des déchets textiles. En Effet, d'après cette enquête, les quantités de déchets textiles générées à l'échelle nationale sont estimées à 31 mille tonnes¹⁵ répartis entre 6.3 mille tonnes de déchets réutilisables (surproduction, stock mort) et 24,8 mille tonnes de déchets recyclables (Déchets de coupe, déchets de filatures et déchets des usines de tissus).

L'enquête a été suivie d'une étude traitant l'ensemble des scénarios possibles pour le développement d'une filière textile circulaire en Tunisie selon les standards internationaux.

L'action comporte également la mise en œuvre de deux projets pilotes de recyclage de tissus, le partage de meilleures pratiques en la matière, l'élaboration d'un guide pour la création de chaines de valeurs de

¹⁵ Résultats de l'enquête "Blumine and Reverse Resource estimates" présentés lors d'un webinaire en date du 16 juin 2021

déchets de textile en Tunisie ainsi que l'élaboration d'une feuille de route nationale pour une utilisation durable des produits chimiques dans le secteur du textile et de l'habillement.

L'ensemble des composantes menées dans le cadre de cette action aideront les entreprises de textiles situées en Tunisie à préserver leur compétitivité dans un contexte caractérisé par une grande prise de conscience de la cause environnementale de la part des consommateurs à l'échelle mondiale.

9.15 Le tri des déchets à l'échelle locale : Centre de Tri d'EL Guettar (Gouvernorat de Gafsa- Sud-Ouest de la Tunisie)

Bien qu'il constitue l'étape la plus importante pour faciliter la récupération, la réutilisation et le recyclage des déchets afin d'en réduire les quantités, le tri n'a pas évolué d'une manière remarquable et structurée jusqu'à heure actuelle en Tunisie. Des initiatives ponctuelles ont été lancées pour organiser la filière sans qu'elles soient généralisées sur l'ensemble du territoire. Toutefois, une remarquable évolution a été enregistrée en la matière, en 2020, à travers la création d'un Centre Local de Tri dans la Commune d'El Guettar (Gouvernorat de Gafsa- Sud-Ouest De la Tunisie).

Ce projet, s'inscrit dans le cadre du partenariat avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Il concerne le tri du plastique, de l'aluminium et du papier compris dans les déchets ménagers et assimilés. Il vise à réduire les quantités d'ordures transférées à la décharge.

Le tri à la source à El Guettar, réalisé dans le cadre du projet « Coopération décentralisée entre villes maghrébines et allemandes », est mis en œuvre par la GIZ, le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement et la Commune d'El Guettar.

Fruit d'un partenariat entre la Commune d'El Guettar et la ville allemande de Böblingen, ce projet pilote encourage les citoyens et les commerçants d'El Guettar au tri et à la valorisation des déchets.

En plus, trois postes à temps pleins ont été créés et les rues d'el Guettar sont durablement nettoyées.

Une incitation mise en place a contribué à promouvoir ce dispositif ; en effet, une partie de la taxe municipale se trouve à travers ce mécanisme couverte et payée sur la base des déchets triés par les ménages et les producteurs d'une manière générale. Les quantités de bouteilles en verre, le plastique, le carton et les canettes sont ainsi comptabilisées.

Créant ainsi une dynamique autour du tri dans la commune d'El Guettar, le projet de cette manière contribue et de façon concrète aux exigences environnementale, sociale et économique du développement durable dans la région. Il contribue à lutte contre la pollution par les déchets solides, à l'amélioration de la conscience du citoyen par rapport à la cause environnementale et à l'amélioration des recettes municipales.

Le nombre d'adhérents à cette initiative s'élève (en juin 2021) à 1080 ménages et 75 magasins de commerce. Par ailleurs, ce nombre a tendance à augmenter vu que les incitations mises en place ont séduit les habitants de la commune pour s'y impliquer.

10 Etat d'avancement des MCPD en Tunisie : Principales conclusions

Etant donné la position géographique de la Tunisie, située entre le Sahara et la Méditerranée, son régime climatique et bioclimatique à prédominance semiaride à aride, a fait que ses ressources naturelles étaient souvent limitées, incitant par conséquent les différentes populations qui se sont succédé sur son territoire depuis les temps les plus anciens à gérer le capital naturel de la manière la plus raisonnable et parcimonieuse.

Les eaux étaient ainsi ramassées jusqu'à la dernière goutte dans des infrastructures traditionnelles, adaptées aux contextes géographiques et climatiques des différentes régions du pays du Nord vers le Sud. Le sol était constamment retenu avec des ouvrages de conservation afin de le préserver et de lutter ainsi contre toute les formes de son érosion. Le bâtiment était construit avec les matériaux locaux les plus appropriés, suivant les géométries les plus adaptées au soleil, au vent, à la pluie offrant à la bâtisse des conditions énergétiques adaptées au froid rugueux de l'hiver et la chaleur rude de l'été.

Tant d'exemples et bien d'autres qui démontrent la capacité de la population tunisienne à s'adapter aux spécificités géographiques et climatiques de ses différentes régions et à acquérir les capacités de résilience devant des situations nouvelles et variables.

Toutefois et avec la généralisation d'une certaine forme de « modernisation » qui a fait tache d'huile sur pratiquement toutes les régions de la Tunisie ainsi que toutes ses catégories sociales à partir du début des années 80 du siècle dernier, de nouvelles pratiques ont commencé à s'installer progressivement, souvent en décalage avec les spécificités géographiques et culturelles locales, effaçant et estompant graduellement un savoir-faire ancestral et même certaines capacités d'adaptation spécifiques aux différentes franges de la population de ce pays .

Devant les impacts négatifs, de plus en plus constatés, de ces nouveaux modes de comportement à travers particulièrement certaines formes de consommation et de production, une nouvelle prise de conscience à commencer à émerger discrètement depuis la fin du siècle dernier alertant les acteurs et les usagers du capital naturel contre les méfaits d'un développement non respectueux des équilibres écologiques des différents écosystèmes en Tunisie. Des programmes d'économie de l'eau, de l'énergie, de préservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification, de protection de l'environnement contre les différentes formes de pollution ont commencé à s'installer de nouveau et prendre place doucement dans la vie des tunisiens.

Cette assise nouvelle et bénéfique a été extrêmement favorable à l'installation de toute initiative de promotion de nouveaux modes de consommation et de production durables en Tunisie. Les acteurs et les usagers en sont conscients, ils portent encore en eux culturellement les éléments clés et déterminants de ce que peut être une consommation et une production durable.

C'est pour cela et comme démontré dans notre rapport, les initiatives étaient extrêmement nombreuses au cours de cette dernière périodes dans les domaines de la promotion de la consommation et de la production durables. Initiatives qui se sont matérialisées à travers la promulgation de textes juridiques, la création de cadres organisationnels ou institutionnels, le lancement de projets pilotes démonstratifs et l'implication de plusieurs parties prenantes, particulièrement les organisations de la société civile et les structures étatiques.

SwitchMed est venu ainsi dans un moment que nous pouvons qualifier de favorable et ce pour deux raisons essentielles ; premièrement à cause des éléments déjà évoqués et qui illustrent un début de prise de conscience envers les MCPD, certes encore embryonnaire, mais réelle et présente, et deuxièmement à cause d'un élan révolutionnaire post 2011 qui ne cesse d'appeler à apporter des modifications notables dans les modes de développement de la Tunisie du fait que ceux qui sont antérieurs à 2011 ont démontré leur inefficacité.

De manière concrète SwitchMed a vu juste en se focalisant sur deux domaines jugés prioritaires, l'agroalimentaire et le tourisme ; le premier à travers la place prépondérante qu'il occupe dans le quotidien du tunisien à travers de multiples formes de consommation et par conséquent de production et le second à travers l'emprise et le poids qu'il exerce sur les milieux et particulièrement le littoral et certaines ressources naturelles.

SwitchMed et toutes les activités annexes, se positionnent ainsi parfaitement, dans la dynamique post révolutionnaire et maintenant dans la dynamique post Covid, toutes deux appuyées par un désir fort de changement et d'évolution vers de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de développement.

Cependant et de manière concrète et par rapport aux plans d'actions proposés dans les deux secteurs, le tourisme et l'agroalimentaire, l'état d'avancement des PAN-MPCD pourrait être qualifié de faible par rapport au nombre d'actions proposées dans les deux documents relatifs aux deux secteurs.

Toutefois et en l'absence d'un vrai système de suivi-évaluation de mise en œuvre du PAN MCPD, il serait difficile de se prononcer objectivement et de manière précise sur l'état d'avancement de mise en œuvre des PAN en question. Il faudra, par ailleurs, reconnaitre que de nombreuses initiatives liées aux MCPD ont été lancées durant ces dernières années au cours de la période du plan quinquennal 2016-2020 et ce malgré les difficultés socio-économiques auxquelles le pays fait face depuis quelques années et qui se sont amplifiées avec la pandémie COVID 19.

Ainsi et malgré le contexte que nous considérons culturellement favorable, une demande de changement et un désir de révision des modes de développement d'une manière générale, les progrès enregistrés à part bien entendu des initiatives multiples mais ponctuelles, demeurent discrets et timides comparativement aux attentes et surtout aux défis qui pèsent sur la Tunisie, son capital naturel et la durabilité de son développement.

Le caractère transversal des MCPD se trouve certainement dernière cette défaillance. La mise en œuvre de telles approches à caractère multisectoriel nécessite une forte implication collective de plusieurs intervenants. Le portage politique des programmes, des initiatives et des actions dans les domaines des

MCPD n'était pas jusqu'à présent assez élevé en Tunisie, il se situait à des niveaux institutionnels souvent assez isolés, sans grande implication ni dans la décision, ni dans la détermination des voies à emprunter.

En effet et malgré la multiplicité des initiatives et des acteurs impliqués, nous n'avons pas observé un élan collectif autour de la promotion des modes de MCPD en Tunisie. Les initiatives étaient nombreuses, certes, mais elles ne fonctionnaient pas forcément dans le cadre d'une dynamique collective chapeautée par une structure du moins au niveau de la vision, des priorités à entendre et des activités et des mesures d'accompagnement à mettre en place.

Aussi la synergie entre les acteurs apparait également limitée, le prolongement entre les uns et les autres n'est pas développé, ce qui pénalise considérablement toute tentative de capitalisation et de développement collectif.

A cela vient s'ajouter le fait que les structures de gouvernance spécifiques aux PAN-MCPD n'ont pas été mise en place. Rien que, le fait que le site de l'Office National du Tourisme, ONTT, n'a pas abrité le PAN-MCPD tourisme, témoigne du faible niveau d'appropriation du plan par le secteur en question.

Aussi, les réalisations du secteur touristique reportées annuellement dans le rapport sectoriel "le Tourisme en chiffres" ne mentionnent pas des aspects liés au PAN –MCPD, mise à part les quelques chiffres et statistiques relatifs aux modes d'hébergement alternatifs.

A côté de ces aspects, il est également à remarquer que les activités menées sur le plan national n'ont pas eu de prolongement ni au niveau des régions, ni des localités. Pratiquement aucune des actions menées au niveau central n'ont été dupliquées au niveau régional et local. Switch Med Tunisie n'a pas également développé une stratégie de communication à multi-outils pour communiquer autour des PAN MCPD et des résultats de la composante démonstration.

Pour ce qui est de la genèse et de la naissance des initiatives, il est aussi important de souligner que la presque totalité des projets développés sont le résultat de partenariat entre les pouvoirs publics et des partenaires étrangers dans le cadre de coopération multilatérale ou bilatérale. L'administration nationale ne s'engage pas encore dans cette alternative de manière intrinsèque avec ses propres moyens, particulièrement financiers. Seuls des acteurs privés, associatifs de dimension souvent familiale, au niveau de structure de petite ou de moyenne taille prennent ces derniers temps des initiatives de développement de produits ou services portés sur les MCPD, le cas particulièrement de l'écotourisme, l'agroforesterie, le recyclage des déchets et la promotion de certaines énergies renouvelables. Un appui considérable et ciblé à ces initiatives, aussi petite soient elles, donnerait certainement un élan important à cette nouvelle dynamique.

11 Les MCPD dans la Stratégie de Réponse POST COVID : Principales recommandations

La période post révolution, depuis 2011 jusqu'à nos jours et à laquelle est venu s'ajouter la crise pandémique Covid 19, a considérablement affaibli le pouvoir en Tunisie et fragilisé l'économie nationale et la capacité de production et de création de richesse dans pratiquement l'ensemble des secteurs hormis celui de l'agriculture qui a montré la plus grande résilience aux différents chocs subis.

Rien que pour la crise de la Covid, l'économie tunisienne a connu en 2020 un recul sans précédent du PIB aux prix de l'année 2010, de -8,8% (Source INS).

Globalement, la crise de la Covid-19 a été, en Tunisie, un révélateur et un amplificateur puissant des maux de l'économie et de la société qui n'ont fait que s'aggraver pendant les dix dernières années.

Le chômage, stabilisé depuis 2015, sur un palier haut, autour de 15,5% de la population active, est passé, sous l'effet de la crise pandémique, à 18% au titre du deuxième trimestre 2020. Les pertes d'emplois sont de 4 points plus importantes pour les femmes, pour les pertes définitives et de 8 points pour les pertes temporaires. Le chômage frappe plus les femmes que les hommes avec un taux de 24,9%, contre 14,4% chez les hommes. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est encore plus élevé avec un taux global de 30,1%, en moyenne entre 17,6% pour les hommes et 40,7% pour les femmes.

La pauvreté a explosé courant 2020. La Banque Mondiale annonce en décembre 2020, qu'il est « attendu que la pauvreté (sous le seuil de 5,5 dollars) passe de 14% de la population (taux enregistré avant l'avènement de la pandémie) à 21% de la population en 2020 (+50%), avec de plus importantes répercussions dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Est du pays¹⁶ ».

Les régions de leur côté ont montré au cours des dix dernières années des capacités variables de résilience d'une région à une autre. Les régions de l'intérieur déjà fragilisée et affaiblies bien avant les crises ont subi de plein fouet les difficultés de la Tunisie lors de cette dernière période.

Autre aspect important à souligner est celui de l'éducation ; en effet le soutien scolaire parallèle à l'école devient de plus en plus indispensable en Tunisie et ce afin de compenser de multiples lacunes au sein du système éducatif. Les enfants démunis se trouvent ainsi et de cette manière de plus en plus marginalisés.

Toutefois et au même niveau que ces grandes difficultés, la société tunisienne a fait preuve de certaines formes de résilience, d'adaptation et d'innovation assez remarquables auprès de plusieurs franges de la population offrant à celle-ci l'émergence de nouvelles opportunités qui constitueraient vraisemblablement les bases sur lesquelles se constitueraient la Tunisie de demain. Parmi ces opportunités nous pouvons citer :

-

¹⁶ Rapport annuel de suivi de la situation économique de la Tunisie, Banque Mondiale, 22 décembre 2020

- La capacité chez une grande partie de la jeunesse tunisienne à se positionner à des niveaux avancés de conception et d'imagination dépassant ainsi les modes de pensée classiques et souvent conservateurs;
- Le positionnement aisé chez de multiples tunisiens, jeunes et moins jeunes dans le monde digital avec souvent de grandes capacités dans l'utilisation des différents outils et supports numériques dans de multiples travaux et transactions ;
- Le rôle déterminant de la femme tunisienne dans les multiples fonctions de la société avec un accès facile et sans tabous dans des domaines classiquement reconnus comme étant masculins.
 La femme se positionne aussi et de plus en plus comme une réelle locomotive de la société tunisienne, elle est entreprenante et innovatrice.
- Une prise de conscience naissante mais de plus en plus importante auprès de plusieurs tunisiens des spécificités et atouts naturels, culturels et humais de la Tunisie et surtout de l'opportunité de leur valorisation dans l'économie et le développement d'une manière générale. Le tunisien voit de plus en plus que son développement ne peut être profitable et durable que s'il est ancré ou à la limite en continuité avec un certain capital intrinsèque.
- La question de l'environnement et de l'écologie bien qu'elle soit aujourd'hui totalement marginalisée par les pouvoirs publics et même occultée dans les pratiques quotidiennes collectives ou individuelles, occupe paradoxalement chez le citoyen une place importante et croit en luimême qu'elle ne peut en aucun cas être marginalisée. Ses dimensions culturelles et religieuses en sont certainement le moteur de cette conscience intrinsèque et profonde.

Autant d'atouts qui pourraient constituer des bases pour de nouveaux modes de développement dont la Tunisie a grandement besoin et qui doivent permettre d'une part de répondre aux multiples attentes d'une population en quête de manière forte et soutenue d'un monde meilleur et préserver d'autre part des équilibres sociaux, territoriaux et écologiques indispensable pour l'instauration d'un développement durable.

Ce nouveau monde auquel les tunisiens aspirent ne peut se concrétiser qu'à travers l'insaturation d'un système de développement dont le noyau central serait basé sur des modes de consommation et de production durables. Toutefois ceci ne peut se concrétiser qu'à travers certains préalables, parmi lesquels, nous citons les axes suivants :

- i. Un axe politique; qui viserait à repositionner la question de l'environnement, du développement durable, des MCPD, des changements climatiques dans le débat public. Les politiciens et les différents décideurs publics et privés doivent finir par s'approprier la question environnementale, non pas parce que c'est une obligation ou un courant mais parce qu'elle constitue l'opportunité et le moyen pour sortir une grande partie de la population de sa pauvreté, de sa précarité et rehausser ainsi plusieurs activités et les rendre par conséquent plus attractives, plus performantes et plus compétitives. Des pressions sur les politiques doivent être envisagées dans ce sens.
- ii. **Un axe de gouvernance** ; celui-ci a pour objectif essentiel de sortir la planification actuelle et la mise en œuvre des projets de développement de leurs cadres sectoriels unidimensionnels et les positionner dans une dynamique multisectorielle et intégrée. La gouvernance nouvelle à laquelle nous aspirons doit offrir la possibilité de concevoir et de planifier les politiques, les programmes

et les actions de manière intégrée et globale qui prendrait en considération et au même niveau les différents aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Cette gouvernance doit également permettre d'assurer la continuité et le prolongement entre les trois niveaux territoriaux, le national, le régional et le local ; un va et vient dans les deux sens doit alimenter et enrichir d'un côté le national à partir des expériences locales et le local à partir des visions globales et générales de dimension nationale en passant par les spécificités régionales.

- iii. **Un axe démonstratif**. Sans des projets pilotes de démonstration des bienfaits d'une approche donnée ou d'une conception quelconque, il serait difficile de convaincre les parties prenantes d'une nouvelle démarche. La démonstration doit offrir et mettre en évidence à partir d'éléments concrets les retombées positives économiques au moins à moyen terme qu'une entreprise nouvelle pourrait offrir aux parties concernées. Ces retombées pourraient avoir des dimensions individuelles ou collectives.
- iv. Un axe de communication. Sans la communication et sans une grande visibilité, les expériences réussies ne seront jamais connues et jamais développées à de grandes échelles. Dans ce sens, il y a besoin de renforcer la communication autour des MCPD en général et autour des PAN-MCPD Tourisme et agroalimentaire en particulier. La communication à promouvoir autour des modes de CPD doit être ciblée, soutenue avec des niveaux de priorisation par secteurs, par régions, par groupes d'âge et par groupes socioprofessionnelles. Un plan de plaidoyer doit être développée sur les MCPD avec l'implication de la Société civile tout en profitant et exploitant les différents outils et canaux disponibles actuellement et accessibles à l'ensemble des franges de la population.
- v. Un axe de suivi et de reporting. L'évaluation continue des réalisations et de la performance constatée dans les différents domaines visés et particulièrement ceux relatifs aux MCPD est une nécessité sans laquelle il n'est pas aisé de corriger, réorienter, construire et capitaliser. Une batterie d'indicateurs doit être arrêtée dans ce sens et dont le calcul, le suivi et le monitoring seront confiés à une structure autonome disposant des moyens et des outils nécessaires dans ce domaine. L'OTEDD pourrait jouer pleinement ce rôle. Des rapports périodiques thématiques seront élaborés en partenariat avec les structures concernées.
- vi. Un axe d'éducation, de recherche et de formation universitaire et professionnelle. Il n'est jamais suffisant d'insister sur l'importance de l'éducation environnementale et celle en relation avec le développement durable et les MCPD dans les cursus de l'enseignement. Les pratiques aujourd'hui menées dans ce domaine et bien qu'elles n'aient pas été évaluées de manière scientifique jusqu'à maintenant laissent apparaitre de sérieuses lacunes chez les enfants et les jeunes. L'enseignement actuel de ces matières n'engendre pas d'effets notables significatifs et visibles sur les apprenants, nous ne le ressentons, du moins dans leurs comportements citoyens et professionnels. Une refonte sérieuse s'impose et des programmes de mise à niveau des élèves ainsi que des enseignants devient de plus en plus urgente.

12 Références Bibliographiques

- Actualisation du Plan d'Action National des Achats Publics Durables et proposition d'un texte juridique portant règlementation des marchés publics durables, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, 2019
- Afrique 2020, indice et tableaux de bord des ODD, Résumé du Rapport, 12 pages.
- Atelier national L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de Maitrise de l'énergie dans le secteur des bâtiments en Tunisie, ANME ; 2019
- Brochure SUNREF TUNISIE, mini format, 4 pages;
- Budgets Consommation des Ménages en Tunisie pour l'année 2015, INS, 2018, Institut National de la Statistique, Enquête
- Convention de Barcelone, Plan d'Action Régional sur la Consommation et la production Durables en méditerranée, 2017, 66 pages, ONU Environnement, Plan d'Action pour la méditerranée.
- Etat des lieux sur les modes de production et de consommation durable en Tunisie, 2016, SwitchMed, Ministère des affaires locales et de l'environnement, 2016
- Etude d'impact du programme national d'économie d'eau en irrigation, Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, PAPS Eau, UE, 2014.
- Étude pour l'Élaboration d'une Stratégie Nationale de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations ; Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, 2018
- Étude pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, 2019
- Guide HQE vers une construction Durable, 2019, 36 pages, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement,
- GUIDE pour la certification des hébergements touristiques et des tour-opérateurs dans les pays du sud de la Méditerranée ; SwitchMed
- Huile d'olive tunisienne : libérer le potentiel grâce au développement de la chaîne de valeur Communication « bio » : une réflexion stratégique FAO, Octobre 2020
- INFO CLIMAT, Numéro 1-2021, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, Unité Nationale de Coordination sur les Changements Climatiques.
- La Haute Qualité Environnementale Approche orientée vers la performance ; Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, 2018
- Le secteur de l'agriculture biologique en chiffres, Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, PAPS Eau, UE, 2019
- Le tourisme en chiffres, 2019, 96 pages, Office National du Tourisme Tunisien.
- Livre Blanc La promotion de l'entreprenariat vert et de l'éco-innovation sociale en Tunisie, État des lieux et recommandations des parties prenantes, 2017, SwitchMed.
- Loi n° 2015-12 du 11 mai 2015, relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables 12 mai 2015 ; Journal Officiel de la République Tunisienne.
- Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020, relative à l'économie sociale et solidaire, 03 juillet 2020 ; Journal Officiel de la République Tunisienne

- Loi n° 2020-37 du 6 août 2020, relative au « Crowdfunding, 18 août 2020 ; Journal Officiel de la République Tunisienne,
- Loi n°25-2019 relative à la santé des aliments et des aliments pour animaux, 28mars 2019 ; Journal Officiel de la République Tunisienne,
- Loi relative au Code des Collectivités Locales, 15 mai 2018, Journal Officiel de la République Tunisienne,
- Plan d'Action National pour les modes de Consommation et de Production Durables en Tunisie, Plan d'Action Décennal tourisme 2016-2025 Switch Med, 2016, 55 pages, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,
- Plan d'Action National pour les modes de Consommation et de Production Durables en Tunisie, Plan d'Action Décennal Agro-alimentaire 2016-2025, 2016, 79 pages, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Switch Med,
- Plan d'Action National pour les modes de Consommation et de Production Durables, brochure, 03 pages, UN-Environment, Switchmed
- Plan National d'actions pour les Achats Publics Durables, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, 2012
- Principaux résultats des enquêtes et sondages sur le gaspillage alimentaire ; Instit National de la consommation, Tarak Ben Jazia, 2017
- Priorisation des Cibles des ODD dans le contexte Post Covid, Rapport 3, feuille de route: Principales actions, responsabilités et chronogramme général, novembre 2020, Ministère de l'Economie, des Finances, et de l'Appui à l'Investissement.
- Profil pays Tunisie, 2020, 15 pages, Centre d'Activités Régionales pour les Productions et Consommations Durables
- Projet du Code des Eaux, version révisée du 17 juin 2021. 35 pages, Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche.
- Rapport Annuel 2019, 35 pages, Office National du Tourisme Tunisien,
- Rapport de suivi du plan du développement quinquennal 2016-2020, version définitive ; Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.
- Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Tunisie,
 2019
- Référentiel du Développement Agricole Durable en Tunisie, 2016, 60 pages ; Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole.
- Revue sectorielle de l'eau 2019, version définitive ; Bureau de Planification et des Equilibres Hydrauliques, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.
- Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité, Rapport de Synthèse, 2018, 48 pages Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement.
- Synthèse régionale des recommandations politiques pour la promotion du développement d'entreprises vertes et circulaires en Méditerranée ; SwitchMed.

Sites et liens consultées

- https://pampat.tn/
- http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/certifdbi.asp?action=list&idsect=05&pagenum=11
- https://www.sunref.tn/
- https://www.innorpi.tn/fr/actualites/label-wild-tunisia-une-garantie-de-la-preservation-de-lenvironnement
- https://switchmed.eu/wp-content/uploads/2020/04/Tunisia-NationalPublication FR.pdf
- https://www.discovertunisia.com/
- http://www.anme.tn/?q=fr/projets/solaire-collectif/adesocol-programme-dappui-au-developpement-de-la-filiere-solaire-thermique
- https://www.hotellerie-tunisie.com/post/r%C3%A9union-avec-l-anme
- https://www.onu-tn.org/8/la tunisie que nous voulons
- https://journals.openedition.org/vertigo/11559?lang=en
- http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/actualites/item/465-re-med-un-projet-de-recyclage-des-gravats-pour-la-construction-des-routes-en-mediterranee-est-lance
- http://www.mehat.gov.tn/fr/programmes-projets/eco-construction/introduction/
- http://www.anme.tn/?q=fr/content/batiment-0
- https://www.giz.de/en/worldwide/86068.html